



PETIT DICTIONNAIRE
DES GRANDS HOMMES
ET
DES GRANDES CHOSES
QUI ONT RAPPORT A LA RÉVOLUTION,

COMPOSÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ARISTOCRATES,

DÉDIÉ

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX dits ASSEMBLÉE NATIONALE.

Pour servir de suite à l'histoire du brigandage du nouveau royaume de France, adressé à ses douze cent tyrans.

Nous n'avons plus ni Foi, ni Loi, ni Roi.
CONDIL.

A PARIS,

De l'Imprimerie de l'Ordre Judiciaire;

Et se trouve,

Chez les Présidens des Districts, des Directoires, des Départemens, et chez les quarante-huit mille maires des quarante-huit mille municipalités.

1790.



AVANT-PROPOS.

PEUPLE François, ta destinée sera donc toujours d'être crédule & d'être trompé? ouvre enfin les yeux, approche, regarde de près, fixe attentivement les prétendus artisans de ton bonheur, de ta prospérité : examine, pèse tout ce qu'ils ont fait, & dis-moi si ces mêmes hommes que ta reconnoissance & ta vénération proclament tes anges tutélaires, tes dieux protecteurs, ne sont pas tes plus implacables, tes plus mortels ennemis.

Et moi aussi, j'ai soupiré après un nouvel ordre de choses ; & moi aussi, j'ai désiré une révolution ; & moi aussi, j'ai eu les membres meurtris, l'ame froissée par les attentats, par les fers du despotisme ; & moi aussi.... Mais quand j'ai

vu que des forfaits inouis ont servi de base à la révolution : mais quand j'ai vu le sang du meilleur des rois prêt a couler sur les fondemens de l'édifice de la liberté, prêt à en arroser la première pierre; alors j'ai maudit ses architectes, j'ai maudit la liberté, j'ai maudit la révolution, j'ai maudit. . . . ., & j'ai appelé sur mon pays avili, dégradé les foudres & les vengeances du ciel.

DICTIONNAIRE NATIONAL.

Abbayes. Depuis que le clergé eſt mort civilement, la nation a hérité de ſes biens. Moraliſtes, juriſconſultes, philoſophes, la ſucceſſion eſt-elle légitime? On ſait que le clergé regorgeoit de bien; on ſait que les prélats affichoient un luxe ſcandaleux; mais ne pouvoit-on pas leur prendre le ſuperflu & leur laiſſer le néceſſaire? S'il ne faut pas qu'un évêque ait des valets, des équipages & des chevaux, il doit jouir d'une aiſance honnête.

Adresses. La plupart des adreſſes préſentées à l'aſſemblée nationale, ſont des enfans morts-nès: mais une adreſſe qui reſtera, une adreſſe qui paſſera à la poſtérité, comme un monument honteux d'hypocriſie, de menſonge & de fanatiſme. L'aſſemblée a bien ſenti que cet écrit ne pouvoit pas toucher des hommes ſenſés; auſſi, n'eſt-ce pas pour eux qu'il eſt fait; c'eſt pour le peuple que de grands mots ſéduiſent, c'eſt pour une foule de jeunes gens que l'on invite à ſecouer le joug des lois,

que l'on excite à la révolte, pour placer ſur le trône des Bourbons une troupe d'uſurpateurs & de tyrans.

Albertas. (d') Jamais victime plus reſpectable & plus chère ne tomba ſous le poignard du fanatiſme. Ce ſont ces écrits atroces répandus chaque jour par milliers dans nos provinces, qui ont aiguiſé le fer de l'aſſaſſin ; ce ſont eux qui multiplient les monſtres & leurs auteurs reſteront impunis.

Aiguillon (le duc d'). Si on le voyoit ſous l'habit de femme, ſon air, ſes graces, ſes appas, & ſur-tout ſon petit air novice & mutin, on diroit que la nature s'eſt trompée ; car s'il pouvoit rougir & avoir de la pudeur, ce ſeroit une femme parfaite.

Amendes. Rien de plus abſurde que les amendes prononcées par le châtelet contre Desmoulins, Marat & autres. Des pauvres diables qui écrivent pour dîner, qui n'ont que cela pour vivre, qui doivent écrire ſous peine de mort, ſont notoirement inſolvables.

Amendement. Ce mot qui n'avoit eu juſqu'ici que deux acceptions, l'une pour ſignifier la réſipiſcence d'un pécheur, & l'autre pour les engrais dont on ſe ſert pour fertiliſer

nos terres, a acquis une grande célébrité depuis l'ouverture de nos états-généraux; il eſt plaiſant qu'une expreſſion pareille ſoit ſynonyme *de repentir* & *de fumier.*

Ameublemens. Les meubles de l'hôtel de la Mairie ſont par trop recherchés. Un lit ſuperbe, qui a l'air d'un trône, une ſale à manger ciſelée, des chenets travaillés comme une chaîne de montre. L'or & l'azur enfin brillent par-tout. Il ſemble que M. Bailly veuille que ſes ſallons dorés luttent déclat avec le firmament. Il eſt ſurprenant qu'un philoſophe, qu'un écrivain, que M. Bailly n'ait pas préféré le luxe de commodité & d'aiſances, à ce luxe faſtidieux & ridicule qui ſemble éloigner les vraies jouiſſances, à meſure qu'on appelle la prodigalité.

Annonciades. (Priſe du couvent des) Le général Lameth s'eſt ſur-tout ſignalé dans ce fameux exploit. Il a déployé un courage & une énergie peu commune. La poſtérité auroit peine à le croire, ſi l'académie ne venoit pas de propoſer un prix d'éloquence de 1200 liv. pour celui qui célébreroit le triomphe de ce héros, ou, comme dit le peuple, de ce *zéro.*

Argenterie. Quand tel ſavetier en généreux citoyen a porté ſa taſſe d'argent à la monnoie pour le ſoulagement de l'état, il eſt révoltant que les buffets de M. Bailly plient ſous le poids de la vaiſſelle plate.

Arrestation. Mot ridicule, inſignifiant, contraire au génie de la langue, autant qu'à la douceur de la prononciation. S'il eſt au-deſſus de l'aſſemblée nationale de rendre un décret pour l'interdire, il n'eſt pas de celle de ſes membres de s'obſtiner à en faire uſage. On peut leur rappeller ce que diſoit un philoſophe au très-puiſſant & tout deſpotique Adrien, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de donner aux mots, droit de bourgeoiſie. Celui d'*arreſtation* eſt en tout ſens bien indigne de l'adoption civique.

Artistes. Les ateliers de charité ſe multiplient ; mais un peintre, un muſicien & autres artiſtes pourront-ils filer de la laine, travailler à la tête, ou s'occuper à d'autres ouvrages manuels? Quel ſera leur ſort? L'indigence pénètre déja dans leur maiſon. Il faut qu'ils vivent : l'on ne peut pas leur répondre ce que d'Argenſon répondoit à l'abbé Desfontaines : *je n'en vois pas la néceſſité.*

ASSASSINAT des gardes-du-corps. O ſauvages errans dans les forêts de l'Amérique ſeptentrionale! Vous mangez vos ennemis, vous faites un trophée ſanglant de leurs chevelures; mais vous n'avez jamais du moins offert, à la main tremblante de l'hiſtorien, les tableaux hideux que j'aurois à tracer ici.......

ASSEMBLÉES primaires. Dans la plus grande partie des départemens, les aſſemblées primaires ſe ſont tenues dans les égliſes. Le peuple des villes, & celui des campagnes ſur-tout, a changé ces lieux ſaints en cabarets, & s'y eſt livré à tous les excès de la luxure & de la débauche.

ATELIERS. L'aſſemblée nationale a décrété qu'on établiroit quatre ateliers, dans leſquels, hommes, femmes & enfans trouveroient du travail & les moyens de ſubſiſter. Malgré ce décret, le ſeul peut-être qui faſſe honneur à l'aſſemblée; graces à MM. les municipaux, les rues, les places, les promenades, les portails d'égliſes regorgent de pauvres.

AUDIENCE de maire. Adieu globes, aſtrolabes, ſphères & les temples de Clio, M. Bailly n'écrit plus, ne lit plus, il dédaigne les jetons,

le fauteuil académique; il est assis sur la chaise curule, & donne audience.

Benoît XIV, tout grand homme qu'il étoit, ne put contenir le rire fou de jeunes françois qui assistoient à son audience. Si ces mêmes françois revenoient au monde, & qu'ils se trouvassent à la mairie le jour d'audience, ce seroit bien d'autres éclats.

Autel de la patrie. C'est sur l'autel de la patrie qu'ont été déposées les contributions patriotiques : c'est en face de l'autel de la patrie que la nation a prêté le serment civique. Quel est ce prétendu serment qu'on arrache à chaque particulier pour le maintien d'une constitution qui n'existe point encore, à laquelle seulement on travaille, & qui jusqu'à présent, n'est qu'un monstrueux fatras de décrets rendus sur des monceaux de débris? Quand cette constitution sera complette, quand l'ensemble aura été adopté, quand il n'y aura aucune réclamation contre elle, quand elle aura été reçue unanimement par-tout; c'est alors qu'on pourra se flatter d'avoir une constitution : tout serment exigé avant ce tems, est une vexation, & ressemble assez au serment que l'on faisoit prêter le siècle dernier pour le maintien de la bulle *unigenitus*.

Avignon. La France entière n'a pas suffi à nos fureurs. Notre rage homicide s'est immolée des étrangers. Nous avons souillé le ciel d'azur, le beau ciel d'Avignon ; nous avons profané la patrie de Pétrarque, la patrie de Laure, & la fontaine de Vauclufe a été teinte de sang.

Balby. (la comtesse de) Jamais Jeanne d'Arc, cette pucelle tant renommée, n'auroit fait ce qu'a fait madame de Balby : ayant appris que Monsieur étoit allé à l'hôtel-de-ville se justifier, & faire une espèce d'amende honorable, elle part de Londres, elle arrive à Calais et vient à franc-étrier au palais du Luxembourg, reprocher à Monsieur son humiliante démarche.

Banquets, *& tout cela c'est pour la tripe*, dit Rabelais ; ce curé qui a chanté la gloutonnerie de ses contemporains, eût trouvé de quoi exercer sa plume, en voyant la quantité de viandes entassées dans le palais & dans les cours & jardins de la Muette. Il eût trouvé matière à se divertir en voyant les différens repas que les districts ont donnés aux fédérés, malgré l'empressement qu'on a mis à leur donner des fêtes. Cela n'a pas suffi, ils ont

été sacrifier à la luxure, & ils ont tant sacrifié, que s'il existoit en France un coin de terre où ce mal contagieux, cette lèpre des Arabes, cette..... enfin fût inconnue ; depuis le retour des fédérés, ce coin de terre eût fait cette funeste connoissance-là ; cette maladie contagieuse ne s'appeleroit ni le mal françois, ni le mal de Naples, mais bien le mal de la fédération.

Barre (la) de l'assemblée: on y entend des plaintes, des excuses, des justifications, des complimens libres, des réponses si bêtes, & puis les tribunes applaudir & de crier *bravo*, *bravissimo*, *divinissimo.*

Barrières. Ah! monsieur l'officier! vous qui avez fait croiser sur ma poitrine des fusils, parce que je ne voulois pas décacheter un paquet de lettres, soyez un peu plus courtois, moins furieux, vous n'en battrez pas moins vigoureusement les ennemis *de la nation, de la loi & de la constitution.* L'éternel moteur des choses sait quand tout cela finira; mais je crois sage en attendant, de faire ce qu'on fait pendant la peste.

Citò longè, Fuir vîte & loin.

Bas-reliefs. Il ne sera pas possible à la

municipalité

municipalité de Paris de se justifier des reproches qu'on peut lui faire sur le mauvais goût des accessoires de la fête fédérative. Les bas-reliefs n'étoient que des copies de ce que les anciens monumens romains présentent de plus roide, de plus sec. Pour figurer le serment de la fédération, l'artiste avoit tracé une vingtaine de personnages à demi-nuds, ceints de haillons flottans ; c'étoit une troupe de mendians avides, tendant la main pour recevoir des aumônes, & non une réunion de citoyens libres, jurant de défendre & de maintenir leur franchise.

Basset, marchand d'estampes, a servi la patrie en faisant des caricatures contre les aristocrates ; d'abord maigre & blême comme un abbé d'aujourd'hui, il a trouvé le moyen de devenir gros & gras comme un abbé d'autre fois.

Bataillon des Vétérans. Quand Fontenelle a dit : *que les enfans étoient de petits hommes, & les hommes de grands enfans*, il ne connoissoit pas notre nouvelle institution du bataillon de vétérans. Qu'eût-t-il dit en voyant cette mascarade qui, au lieu de marcher au Champ-de-Mars, est plus digne de figurer

ſur la place St.-Marc pendant le carneval de Véniſe.

Banqueroute. Si la nation ne fait pas banqueroute en gros, elle la fait en détail; malgré les douze cent mille francs avancés par le roi aux libraires aſſociés, ſix imprimeurs-libraires, viennent de faire banqueroute. tous les bijoutiers, les orfèvres manqueront inceſſamment. Les marchands de drap bleu, les paſſementiers, les marchands d'armes ſont ſeuls fortune.

Barmond. (l'abbé de) Dans un ſiècle auſſi corrompu que le nôtre, la ſenſibilité doit être un crime, mais s'il eſt vrai auſſi que dans tous les tems le malheur eſt reſpectable, eſt ſur-tout dans la poſition de monſieur de Barmont; c'eſt en penſant au motif qui l'a fait agir, qu'il faut s'écrier avec Horace: *Res sacra miſer.*

Barnave, député de Grenoble, brêteur, tapageur, légiſlateur, motionneur & joli-cœur. Les Actes des Apôtres ont prétendu qu'il étoit amoureux de la conſtitution cela n'eſt pas poſſible; Barnave eſt trop ennemi de l'inceſte pour avoir des deſirs de concupiſcence,

pour un être qu'il doit en quelque ſorte regarder comme ſa fille.

Bastille. Nous n'avons plus de baſtille, mais dans preſque chaque ville nous avons *un comité de recherches ;* ce qui établit un commerce perpétuel d'inquiſition, de relations, de rapports & autres vertus du nouveau régime, pour me ſervir des expreſſions d'un honorable membre de l'aſſemblée.

Belzunce. Nos fureurs ont effacé celles de la ligue ; on ne vit point alors des officiers aſſaſſinés par ſes propres ſoldats, c'eſt que l'ame du barbare Deſadrets étoit moins ſanguinaire que celle des Barnave, des Camus, des Lameth..... nos législateurs.

Bezenval. Rien n'eſt ſacré pour un peuple frénétique & furieux : on avoit faim, ſoif du ſang de ce malheureux, & ſans M. de la Fayette, ſans le courage du châtelet, cet officier général auroit groſſi par ſa mort la liſte des malheurs & des crimes de notre déplorable nation.

Berthier de Sauvigny. Si l'ombre de Marc-Aurèle ſe fût promenée dans les rues de Paris, le jour de l'aſſaſſinat de ce malheureux, n'auroit-il pas dit des Pariſiens, ce qu'il

difoit autrefois des juifs : O Marcomans ! O Quades ! O Sarmates ! j'ai enfin trouvé un peuple plus vile, plus méprifabie, & plus féroce que vous.

Biens du Clergé. Un malheureux qui a faim, peut voler des vafes facrés ; la misère l'abfout mais les grands coupables, les grands facrilèges ce font ceux qui, au mépris des canons des lois de l'églife, & du droit facré des propriétés, ont envahi les biens du clergé. Tous les canons renferment des règles relatives aux propriétés de l'eglife, depuis le concile d'Agde jufqu'à nos jours : on ne trouvera pas une loi de l'églife qui défende au clergé d'avoir des propriétés : elles défendent toutes au contraire aux eccléfiaftiques d'aliéner leurs biens, & en cela même, elles confirment le droit de propriété.

Billet des tribunes. Plufieurs fe vendent fix francs, douze francs, quelques-uns fe font vendus jufqu'à un louis; beaucoup de députés en font commerce.

Etrangers, provinciaux, parifiens curieux, vous tous qui achetez de ces billets ; allez à la halle, vous verrez, vous entendrez *gratis* tout ce qui fe fait, tout ce qui fe dit à l'affemblée.

Bonne-Savardin. Ce qui révolte les citoyens, que la croute démagogique ne couvre pas, c'est la partialité & l'acharnement dégoûtant qui règne dans le rapport du comité des recherches, rélatif à la conspiration Maillebois. Ce sont des preuves, c'est du sang-froid qu'on aimeroit a y trouve , & non pas de l'humeur., de la colère & de la prévention. Je me défie d'un homme qui plaide pour me prouver qu'un autre homme est coupable, qui se bat les flancs, s'évertue, qui sue le sang pour transformer en faits prouvés, des faits douteux ou de légères présomptions. Le comité des recherches est la honte de la nation; il n'y a que les annales du règne de Tibère qui puissent offrir un tribunal aussi odieux que celui-là.

Bouillé. Tu t'es couvert de gloire dans les deux mondes : tes ennemis, tes envieux veulent en vain ternir ta gloire. Bouillé, ton nom demeurera consacré, & nos neveux ne parleront jamais de toi sans vénération, & sans attendrissement, sur tout, oui sur-tout, depuis l'affaire de Nanci !

Boucher d'Argis. En dénonçant la journée de Versailles, ce lieutenant-civil a fait paroître un caractere vraiment romain. Plus

courageux que Démosthènes, plus hardi que Cicéron ; ce n'est ni Verrès, ni Clodius, ni Catilina qu'il accuse ; mais il dénonce à la vindicte publique des monstres plus coupables ; il accuse Mirabeau, il appelle sur sa tête le glaive vengeur ; il veut enfin que la tête tombant aux pieds du bourreau, donne à l'univers une grande leçon, un grand exemple.

Boucher. Je voudrois bien savoir peindre pour rendre le coup-d'œil que jette M. Boucher entraversant les bureaux de la mairie ; sa marche hautaine, sa tête en arrière, semblent dire : *levez-vous, saluez-moi, vous le devez.* Tout homme sensé qui se trouve là, lui tri au nez, c'est un mouvement involontaire. C'est bien autre chose, quand M. Boucher parle ; c'est alors qu'il faut mettre force coton dans ses oreilles, pour ne pas entendre les mille & une absurdités qu'il dit. O changement ! ô instabilité des choses humaines ! On a vu M. Boucher, au lever de l'aurore, assis sur le bord de la rivière, au coin d'un batteau, vêtu à cru d'une redingotte, laver son unique chemise & son seul mouchoir.

Bouleversement. Depuis que l'univers est réuni en société, depuis qu'il existe des ar-

chiteẞes au monde, aucun ne s'eſt trouvé auſſi habile que les François, pour s'entourer de ruines & de décombres. Dans le très-petit eſpace de 13 mois, la nation Françoise a détruit juſque dans ſes fondemens, ſa monarchie, ſon égliſe, ſa nobleſſe, ſes lois, ſes revenus, ſa marine, ſes manufactures, ſon commerce. Vingt batailles de BLEINHEIM, ou de RAMILLIES, lui auroient été moins funeſtes.

BOURREAU mécanique. Tout le monde a applaudi à cette découverte du docteur Guillottin, excepté Barnave, plaiſamment ſurnommé *Néronet*, qui trouve qu'elle ne fera pas couler aſſez de ſang, & que le patient mourra preſque ſans s'en appercevoir. Autant, dit le nouveau, maire de Grenoble, vaut-il mourir dans ſon lit.

BRISSOT DE WARVILLE, Auteur du Patriote Français, & de tant d'autres rapſodies, membre du comité des recherches, rappelle l'accoutrement, & la tournure de ce petit homme noir, de cet alcade de l'inquiſition qui arrête Candide, parce qu'il ne croyoit pas au péché originel. Cet eſtimable *rechercheur* a été congédié à la nouvelle nomination de la munici-

palité. Aucun citoyen actif, passif, ce qu'il vous plaira, n'a songé à Mons Brissot. Au surplus il ne faut pas leur en vouloir ; on s'est sans doute rappelé que cet homme impayable cherchoit plutôt ses intérêts propres à ceux de ses *concitoyens*. L'affaire qu'il a eue avec le sieur Buisson libraire, prouve de reste qu'il est un rusé frippon.

Cahiers. Peuple françois, vous avez remis des cahiers à vos commettans, où vos vœux & vos plaintes étoient exprimés ! Mais dans toutes les opérations, dans tous les changemens qui se font, les cahiers de vos commettans ont-ils été suivis. Quand & comment avez-vous été consulté ? Je souscris à tous les points dont vous avez eu une connoissance légale, avant qu'ils fussent décrétés, & qu'ils ne l'ont été qu'après votre suffrage : tous ceux qui n'ont pas cette marque d'authenticité, sont faux, illégaux ou abusifs, & en les décrétant, les députés se sont rendus coupables du crime de lèze-nation.

Calomnie. Lorsque le duc d'Orléans, régent, qui bien qu'il gouvernât *du sein des voluptés*, n'en étoit pas moins un homme *d'honneur*, apprit les calomnies qu'on lui imputoit

encore

contre les jours du roi ſon pupile, il les mépriſa; ce que le régent fit alors, un de ſes deſcendans l'a fait.

Camus. Je l'ai nommé, cela ſuffit. *Bazile*, s'écrie Figaro : c'eſt un de ces hommes à qui on ne peut dire rien de pis que ſon nom.

Ça finira, ça finira. On a beau multiplier les eſpions, les patrouilles & les réverbères, on a beau dire au peuple : dormez, danſez, amuſez-vous ; l'hiver approche, il s'ennuiera de la danſe, la faim & le froid le réveilleront.

Carra. Ce foliculaire a débuté dans la littérature par ſon petit mot à monſieur de Calonne; alors pie, corbeau, ſes aîles à peine pouvoient l'élever dans le champ littéraire; maintenant il plane comme l'aigle, & a choiſi pour ſon aire les annales patriotiques. C'eſt là qu'il dépoſe ſes rares, vraiment rares productions. Il travaille auſſi à d'autres feuilles périodiques; mais on aſſure qu'il reſſemble à ce Thébain dont parle Epaminondas, ſur le front duquel on pouvoit écrire : *homme à louer ou homme à vendre.*

Chantilli. Depuis le départ du prince de Condé, le philoſophe, l'homme ſenſible,

le ſujet fidèle ne ſe promènent plus dans cette retraite ſilentieuſe, ſans éprouver de triſtes affections. Le guerrier n'y vient qu'en tremblant, il craint d'y rencontrer l'ombre du vainqueur de Rocroy, & qu'elle ne lui crie : *qu'as tu fait de mon petit-fils ? où eſt-il ? pourquoi l'ont-ils exilé ?*

Chapelier. Il aime le jeu, le vin, les femmes; ſa vie fort peu réglée abrégera ſes jours. Alors la France dira comme dans Memnon : *c'eſt bien dommage.*

Champ-de-Mars. Nous ne ſommes pas auſſi magnifiques que les Romains. Nous avons voulu comme eux rassembler, aſſeoir quatre à cinq cent mille ſpectateurs; mais au lieu de pierres, au lieu de marbres, nous avons employé..... des planches.

Du Chatelet. Si le maréchal de Biron eût vécu, rien de ce qui s'eſt fait ne feroit arrivé. M. du Châtelet a déplu aux officiers, aux ſoldats, & l'inſurrection de ſon régiment a été le réſultat du mécontentement général.

Chénier. La tragédie de Charles IX eſt ſurprenante, a dit M. de la Harpe, en ce que ſur deux mille vers environ, il ne s'en trouve

pas un ſeul qui annonce du talent. Cette tragédie eſt en effet une vieille déclamation digne du poëte Hardi. Point de tableaux, point de ſcènes, c'est un récit décharné & ſans vie, c'eſt un ſquelette dramatique que M. Chénier a couvert d'oripaux, de lambeaux, de toute couleur, de toute eſpèce, & dont la bigarrure fait un contraſte tranchant & burleſque, avec la maigreur, la paleur & le buſte hideux du cadavre qui en eſt revêtu.

M. Chénier s'eſt voulu abſolument faire un nom dans la révolution, aprés cette mauvaiſe pièce, qui n'a été vue que par les démocrates enragés, que la cloche du tocſin attiroit, a fait une autre pièce qu'il a donnée à l'étude vingt fois, & que vingt fois il a retiré, il vouloit, j'en ſuis sûr, que le public demandât à grands cris ſa pièce, pour qu'il y eût à la repréſentation un grand concours de ſpectateurs; mais les comédiens n'ont pas été dupes. Après tant de tracas ils l'ont refuſée, & ils ont promis que jamais ils ne repréſenteroient de ſes chef-d'œuvres.

Choix. Il n'eſt pas, je crois, un ſeul individu en France qui voulût confier le ſoin de ſes affaires particulières à un Mirabeau, à un

Barnave, à un Robertspierre, à un d'Autun, & à cent autres, dont le manque de principes & l'immoralité ſont connus. Cependant ils ont eu l'adreſſe de ſe faire choiſir pour députés aux états-généraux, pour règler les affaires de la plus grande des familles, d'une nation immenſe; ils avoient des talens; voilà ce qui a ébloui leurs commettans; mais les talens ſont dangereux quand le cœur eſt gâté & corrompu.

CITOYEN ACTIF. Plus de commerce en France, plus d'arts, plus de métiers, plus de profeſſions, plus de culture de terre. Le royaume eſt plein de citoyens *actifs*, allant, venant, *marchant*, pirouettant, faiſant l'exercice. Si c'eſt là le bonheur d'un peuple, oh! nous ſommes très-heureux.

CLERGÉ. Le jour que le clergé fut dépouillé, anéanti, & pour ainſi dire, aſſaſſiné civilement, j'étois à l'aſſemblée, il étoit ſix heures, tous les députés avoient dîné, l'ivreſſe planoit ſous les voûtes de la ſalle, & ..... mais plutôt tirons le rideau ſur ces épouvantables ſcènes, & diſons, comme diſoit autrefois le vertueux chancellier de l'Hôpital *excidat illa dies*.

CLUB des Jacobins. Les membres de ce club

ont choisi le couvent des Jacobins, de préférence à tout autre, sans doute par vénération pour la mémoire de l'assassin de Henri III, qui avoit puisé dans cette maison les principes régicides, qui l'ont porté à poignarder son roi.

Cocarde. Et pourquoi ne la porterois-je pas? Louis XVI lui-même l'a bien arborée; mais dans quel moment l'insolent usurpateur de la mairie de Paris, osa-t-il lui présenter cette enseigne de la révolte contre lui-même? Le fauteuil dans lequel il étoit assis, fumoit encore du sang du malheureux Flesselles. Il venoit de passer sous une voûte de bayonnettes, il étoit au milieu de ces mêmes hommes qui avoient assassiné naguères & dans le même lieu, les Launay, les Foulon, les Berthier. Il étoit leur conquête: Bailly l'annonce lui-même dans sa harangue, pendant laquelle le général la Fayette faisoit jouer tranquillement à sa musique: *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*! Quelle famille, grand Dieu! celle de la lionne, quand ses petits sont déja grands, est moins féroce que cette famille-là.

Colporteurs. M. Necker est parti, les beaux jours des colporteurs sont passés. C'est ce mi-

niſtre qui ſoudoyoit les auteurs, & les colporteurs des écrits les plus incendiaires, pourvu qu'il y eût pour lui quelques éloges, quelques grains d'encens; c'eſt lui qui pouſſa l'indécence juſqu'à faire publier par ſa fille un volume de lettres, dont le ſeul but étoit de nous apprendre; *qu'il n'a manqué à J. J. Rouſſeau, pour couronner ſa gloire que d'avoir aſſez vécu pour louer le grand homme à qui la France alloit devoir ſa régénération & ſon bonheur;* & afin que nous ne viſſions point le change, elle nous avertiſſoit que ce grand homme étoit *ſon pere.*

Comité diplomatique. Toutes les lettres des miniſtres, ſoit françois, ſoit étrangers, ſont envoyées au Comité diplomatique. De quel œil les nations étrangères verront-elles que leurs ſecrets paſſent ainſi dans les Comités, pour être enſuite diſcutés par les galeries? Pour les.....? Et nous voulons compter dans l'Europe pour quelque choſe?

Comité des finances. Il eſt bien extraordinaire que ce Comité ait rejeté l'offre des Genois, dans le moment où le Maire déplore dans la tribune la misère dont Paris eſt ſurchargé. Quand des milliers de pauvres inon-

dent nos provinces, quand nos vieux guerriers, privés de leurs pensions alimentaires, n'ont pas de pain; quand ce pain coûte jusqu'à cinq sous la livre dans quelque provinces, & quand enfin nous sommes réduits, par la rareté du numéraire, à acheter de la Hollande, de l'Espagne, &c. l'or & l'argent, pour subvenir au prêt des troupes & autres dépenses journalières.

Comité des recherches. A la honte de la nation Françoise, ce Comité des recherches, ce Tribunal odieux, dont aucune loi n'établit l'existence légale, n'est pas encore aboli. Qui auroit imaginé qu'on verroit s'établir parmi nous une inquisition plus révoltante que celle qui, sous les vengeances de Marius & de Sylla, poursuivoit la pensée jusques dans les épanchemens de l'amitié, & dans les familiarités des conversations privées. On a voué à l'exécration de la postérité, Paramos, Mendoza, Fernandez & autres coryphées du St. Office. Que diront, que penseront nos neveux, des Brissot, des Agier, des Coulon & de leurs collègues?

Comité militaire de la Garde nationale parisienne. Lorsqu'on voulut organiser les

triſtes-à-pates nationaux pariſiens, des gens déſœuvrés, ſans aveu, des moucharts, qui avoient cabalé dans leur diſtrict, s'emparerent d'une des ſalles de l'hôtel-de-ville, & s'intitulerent Comité militaire; ils firent un règlement tel quel; fixerent le nombre des places d'officiers de l'armée, ainſi que les appointemens; ſe nommerent eux-mêmes aux meilleures, donnerent les autres à leurs complices; prirent des épaulettes, & commanderent l'armée. De là vient qu'on voit un apothicaire, commandant; un huiſſier, capitaine; un robin, chef de diviſion, un ſavetier lieutenant, & un eſcamoteur major.

Comité des ſubſiſtances. Salut au Comité des ſubſiſtances! Grace à lui. Le Soiſſonnois, la Picardie, la Champagne & la Bourgogne ne fourniſſent plus de grains à la Capitale, & ſans les ſecours qui arrivent de l'étranger pour le compte du Roi, nos Légiſlateurs, le Maire, le Général, l'armée pariſienne & la Famille royale, ſeroient réduits au pain de ſeigle.

Comité des recherches de l'hôtel-de-ville. Il repréſente parfaitement bien le cabinet de le Noir & de Sartines; les mêmes ſuppôts y ſont employés, c'eſt qu'on recherche ceux

qui

qui disent des vérités dures contre les Baillis, la Commune. Ce Comité devroit au moins s'occuper de la recherche des Représentans de la Commune qui ont pillé tout l'argent & les effets volés par les Districts, & les particuliers qui alloient porter à ces receleurs.

COMMANDANS de bataillon. Oh ! comme ils voudroient pouvoir faire boire de l'eau du fleuve Léthé à tout le monde, afin qu'on oubliât que tel a passé sa vie à auner du drap, tel autre à faire des culottes de peau, un troisième à vendre du sel.

ASSEMBLÉE de la Commune, c'est-à-dire, Représentans du peuple. Les Districts se plaignent de la Commune, & la Commune se plaint des Districts : la Commune prétend que les Districts veulent aller sur ses brisées; qu'à elle seule appartient le droit d'exécuter, & que les Districts ne sont que ses commis; les Districts au contraire prétendent qu'en eux résident toute autorité & toute force; de sorte que de cette antipathie naît un schisme national, qui rend & la Commune & les Sections également ridicules. La Commune singe parfaitement bien l'Assemblée dite nationale;

elle a comme elle ſes motionneurs, ſes orateurs, & ſi elle ne rend pas des décrets, au moins rend-elle des arrêts, qui ſe montent, depuis le 14 juillet, à 13000.

Comtat vénaiſſin. On oſe publier des adreſſes à l'Aſſemblée nationale, dans leſquelles les Etats du Comtat vénaiſſin demandent à être réunis à la France; & ces Etats diſent hautement qu'ils déclarent, *en la préſence de l'Etre ſuprême, que rien ne ſauroit les délier du ſerment de fidélité à l'égard du Pape leur ſouverain, & que les auteurs de ces adreſſes ſont des fauſſaires & des impoſteurs.*

Conspirateurs. a. b. c. d. f. g. Il y a encore cinq mois d'ici au premier janvier, ſoyez gens de parole, donnez-nous une contre-révolution pour étrennes.

Constitution (la) eſt une pièce nouvelle, fort longue, fort compliquée, fort embrouillée. Douze cents acteurs paroiſſent tour-à-tour ſur la ſcène; le théâtre retentit de plaintes, de murmures; le parterre foulé, preſſé, réduit aux abois, crie merci; le Roi & les Miniſtres ſont dans les couliſſes: on les fait venir quand on en a beſoin.

Corps-de-garde. Au dehors qu'offre-t-il ? une ſentinelle poudrée, friſée, muſquée, qui, au fuſil près, a moins l'air d'un ſoldat que d'un danſeur de corde ; au-dedans qu'y vois-je ? des bouteilles, des verres, des fauteuils, des jeux de cartes, des dominos, des flacons d'eau-de-vie, des pipes & des filles.

Couvent des capucins. Au mépris du décret qui laiſſoit aux religieux la liberté de reſter dans leur maiſon, les capucins ont été forcés de déguerpir du couvent qu'ils avoient prêté, pour y placer les bureaux, les archives, les comités de l'auguſte ſénat. C'est ainſi que, lorſqu'elle eut mis bas, la Lice envoya paître ſa compagne.

Créanciers. S'il eſt vrai qu'une convention ne peut être annulée que par ceux qui l'ont faite, l'assemblée nationale n'a eu ni le droit, ni le pouvoir de décharger les biens du clergé de leurs hypotheques. Les créanciers de cet ordre ne sont point obligés de reconnoître la nation avec laquelle ils n'ont point contracté, & qui ne s'eſt même obligé d'aucune maniere envers eux. Leur hypotheque ſuivra donc les biens de l'égliſe dans toutes les mains où ils pourront paſſer, parce que ſi

la puiſſance enfreint les lois, elle ne peut altérer le droit ſur lequel elles ſont fondées.

Curtius, auteur du cabinet des figures. Cet homme, quoique étranger, donneroit toute ſa fortune pour perſuader qu'il eſt un des héros de la liberté françoiſe, & un des vainqueurs de la Baſtille. Il a fait imprimer le détail de ſes faits mémorables, les a munis de quelques ſignatures qu'il a achetées à beaux deniers comptans, & a choiſi pour son Homere, le ſieur Déduit, chanſonnier des boulevards; auſſi a-t-il parfaitement bien réuſſi à faire une chanſon.

Le patriotiſme du ſieur Curtius eſt ſi grand, qu'il a voulu dédommager les vainqueurs de la Baſtille de l'ingratitude de leurs concitoyens: il a fait leurs figures en cire, qui se fondront comme leur gloire.

Allez entendre les garçons qui sont à la porte de ſon cabinet, ils vous diront: Venez, Meſſieurs, venez voir les Zéros de la Baſtille. On y voit le fameux Hulin, Elie, Maillard, Poupart, Arné, Tournai, Eſtienne, Georget, à côté des Washington, des Frédéric, des Louis & de la famille royale, &c.

Danton, grand dogue de la république

nationale des cordeliers. Avec qu'elle force n'a-t-il pas aboyé contre un tribunal qui l'avoit justement flétri ? armé des foudres de l'ariſtocratie, il a tout bravé & ſacrifié ſon honneur pour faire parler de lui ; coryphée de la tribune des Jacobins, on l'a entendu plaider lui-même ſa cauſe, & attribuer tous les déſordres de la France, & même de nos colonies, aux prévarications du châtelet. A entendre Danton, on croiroit que ſon diſtrict eſt le *nec plus ultra* de la puiſſance humaine : on ſait que le fanatiſme de cet aboyeur l'a porté a continuer les feuilles de ſon digne émule Marat, pour pouvoir y répandre tout le fiel & la noirceur dont ſon ame eſt pétrie.

Date. C'eſt le 6 octobre, à 6 heures du ſoir, que Louis XVI accepta la conſtitution qui va nous rendre heureux, ſenſibles, bons frères ; & au moment qu'il l'acceptoit, le ſang fumoit encore, & dans ſon antichambre, & dans la cour-de-marbre.

Decrets. Malheureuſe nation, comme on te trompe, comme on t'aveugle ! C'eſt bien toi qui peut dire à tes députés, ce que diſoit Néron à ſa mère Aggripine.

Vous n'avez sous mon nom travaillé que pour vous.

Délation. Salut à Monsieur de la Harpe, pour avoir dit, pour avoir écrit que la délation déshonoroit un peuple, que le mot seul déshonoroit une langue, & qu'il falloit chasser de notre dictionnaire un mot aussi odieux.

Desmoulins. Les journalistes ont du pain depuis que les honnêtes gens en manquent. C'est ainsi que le folliculaire Desmoulins, qui n'a guères couchoit sur un lit de sangle, couche dans un lit de damas bleu. Alors il étoit condamné au régime de Thaler, valet de Strabon, fruits, oignons & bouteille d'eau; à présent il mange chez Mars à 9 francs par tête.

Desfaucherets a été pendant quelque-temps l'un des talons rouges du corps municipal. Tout le monde s'accorde à lui trouver beaucoup d'esprit, mais point de jugement, point d'ordre, point de suite dans ses idées. Sa tête ressemble à la valise de Gilblas, à la garde-robe d'arlequin, tout est pêle-mêle, tout est mêlé.

Degouges, (Md^e. de) auteur de plusieurs comédies, d'une infinité de romans & de quelques ouvrages patriotiques. Cette femme, célèbre dans la littérature, dans la galanterie, & dans la révolution, se feroit fendue en deux

pour obliger le moindre auteur critique, & se comporte à leur égard comme elle s'est comportée vis-à-vis des comédiens qui lui faisoient espérer de faire réussir ses comédies, & les auteurs qui vouloient bien lui faire un vaudeville, pour décorer ses productions dramatiques; elle est estimable à tous égards; elle donne, de temps-en-temps, quoique veuve, des petits citoyens à la nation. Malheureusement que ceux qu'elle a faits avant la révolution, doivent être aristocrates, puisque quelques-uns sont sortis des écuries d'Orléans. Ainsi personne ne lui disputera la qualité de citoyenne active. Oui elle est active & très-active.

Départemens. Comment, peuple françois, avez-vous permis qu'on divise comme on l'a fait, toutes ces belles provinces qui faisoient l'ornement & la majesté de la France? Que sous ces noms singuliers de Loire & Meurthe, des hautes & basses Alpes, qu'on a voulu substituer à leurs anciens & véritables noms? Les députés ont senti l'obligation où ils seroient de rendre compte de leur conduite aux bailliages qui les avoient envoyés. C'est pour éviter de rendre compte qu'ils ont bâti des

départemens ſur les débris des provinces; qu'ils ont multiplié les diſtricts aux dépens des baillages ; qu'ils ont donné l'exiſtence à ſes milliers de municipalités. Auroient-ils pu ſe préſenter devant les baillages dont-ils ont mépriſé les mandats ? N'auroient-ils pas été déclarés parjures aux ſermens qu'ils avoient prêtés entre les mains de leur comettans ? Pour ſe ſouſtaire à la vindicte de leur baillage, ils n'ont eu que la reſſource honteuſe & infâme de mettre la confuſion par-tout, de diviſer, de partager par lambeaux tout le royaume, de favoriſer l'anarchie, & de laiſſer tous les vols, tous les crimes impunis.

Députés. Un homme de beaucoup d'eſprit à plaiſamment comparé les légiſlateurs de la nation, à douze cents renards à qui on auroit attaché à la queue une torche allumée, & qui s'en iroient dans nos hameaux, dans nos villes, dans nos campagnes, ravageant tout, brûlant tout, preſſant tout : en effet, ſi l'on laiſſe faire nos pères conſcripts, il ne reſtera pas pierre ſur pierre, pas une grange, pas un canard, pas un mouton.

Districts. Quel eſt donc ce tribunal ? de qui tient-il ſon pouvoir ? qui lui a remis la force

force en main ? qui l'a constitué juge ? Qui pouvoit le faire ? Ces nouvelles cours suprêmes sont mille fois pires que l'inquisition de l'ancien régime. Quoi! Pour la dette de 3 liv. quatre gardes nationales entrent chez vous, & si vous refusez de les suivre, ils vous enchaînent sans procès-verbal, sans examen, sans décliner la peine du délit, sans rien constater..... ordres du roi, commissaires, inspecteurs, mouchards, recors, on est forcé à vous regreter.

Ce mot district signifie aujourd'hui république, de sorte que les 60 districts de la capitale sont 60 républiques, gouvernées par un doge, ou président, un secrétaire & des sénateurs. Chacun de ces états est en même-temps, & pouvoir législatif, & pouvoir exécutif, & pouvoir judiciaire, & comité de police parmi les districts qui se sont rendus les plus célèbres pendant la révolution, on doit particulièrement remarquer celui des Cordeliers, dont le dogue a toujours montré les dents au despotisme. Il est à l'égard des autres, ce que la France étoit autrefois pour les petits états voisins. C'est que parmi les arrêtés de cette section, on remar-

que celui-ci, qu'il ſera enjoint au grand Turc de faire la paix avec l'empereur.

Celui de St.-Roch, qu'une demoiſelle ne pourra point ſe marier ſans être ſoumiſe à l'examen des matrones.

St.-Nicolas du Chardonnet enjoint de ne mettre ni œufs, ni beurre dans les pains bénis, excepté dans celui qui ſera deſtiné aux membres des comités.

Chaque diſtrict a pluſieurs départemens, le civil, la police, le militaire; il ne lui manque plus que celui des affaires étrangères; mais patience, cela viendra; ils ont déja des ambaſſadeurs, & nous ne doutons pas que ces miniſtres plénipotentiaires ne diſputent dans les autres cours la prééminence aux ambaſſadeurs du roi de France, de l'empereur, & même au légat du pape.

Un étranger qui arrive dans une aſſemblée générale de diſtrict, croit arriver dans le portique d'Athènes; c'eſt-là que le patriotiſme prend ſes grands élans, que chaque membre dit les plus belles choſes ſur la liberté.

Domaines. Rien n'a été reſpecté : on a porté une main ſacrilège ſur les domaines que

les ligueurs même se crurent forcés de respecter. En vain les ministres du souverain ont représenté que par une concession solennelle de tous les princes chrétiens en 1278, quelque tems après la mort de St. Louis, les domaines de la couronne avoient été déclarés inaliénables : on ne les a pas écoutés.

Drapeaux. Tous les peuples de la terre ont eu des enseignes nationales. Les Athéniens avoient sur les leurs, une chouette; les Celtes une épée; les Romains un aigle. Pour rendre nos étendards significatifs, parlans & constitutionnels, il faudroit y représenter des têtes sanglantes, des piques, une lanterne, le coupe-*tête* & son sabre. On prendroit pour devise: ce vers blanc du nouveau maire de Grenoble.

Et ce sang est-il donc si pur qu'on n'en puisse verser
quelques gouttes ?

Duél. Nos pères conscripts ne se battront plus: le duel vient d'être aboli par un décret: mille voix ont célébré à l'envi le courage & le sang froid du plébéien Barnave; le fait est qu'il espéroit en être quitte pour la peur, qu'il s'est rendu en tremblant sur le champ de bataille: on veut même qu'il ait pleuré!

Duport-du-Tertre. Les jeux de la fortune & du hazard sont si prompts & si bizarres, qu'on a peine à les croire. Le moraliste ne seroit pas fâché de ces coups de dez, si le joueur qui gagne la partie, ressembloit à M. Duport-du-Tertre.

Echafaud. L'historien qui écrira avec du sang notre abominable histoire, n'oubliera pas, j'espère, d'apprendre à la postérité que le peuple de Versailles ayant arraché un parricide au bourreau, par une compensation atroce, pendit à sa place une femme dont la mine lui déplut.

ELECTIONS. Elle étoit bien sage, cette loi de Solon qui ordonnoit que *tout particulier ne pourroit se mêler des affaires publiques sans avoir subi un examen sévere sur sa conduite.* Ainsi l'époux adultere, l'ami perfide, le calomniateur, l'ingrat, l'escroc, n'auroient point siégé dans l'aréopage. Si cette loi eût précédé l'ouverture des états-généraux, on ne verroit pas, parmi l'auguste sénat, des membres si avilis, si tarés, que l'homme qui les connoît, refuseroit de les prendre pour laquais.

EMIGRATIONS. Jamais la révocation de l'édit

de Nantes ne priva la France de tant de tréſors, de tant d'induſtrie & d'un auſſi grand nombre d'habitans. Fuir la patrie c'eſt prudence, lorsqu'on voit tant de meurtres restés impunis ; lorſque le citoyen qui oſe dire ſon opinion ſous la ſauve-garde de la liberté, peut, comme les habitans de Tabago, voir ſes propriétés livrées aux flammes.

EMPEREUR. De vils mortels avoient oſé propoſer que, dans cette journée du 14, notre roi, notre bon roi fût proclamé *empereur*. Les impoſteurs ! ils te diſent que ce titre eſt plus beau, plus cher que celui de roi ; ils te trompent sur l'origine même du mot ! Le titre d'empereur plus auguſte que celui de roi ! Si Charlemagne prit ce titre, c'eſt qu'en effet il fut nommé à l'empire d'Allemagne ; mais en effet il n'en conſerva pas moins ſon nom de *Roi de France*. Mais nous ne devons pas ſouffrir ni vouloir que notre roi ſoit plus que ne furent & le vainqueur de *Bovines*, Philippe-Auguſte ; & Louis IX, l'un des plus grands légiſlateurs ; & François Ier, le plus loyal des chevaliers ; & le bon Henri IV, le Bayard des rois. Acquérir quelque chose en ce genre, c'est perdre tout. Il eſt des hommes

dont l'amour épouvante, dont les dons avilissent, dont le souffle empoisonne, alors même qu'ils sourient.

Epaulettes. *Tous ont des médailles, des épaulettes, & beaucoup n'ont pas de souliers*, devoit servir d'épigraphe à un ouvrage sur l'organisation de l'armée parisienne. L'auteur a abandonné son projet. On n'a point encore ridiculisé sur les théâtres des boulevards cette faim, cette soif d'épaulettes. Cette fureur mériteroit d'exercer le pinceau de quelques auteurs forains. Cicéron disoit du peuple de Rome, qu'il lui falloit du pain & des spectacles : ne pourroit-on pas dire du peuple parisien, qu'il lui faut des épaulettes & du pain?

Espions. L'espionage faisoit la honte de l'ancienne police. Et depuis notre prétendue régénération, le nombre des espions, que l'on nomme observateurs, est considérablement augmenté. Dès que deux citoyens se parlent à l'oreille, survient un troisieme qui rôde pour écoûter ce qu'ils disent. Grace à l'activité de ces observateurs, M. de la Fayette sait ce qui se dit dans les foyers, aux coulisses, dans les loges, aux cafés, & tout ce qui se

raconte myſtérieuſement dans les ſoupers. Je connois pluſieurs de ces mouchards ; j'ai vu avec ſurpriſe, avec douleur, qu'ils ſont tous fort jeunes. Espions-délateurs, à seize ans ! ah ! quelle vie perverſe cela annonce !

Etat-major. On connoît, on pourroit nommer un officier de l'état-major de la milice pariſienne, qui, le jour que les pariſiens trouvèrent la Baſtille, ſe ſauva dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin, & de là, ſous le lit d'une pauvre ſervante, d'où il ne ſortit que le ſoir, quand celle-ci alla ſe coucher. D'autres, c'eſt le très-grand nombre, n'ont arboré de cocardes, n'ont paru armés que trois jours après. On pourroit les comparer aux Lacédémoniens qui n'arrivèrent que le lendemain de la bataille dans la plaine de Marathon.

Evêque (l') d'Autun. C'eſt lui qui ſanctifia le ſerment de la fédération, c'eſt lui qui bénit les bannières nationales ; c'eſt lui qui a porté les coups furieux aux abus de l'ancien régime ; c'eſt lui qui parle, qui parle, qui parle à tort à travers de finances, d'ordre judiciaire, de conſtitution, & de l'organiſation de l'armée, c'eſt le Michel Morin, c'eſt

ſa mouche du coche de l'aſſemblée dite nationale.

Exercice. Jamais Candide chez les Bulgares, ne fit des progrès auſſi rapides, auſſi étonnans. Tel homme qui, de ſa vie n'a manié que l'aune ou le balai, fait tourner aujourd'hui à droite, à gauche, tire la baguette, remet la baguette, charge, tire, double le pas de manière à étonner les coryphées de l'armée pruſſienne.

Extase. Si l'on en croit le ſoi-diſant patriote. Extaſe, c'eſt l'état ou ſe trouvent toutes les nations, au ſeul récit de nos exploits, à la ſeule lecture de nos codes de morale, de légiſlation & de police, ou d'adminiſtration.

Favras. Après la journée des Calas, l'univers n'a rien vu d'auſſi atroce.

Notre révolution reſſemble aux tragédies de Shakespear, elle offre, comme ces pièces anglaiſes un mélange horrible & burleſque de turpitudes, de puérilités & d'horreurs; elle a auſſi comme elles ſa ſcène ſublime, ſa ſcène ſuperbe, & c'eſt le malheureux Favras qui l'a faite, & qui l'a jouée.

Fauchet.

Fauchet. Ce prêtre est une espèce d'inspiré, d'énergumène, un élève, un rival du Diacre Pâris. La loi lui a fait grâce du marc d'érgent, & du domicile fixe, il est citoyen actif & éligible, quoiqu'il n'ait ni feu ni lieu, qu'il loge en chambre garnie, & qu'il change de gîte aussi souvent que les catins.

Fédération. On ne croit point avec l'écrivain Carra, que la pluye du 14 juillet fût un coup monté par le Ciel; mais si cette pluye étoit écrite dans le grand livre des destinées, si MM. les fédérés avoient pu lire dans Mathieu Lansberg qu'il auroit plu averse ce jour là, au lieu de choisir pour leur uniforme une couleur tranchante, ils eussent choisi sans doute habit, veste & culotte, couleur de boue.

Fêtes patriotiques. Ces fêtes son merveilleuses dans les journaux, dans les gazettes, mais de près, mais quand on y est, cela fait pitié. Imaginez vingt à trente ménétriers perchés sur des tréteaux, en ourés de sales lampions: la canaille dansoit sans mesure, elle sautoit, crioit, juroit: à tout instant s'élevoient des rixes; la garde accouroit, sans elle les danseurs alloient se battre & se tuer au son du violon.

Feydel, auteur de l'Obſervateur, prétend qu'il a beaucoup contribué à la révolution par ſon journal patriote, & qu'il a ſauvé Paris pluſieurs fois de la phalange *Macédonienne* du général la Pique.

Filles publiques. Pendant quinze jours ou trois ſemaines, le Pactole a coulé chez les courtiſannes. Tel fédéré qui ſait le nom, le ſur-nom, la demeure de trente catins, n'eſt n'eſt pas allé à la bibliotheque du Roi, n'a pas regardé la colonnade du louvre, n'a pas vu Iphigenie en Aulïde. Si quelque fédéré a la fantaiſie d'écrire un jour ſon voyage à Paris : ſa relation reſſemblera à l'album de ce voyageur allemand, qui notoit : *dans tel lieu, à telle anberge, l'hôteſſe eſt laide ou jolie.* Là, j'ai bu de la bière, ici j'ai mangé des œufs brouillés.

Flesselles. Combien Lavater s'eſt trompé quand il a cru voir dans les yeux, ſur le front de l'habitant de Paris, qu'il n'étoit ni cruel, ni farouche ! Combien de crimes attroces ! Combien d'attentats ! Combien le meurtre du malheureux Fleſſelles, & autres, dépoſent contre les obſervations & les connoiſſances phiſionomiques & profondes du docteur de Zurich.

Folliculaires. Ce qu'on aura de la peine à croire, c'eſt que les gazetiers comptent parmi eux un grand nombre d'hommes de letrres qui ont du talent & qui l'ont prouvé dans différens ouvrages. Auteurs, écrivains que je pourrois nommer, mais que par pitié je ne nomme pas; vous n'avez guères d'orgeuil. Etes-vous pauvres? avez-vous faim? demandez l'aumône, prenez le mouſquet ou ſoupez ce ſoir avec une taſſe de ciguë.

Forces navales. L'anglois eſt armé : ſous deux mois, nos colonies peuvent être envahies; l'europe ſe demande qui peut retenir les françois, — l'ordre de marcher. Lorſque l'anglois ſuperbe vint deſcendre à St. Caſt, la nobleſſe bretonne a-t-elle attendu que des ordres ſupérieurs l'appelaſſent à la défenſe des côtes? Nobleſſe françoiſe, aux armes! La philoſophie des françois doit être celle des Bayard & des Catinat, & non celle des Rouſſeau & des Mabli.

Foulon. Cet homme qui eſt parvenu à l'âge de 70 ans, n'avoit pas un ſeul ami, n'avoit jamais rendu ſervice à perſonne, & laiſſe peu de regrets; rien néanmoins ne juſtifie ſon aſſaſſinat. Une tête coupée & portée

en triomphe, un cadavre hideux, percé de coups, & traîné dans toutes les rues; ce spectacle fait horreur, quelque soit le nom & le caractere de la victime.

FRANCE. Le mal est fait, il n'y a plus de remède, l'ordre ne peut plus naître, l'anarchie, le brigandage seront permanents en France, & tout françois peut dire comme Marius : dis à ceux qui te demanderont ce que je fais, que tu m'as trouvé méditant sur des ruines. Mais Marius ne méditoit pas sur les ruines de sa patrie, il étoit sur un sol étranger, il étoit à Carthage.

FRONDEVILLE. Si ce député a mérité les arrêts pour avoir manqué de respect à l'Assemblée, quel châtiment doit-elle s'infliger à elle-même, pour les scènes scandaleuses dont chaque jour elle donne le spectacle?

FUSIL. Cette arme qui étoit presque aussi inconnue aux parisiens, qu'aux habitans des Indes occidentales, est aujourd'hui dans toutes les mains : on a calculé que depuis la révolution il s'étoit fabriqué en France pour plus d'un milliard de fusil.

GABELLES. Nous allons bientôt habiter ce

paradis terrestre. Le ſiècle d'or nous eſt annoncé, promis par nos légiſlateurs, qui, pour préparer peu-à-peu nos organes au bonheur, ont aboli la gabelle, & nous font jouir en attendant du *ſiècle de ſel.*

GALERIES. La ſtatue de l'ancien mercure gaulois nous offre l'image de l'eſprit qui règne dans les galeries. De ſa bouche partoient des chaînes qui attachoient ſes auditeurs; ainſi les galeries de l'aſſemblée ſont enchaînées a certains orateurs.

GOUFRE. *Un gouffre s'eſt ouvert dans l'Europe politique* dit monſieur Burke dans un diſcours qu'il prononça dernièrement au parlement d'Angleterre; la France s'y eſt engloutie. Elle a tout perdu, tout..... juſqu'à ſon nom.

Guerre civile. Chevaliers français, écoutez le cri de l'honneur, c'eſt lui qui doit porter à vos oreilles le cri univerſel de la nation, il vous preſſe de vous unir & de préſenter aux ennemis de la France, cette phalange ſi redoutable, qui, dans tous les temps, fut ſon plus ferme apui. Aux armes, aux armes, chevaliers français ! aux armes, aux armes!

Garde soldée. On a reproché à cette légion d'être assez mal composée, ce reproche est assez généralement fondé, mais on peut dire à sa louange, qu'elle se purifie tous les jours, & qu'après avoir été employée à la malheureuse expédition du 14 juillet, du 5 & 6 octobre, elle purifia sa source en faisant une contre révolution. Oui je le prévois; oui cet oracle est plus sûr que celui de Chalchas. Oui la garde soldée méritera peut-être un jour d'être la garde de la personne du roi.

Garat, frères députés. Quand Garat le neveu arrivant de Bordeaux, chante devant la reine. Les Garat oncles jettent feu & flamme. Il profanoit le nom Garat; il s'assimiloit aux Histrions; il faisoit honte à sa famille: les tems sont bien changés; c'est maintenant les oncles qui font rougir le neveu.

Gazetier. Qu'un gazetier est un être méprisable, quand il vend au plus offrant la calomnie & le mensonge à deux sous par jour! Le malheureux qui n'ayant qu'un pistolet & du courage, m'attaque au coin d'une rue ou dans un bois, est beaucoup moins coupable. Quelle contradiction dans nos lois! Il est défendu de vendre de l'arsenic, du verd-de-

gris, &c., & chaque jour on laiſſe circuler librement le poiſon de la calomnie, & le ſtylet des fauſſes délations.

Paris eſt menacé d'une dépopulation totale, d'une dépopulation prochaine. Alors les journaliſtes affamés, faute de reſſources, faute de pain, pourront paître dans les rues.

Gentilshommes. Depuis plus d'un ſiècle la France n'eſt point encore guérie des plaies que lui cauſa la révocation de l'édit de Nantes. Chaque jour on entend la nation gémir ſur ſes effets; chaque jour l'on voit l'aſſemblée nationale montrer le plus grand zèle pour tout ce qui tient à la propriété des fugitifs proteſtans, & c'eſt elle-même qui riſque de plonger la France dans un pareil malheur, en violant la propriété la plus ſacrée de la nobleſſe françoiſe.

Gerard. Ce député & beaucoup d'autres peuvent certainement dire comme le Doge de Veniſe admis à l'audience de Louis XIV : de tout ce qui ſe paſſe ici, ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt de m'y voir.

On pourroit comparer la grande moitié des députés à ces acteurs & actrices qui ne pa-

roiſſent que dans les chœurs; ils ſont là pour faire nombre.

Godet, limonadier ſur le boulevart du temple, capitaine de la garde nationale, eſt un des hommes les plus debonnaires; un ſoldat de ſa compagnie le voyant à ſon comptoir avec ſes épaulettes, lui dit : capitaine, viens frotter la table & apporte-moi un verre de rogomme, le capitaine lui apporta le *ſacré chien* ſans mot dire.

Gouy-d'Arcy. Ce député s'eſt couvert de boue. M. de la Luzerne a répondu d'un manière triomphante à ſa délation. Le mépris dans lequel M. Goui-d'Arci eſt tombé eſt tel, que lorſqu'on prononce les mots délateur, calomniateur, le nom de ce député ſe préſente à l'eſprit.

Gorſas. Ancien valet-de-chambre au ſervice d'un ambaſſadeur eſpagnol, eſt un petit homme trapu, rabougris, mais d'une force incroyable, ſi jamais, comme il y a quelque apparence, le cas y échéoit, ce folliculaire ſera une acquiſition précieuſe pour le château de bicêtre, attaché au ſervice du puits, il fera l'ouvrage de deux.

M. de Gouvion.

Où étoit donc Mayenne en ce péril pressant.

Euripide autrefois se mocqua complettement d'un héros de son tems qui obtint les honneurs du triomphe pour le gain d'une bataille où il n'étoit pas.

O fils de Crinias, lui dit-il dans un ode; *la plus belle, la plus étonnante des victoires est celle dont il plaît aux dieux de vous favoriser*, le peuple vous suit en foule, on vous proclame vainqueur, au milieu des applaudissemens, c'est demain le jour fixé pour votre triomphe : & la bataille s'est donnée sans vous.

La bataille s'est donnée sans vous! quelle chûte! Euripide est bien méchant.

M. de Gouvion, au reste, songe sérieusement, dit-on, à ôter l'habit bleu : déja il ne porte plus la médaille, & hier en traversant les tuileries, son panache est tombé, il l'a vu, il a marché dessus & ne l'a pas ramassé.

Grégoire. (l'abbé) On prétend que l'abbé Grégoire a abjuré la religion de ses peres; Moyse, dit-on, lui a apparu en songe & lui a révélé que le nouveau testament étoit une fable, un roman; que Jésus-christ n'avoit jamais

existé, & que le culte du dieu d'israël étoit le seul digne de son hommage. Notre législateur s'est fait, dit on, circoncire depuis cette victoire.

Guilhermy. Si l'on en croit les géographes, la ville de Castelnaudary est située sur la voûte d'un volcan, il ny a rien qui n'y paroisse, par l'explosion qu'a causée dans cette petite ville la conduite vraiment courageuse de ce respectable membre de l'Assemblée nationale.

Habits bleus. Louis XIV disoit à Philipe V son fils, en partant pour l'espagne : ne paroissez pas vous choquer des figures extraordinaires que vous verrez à Madrid, ne vous en mocquez pas. J'ignore si Philipe V a pu conserver son sérieux à la vue des Titulados, des Hidalgos, &c. Mais s'il revenoit au monde, je parierois, je jurerois qu'il riroit aux éclats, en voyant la tournure, l'allure, la figure de notre milice parisienne.

Hôtel à louer. Ce n'est ni le feu, ni l'eau, ni une armée de rats, ni une pluye de sauterelles qui forcent les habitans de Paris à quitter leur superbe & vaste cité, ce sont les augustes travaux de nos peres conscripts. Avant quinze ans on fauchera dans les rues de Paris du treffle & du sain-foin, à moins qu'à l'exem-

ple de Romulus, nos légiſlateurs n'invitent tous les brigands de l'europe à venir habiter Paris, en leur promettant ſûreté, propriété, impunité.

Huiſſiers de l'aſſemblée. Quelle idée peuvent-ils avoir de l'aſſemblée dite nationale, eux qui aſſiſtent à toutes leurs ſéances, & qui ſont témoins du ſpectacle ſcandaleux qu'elle donne chaque jour! Je les ai vus, moi, ces graves légiſlateurs armés de bâtons à ſabre & des piſtolets, prêts à s'élancer les uns ſur les autres pour s'égorger.

Indigence. Une foule de particuliers qui jouiſſoient d'une grande aiſance, ſont plongés dans la misère depuis la révolution. *INDIGENS!* vous qui jouiſſez, vous qu'une feuille de roſe affecte, vous à qui il faut cent plats, trente valets, quarante chevaux, avez-vous bien ſondé l'abyme de ce mot *INDIGENCE?*

Ingratitude. Tous les papiers publics ont répété le triſte mot d'un ingrat qu'on dit être un membre de l'auguſte Aſſemblée, — mais cela n'eſt pas poſſible; car ſi un homme *inculpé de dol* ne peut, ainſi qu'on l'a imprimé pour M. de Gouy, en être *membre*, un homme

entaché d'ingratitude devroit l'être bien moins encore, car le dol peut tenir à l'erreur d'un esprit faux, mais l'ingratitude tient à la dépravation d'un cœur gangrené.

Inscriptions. Comment la municipalité de la capitale de l'empire françois, d'une ville rivale en tout d'Athènes & de Rome, quant au goût, quant à la délicatesse du langage, a-t-elle pu laisser griffonner sur l'arc de triomphe ces mots attribués à l'assemblée législative? *Consacrés aux travaux de la constitution, nous la terminerons*; prose digne d'un bréviaire du quatorzième siècle, prose qui joint à la platitude de l'expression l'apparence d'une rime & la recherche d'une tournure poétique.

Comment dans un moment aussi sérieux, dans un instant où il falloit sur-tout s'attacher à élever l'âme, où il ne falloit rappeller que des idées nobles rendues avec une brieveté énergique! a-t-on pu afficher ce misérable quatrain, copié sans doute dans quelque opéra de Quinault.

Tout nous offre un heureux présage,
Tout flatte nos desirs.
Loin de nous écartez l'orage
Et comblez nos plaisirs.

Nos plaiſirs ! la langue n'étoit pas plus reſpectée que le ſens commun dans ces productions d'un corps dont le chef eſt membre de trente à quarante académies, & ſur-tout de la françoiſe.

La patrie ou la loi peut ſeule nous armer, mourons pour la défendre, & vivons pour l'aimer. Il falloit, *peuvent ſeules, pour les défendre, pour les aimer :* d'ailleurs la ſeconde ligne, car il n'eſt pas poſſible de dire, le ſecond vers, renferme une interverſion plaiſante.

Mourons pour la défendre, & vivons pour l'aimer.

C'eſt après *la mort* que le poëte municipal place *la vie.*

Inſcription du champ de mars. Louis XIII eut toutes les peines du monde à compoſer un orcheſtre paſſable. Selon les apparences, les poëtes ſont auſſi rares aujourd'hui que l'étoient les muſiciens alors. La municipalité a invité tous les verſificateurs de la capitale à chanter la révolution, à célébrer la fête fédérative, & il n'eſt pas une ſeule inſcription à laquelle le menuiſier de Nevers n'eût rougi de mettre ſon nom.

Inſurections. Elles ſe multiplient & ſe pro-

pagent preſque par-tout. Il n'eſt pas un ſeul régiment qui n'en ait donné l'exemple. L'Aſſemblée nationale y paroît *très-indifférente :* tout ce qu'a pu dire & écrire M de la Tour-du-Pin, rien n'a opéré.

Inviolable. Cette prétention de MM. les députés eſt réellement riſible. Qu'on rem nte en effet à l'origine des ſociétés, qu'on parcoure l'hiſtoire de tous les peuples, & l'on verra ſi jamais aucune aſſemblée, aucun de ſes membres a prétendu à *L'INVIOLABILITE'*. Solon, Lycurgue, Penn, furent d'auſſi grands législateurs, que le libraire le Clerc, le Père Gérard & l'avocat l'Avenue, & aucun des trois qu'on ſache, ne ſe déclarèrent inviolables.

Jean Bart. Ce folliculaire qui prend ce nom, a voulu imiter le cahier des doléances & des plaintes des dames de la halle ; mais il a rappelé ces vers de la Fontaine dans la fable de l'âne & du petit chien :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grace,
Jamais un lourdaut, quoi qu'il faſſe,
Ne ſauroit paſſer pour galant.

Jean Bart eſt lu cependant par les crocheteurs,

les laquais, quelques femmes-de-chambre; mais ſon journal ne paſſe pas l'office.

Journaux. Quand il s'agiroit de reſſuſciter toutes les ſciences humaines lors de la deſtruction de toutes les bibliothèques, on ne feroit pas plus couler d'encre, on n'emploieroit pas plus de papier qu'on n'en emploie tous les jours depuis la révolution, à imprimer ce qui ſe fait à Paris ſur les affaires courantes.

Journal de Paris. Quand la raiſon ſera revenue en France, quand la douce voix de l'humanité pourra s'y faire entendre, on y dira d'un fait, ou d'un principe, pour les rendre ſuſpects : ce fait *eſt conſigné, ce principe* eſt invoqué dans le journal de Paris.

Journal univerſel, redigé par le ſieur Audouin. *Bravo* mille fois, *bravo* à M. Audouin du bataillon des Carmes. En vérité, c'eſt un grand écrivain que M. Audoin du bataillon des carmes.

Jugemens des diſtricts.

A quels juges, grand Dieu ! livrez-vous les humains ?

Jumilhac. O toi qu'une garde nombreuſe a arrraché de ton château ! les bénédictions,

les larmes de tes vaſſaux t'ont bien vengé de tout ce que ton arreſtation avoit de révoltant & d'odieux.

Lameth (Charles), député à l'Aſſemblée nationale, maître de cérémonies des Jacobins, colporteur d'une foule de pamphlets, magaſinier des libelles contrele roi & les miniſtres, & un des principaux boutefeux de la révolution. Cet homme eſt devenu inconcevable par ſon patriotiſme ; puiſque, pour en donner des preuves, il s'eſt montré ingrat contre ſes plus grands bienfaiteurs. La reine l'avoit comblé de bontés, de faveurs & il a été le premier à vomir mille injures contre elle ; il étoit inſcrit ſur le livre rouge, & il en a été un des détracteurs les plus acharnés. Il étoit un des déprédateurs du tréſor royal, & a cependant crié contre le gaſpillage.

Il s'eſt encore montré un des plus forts ſoutiens de l'indiſcipline militaire, pour obtenir la confiance des ſoldats, & diriger l'armée ſuivant ſes vues. Tout le monde connoît la lettre à l'armée dénoncée à l'aſſemblée nationale ; il prétend qu'il n'en eſt pas l'auteur ; mais, *vas-t-en voir s'ils viennent, Jean, vas-t-en voir s'ils viennent.*

Lameth. (Alexandre) Tout le monde le méprife, mais qu'eft-ce que cela lui fait ?

La France. Dans quel état eft tombée cette fuperbe monarchie ! Rendons graces aux bontés que l'Angleterre a pour nous : fans elle, il y a long-tems déja qu'elle nous auroit puni des fecours que nous avons donnés contre elle à cette fière Boflon, à cette ingrate révoltée contre fa mère-patrie.

La Luzerne. On fait un foule de reproches à ce miniftre ; quelques-uns de ces reproches peuvent être fondés ; mais quel eft l'homme, & fur-tout l'homme public, de la vie duquel il ne faille pas arracher quelques feuillets ?

L'Afnon, député. On a plaifamment comparé les réfultats de l'Affemblée, dite nationale, au déluge qui engloutiffoit tout, ou au feu de Sodôme & de Gomorrhe qui confuma tout : on ne fait pas fi cette comparaifon eft abfolument jufte, mais il y a une efpèce de fimilitude entre le manège & l'arche, excepté qu'il ne porte pas fur les eaux, qu'on n'y voit point de colombe, mais d'ailleurs la comparaifon fe trouve jufte, puifque tous les animaux de la création s'y trouvent.

Lanterne. Il faut en avoir été témoin pour se faire une idée juste de l'excès de démence & de méchanceté où nous sommes parvenus. Le palais royal est plein de grouppes qui ne pensent que d'arrêter, d'élever des potences, de pendre les aristocrates, les ministres, les princes & leurs adhérens. Les auteurs de ces motions sont fêtés, accueillis avec transport. : un malheureux qui éleveroit la voix pour les combattre, & pour prêcher la paix, à coup sûr seroit lapidé.

La Tour-du-Pin. Ce guerrier loyal, ce chevalier sans reproche, qu'on pourroit comparer à Bayard pour la pureté de la conscience, n'a point été respecté; on vouloit sa tête; le peuple avoit soif de son sang *il dégarnissoit les frontières; il s'entendoit avec les puissances voisines; il vouloit, il favorisoit une contre-révolution*. Calomniateurs soudoyés: respectez des jours & des vertus.

Que le sort des combats respecta quarante ans.

Launay. (de) Ce gouverneur de la Bastille méritoit la mort, non pas celle qu'on lui a fait subir. Mais si le 14 juillet n'avoit pas été aussi fatal à la nation, il méritoit d'être soumis à un conseil de guerre, qui l'eût condamné

furement à perdre la tête, pour n'avoir pas défendu, comme il le devoit, & jufqu'à la mort, la forterefſe où il commandoit.

L'avenue, député. On pourra mettre fur fon tombeau une épitaphe qui peut être commune à beaucoup de députés.

> L'avenue, député, dont le vafte génie,
> N'a fait ni bien ni mal à fa trifte patrie.

Laporte. Imprimeur-libraire, démocrate, ariftocrate fuivant que la chance tourne : femblable aux pilliers de la bourfe, qui achettent ou fe deffont des effets, fuivant les opérations du tréfor *national* : c'eft ainfi que Laporte a voulu plufieurs fois fe défaire de la charmante Chronique, craignant la contre révolution.

Lavigne, ancien électeur des députés à l'Aſſemblée nationale, préfident à l'Hôtel-de-Ville pendant la première femaine de la révolution.

Eft-ce l'amour de la liberté ? eft-ce l'amour propre qui dirigèrent fa conduite dans le tems de la première crife de la révolution ; ceux qui le connoiſſent, aſſurent qu'il n'a rien fait que par oftentation, il vient d'en donner lui-même une preuve fuffifante, en exigeant

qu'on frappât une médaille à ſon effigie, comme on l'avoit arrêté dans une aſſemblée de MM. les électeurs, il auroit mieux fait de ſuivre l'exemple de M. Moreau-de-Saint-Merri ſon ancien confrère dans le fauteuil. Lavigne avoit été député à la Baſtille, mais il eſt un de ceux qui, comme Poupart-de-Beaubourg, craignirent le feu de la place : c'eſt ainſi que ſe comporta Soſie.

Légiſlateurs :

Hélas ! ils ont des rois dépouillé le meilleur.

On ſe plaignoit du deſpotiſme, on le comparoit à un hydre a cent têtes, & c'eſt ſous le règne le plus doux, qu'on à renverſé, bouleverſé la tyrannie prétendue.

Le Noir, ancien lieutenant de police : cet homme tant honni, tant calomnié, étoit humain, étoit bon ; ſouvent il a changé en un miniſtère de compaſſion & d'indulgence, un miniſtère de juſtice & de rigueur ; & l'ordre public n'en a point ſouffert.

On a dit qu'un lieutenant de police qui feroit ſans pitié dans cette place, feroit un monſtre. Monſieur le Noir n'étoit pas ce monſtre-là.

Les Noirs. C'eſt la dénomination inſultante & burleſque, qu'on a donnée à la partie des députés qui ſe placent à la droite du préſident. A voir le côté droit & le côté gauche, on diroit que ce ſont deux armées ennemies, rangées en bataille, & ſur le point d'engager le combat; mais un parti ſeul domine, c'eſt celui des forcenés : lui ſeul penſe, lui ſeul décrète. L'autre eſt réduit preſqu'au ſilence. Cazalès, Mirabeau, Monlauſier, & Maury, ces défenſeurs intrépides de la bonne cauſe, ont ſeuls oſé ſe vouer au ſalut de leur pays. Mais preſque toujours des trépignemens de pieds, des hurlemens les forcent de deſcendre de la tribune, auſſi-tôt qu'ils s'y préſentent.

Lèze-Majeſté.

Enfin il eſt connu ce ſecret plein d'horreur.

C'eſt Mirabeau l'aîné, dit-on, qui guida la marche des aſſaſſins dans les appartemens du roi. Mais parce qu'il eſt député, mais parce qu'il ſe dit inviolable, le procès ne s'inſtruit pas, & l'Aſſemblée nationale a même refuſé d'ouvrir le paquet qui contient les preuves & les charges. Les Romains, ce peuple roi, dont nos François efféminés & corrompus, ont la rédi-

cule prétention d'égaler en grandeur, en fermeté de caractère, les Romains firent des lois auxquelles le consul étoit soumis comme le dernier esclave. Tarquin adultère est chassé du trône, & toute sa race proscrite avec lui. Catilina conspirateur est accusé, jugé, & condamné dans le sénat même où il siégeoit comme législateurs. Claudius & Varus, prévaricateus, sont livrés à la rigueur des lois, qui étoient en partie leur ouvrage; & l'on ne vit point ces scélérats donner pour leurs moyens de défense, le grand mot D'INVIOLABLES.

Libelles. L'histoire nous a conservé les noms des auteurs incendiaires qui excitoient la rage forcenée des ligueurs: ils ne s'appeloient point *Camille Desmoulins*, ou *Loustalot*, ou *Marat*, ou *Brissot*, ou *Mirabeau*, ou.... &c., mais, c'étoit un Ponce, un Lincestre, un Tanquerel, &c.

Liberté. Il n'est pas de bagne, pas de cachots dont tous les murs, ne retentissent depuis quatorze mois, du mot liberté; & qu'a produit en France cette prétendue liberté tant citée, tant célébrée. Insurection de l'armée de terre, de la marine, ravages dans les provinces,

meurtres, ſéditions dans les villes, incendies, complots, projet de régicide, anéantiſſement total du commerce, & miſère abſolue.

Linguet. Quelle confiance peut-on avoir dans un homme auſſi verſatile, qni a fait l'apologie du deſpotiſme, conſeillé la banqueroute, & calomnié juſqu'au PAIN!

Lord Stanhope, eſt un fou qui paſſe ſa vie dans les tavernes & chez les femmes de joie: c'eſt de là, qu'ivre de bierre, de fumée & de luxure, il nous écrit que les Anglois ſont en extaſe, ſont à genoux devant nos décrets. Qu'on envoye un député à Londres, qu'il entende M. Burck, & l'on verra comme l'Angleterre penſe, & à quel point elle nous mépriſe!

Lotin, Imprimeur de la vile, malgré ſon janſéniſme, étoit prêt à faire banqueroute, mais la révolution eſt venue à ſon ſecours, il a ravaudé ſes affaires par les affiches de la commune, colées au coin de toutes les rues. Sa maiſon alloit s'écrouler; mais les affiches lui ont ſervi d'étais.

Louis XVI. Au lieu de mettre une flutte à la bouche de ſon mannequin, ſi Vaucanſon lui eût mis une couronne ſur la tête, & un

ſceptre à la main, graces au pouvoir LÉGISLATIF qui fait tout, décide de tout, envahit tout, l'automate couronné de Vaucanſon, ſuffiroit,

Maire. (*le*) L'homme le plus verſé dans la magie blanche auroit-il prévu qu'un particulier né, élevé ſous les tuiles, auroit un jour un palais, des gardes. Jamais la baguette d'Armide n'opéra changement ſi prodigieux : un palais! des gardes ! quel rêve! quel paſſage pour un homme qui, pendant toute ſa vie, n'a guère communiqué qu'avec l'anneau de Saturne, l'étoile polaire, les Attlantides & Jupiter!

Maire du Palais. Jamais les Pepins ni les Archambault, ne furent auſſi puiſſans que le maire de Paris l'eſt aujourd'hui; comme lui, ils dirigeoient tout, ils faiſoient tout; mais ils ne conçurent jamais comme lui, l'orgueilleuſe & bizarre idée de créer un ordre de chevalerie, dans le moment ſur-tout, où le peuple fanatique & furieux couvroit de boue, de crachats, les ordres anciens.

Majorité, *minorité.* Si dans tous les corps délibérans, la *minorité* ne craint point le deſpotiſme de la *majorité*, c'eſt que celle-ci obéit

obéit toujours aux lois, & aux règlemens connus, prescrits, & qu'on lui oppose avec succès; mais dès qu'elle s'en écarte, dès que la volonté & la force sont substituées à la loi & à la justice, c'est un véritable état de tyrannie. Voilà ce qui se voit tout les jours à l'assemblée, dite nationale.

Malouet. Ses partisans, (ils sont en grand nombre,) lui reprochent d'avoir été sensible aux injures du folliculaire Desmoulins. Eh quoi! dit si bien J. J. Rousseau; les vertus qu'on a réellement, dépendent-elles de l'aveu ou de l'abnégation des gens méprisables? Périssent-elles sous les mensonges des calomniateurs? eh! que font à M. Malouet les injures d'un homme ivre ou d'un fol?

Mandats. Les décrets de l'assemblée nationale doivent être considérés comme non-avenus, puisque les députés étoient les commis & non les *maîtres* de la nation : parce qu'ils avoient des mandats impératifs qu'ils n'ont pu violer, sans cesser de représenter leurs commettans; sans cesser de retomber dans la classe des citoyens isolés, parce que l'on ne peut représenter un peuple dont on se déclare indépendant, dont on n'a plus aucun pouvoir,

aucune commiſſion. Les députés n'ont donc plus aucun caractère public ; leurs ſéances ne ſont que des attroupemens illicites, leurs décrets, des arrêtés incendiaires & illégaux, auxquels la nation n'a aucune part & qu'elle mépriſe.

Manège. Ce lieu eſt ſouillé. Quand les députés ſeront partis, avant de le rendre à ſon ancienne deſtination, il faudra l'expier, le purifier, en y verſant de l'eau luſtrale.

Manuel. Qui voudra écrire des anecdotes piquantes, bizarres, ſingulières, arrivées à Paris depuis la révolution, qu'il faſſe la connoiſſance de M. Manuel, adminiſtrateur de la police. Il apprendra des aventures uniques & preſques incroyables, & les noms des perſonnes y manquant, le public ſera amuſé, inſtruit, ſans que les acteurs ſoient trahis. M. Manuel étoit peut-être le ſeul homme dont la municipalité pouvoit s'honorer, & ſon nom n'a été mis que trois fois dans l'urne des diſtricts.

Marat. Sous le titre trompeur d'*ami du peuple*, ce journaliſte convulſionnaire eſt ſon plus grand ennemi ; il cherche à l'égarer & à tromper ſa bonne foi par les motions & les

nouvelles les plus incendiaires, n'ayant que le fanatisme du patriotisme mille fois plus dangéreux que l'aristocratie. Il est toujours armé de figures, de métaphores, il tonne, il tempête contre les aristocrates, il s'est montré l'apologiste de la lanterne, le panégyriste de la journée de Versailles, le défenseur du meurtre & du brigandage, & l'adulateur d'un peuple aveugle & insensé ; il a cru qu'on n'apercevroit pas les dangers de ces principes à travers les imprécations, les malédictions, les calomnies & le venin qu'il vomissoit contre le châtelet, qui a voulu punir ses excès, malgré la protection immédiate de l'empire des cordeliers ; il a cru qu'il seroit plus en sûreté en prenant la fuite.

Marc d'argent. De l'argent, de l'argent, toujours de l'argent, s'écrioit, je ne sais plus quel philosophe. Oui, toujours de l'argent. Sans argent, on ne peut pas être citoyen éligible, sans argent, on ne peut ni motionner, ni tenir la plume, ni la sonnette dans un district. Si Anacréon ou Fontenelle revenoient au monde, s'ils ne possédoient pas le marc d'argent, la porte de l'aréopage leur seroit fermée pour jamais.

Maréchaussées. Quelle perte la France a faite

depuis que les cavaliers intrépides ſont aux ordres des municipalités & n'oſent plus obéir qu'en tremblant aux ordres de leurs officiers. Les bévues que le corps municipal fait tous les jours, ſont incalculables.

Marchands d'eſtampes. On s'étonne que le Pape laiſſe ſubſiſter à Rome, Paſquin & Marforio ; il eſt plus ſurprenant que la municipalité de Paris qui fait enlever les boues & les ordures, ne faſſent pas brûler les caricatures dégoutantes dont les quais ſont couverts. Il ne ſuffit pas que le tombereau des immondices nettoye la ville, ces caricatures ſont mille fois plus revoltantes que des rues mal balayées.

Maury. C'eſt l'homme éloquent, le logicien, l'improviſateur de l'aſſemblée ; ſon éloquence eſt à lui, il ſait prendre tous les tons, toutes les formes. L'éloquence de l'abbé Maury a exactement le caractère que les théologiens attribuent à la grace : *pertingens omnia ſuaviter & fortiter.*

Mercier. Comment l'auteur du tableau de Paris, de l'an 2440, & de quelques drames juſtement applaudis, a-t-il pu déshonorer ſa plume au point de ſe faire valet de la révolution, de ſe mettre aux gages d'un libraire

& de devenir un des manipulateurs de ce poiſon avec lequel le peuple de Paris déjeûne chaque matin à 2 ſols la taſſe.

Mendicité. Malgré le décret qui nous promettoit que les mendians n'obſtruroient plus les rues, l'entrée des ſpectacles & les égliſes, on ne peut pas faire un pas ſans rencontrer des malheureux qui demandent l'aumone à grands cris, & la mendicité devoit être anéantie, & nos légiſlateurs nous promettoient que la France alloit devenir la rivale du beau pays d'Eldorado.

Menou. On peut regarder ce député comme un des plus zèlés frères ſervans de la conſtitution. Cette œuvre pie ne pourroit jamais s'achever ſans lui. Il ne s'eſt pas donné un ſeul coup de marteau à l'antre du deſpotiſme ; il ne s'eſt pas poſé une ſeule pierre à l'édifice *de la démocratie royale pure*, ſans qu'on ait vu M. de Menou parmi les manœuvres.

Le chevalier de Meude-Monpas. Les patriotes enragés lui en ont voulu de ce qu'il démaſquoit trop la vérité dans les écrits qu'il envoyoit aux différens journaux qui ne ſont pas patriotes. Après avoir manqué de le pendre, ils ont été trouver le roi pour lui dire d'or-

donner à ſon gentilhomme ſervant, de ne plus écrire. Depuis ce temps-là le chevalier n'écrit plus; mais il parle, & s'il ſe fait par jour une vingtaine d'épigrammes contre l'aſſemblée, on peut parier que le gentilhomme ſervant eſt au moins l'auteur de dix.

Miniſtre des finances. Qu'on n'accuſe perſonne; M. Necker n'a point eu d'acolyte, de ſecond, il eſt ſeul la cauſe du malheur de la nation. Lui ſeul eſt l'Arimanne, ou le dieu du mal des françois.

Mirabeau l'aîné. Qu'on ne s'y méprenne pas. Ce député avoit ſes raiſons en paſſant dans l'ordre des plébéïens. C'eſt ainſi qu'on vit dans l'ancienne Rome, un Clodius né Patricien, ſe faire adopter par un plébéïen; mais cette dégradation volontaire & réfléchie, loin d'être un ſacrifice patriotique, n'étoit qu'un raffinement d'ambition & un trait de cupidité turbulente. Clodius n'étoit qu'un factieux qui ne feignoit d'abjurer les privilèges de ſa naiſſance, que pour en acquérir de plus favorables à ſes vices.

Modes. Il eſt ſurprenant que quelques marchands du palais-royal n'aient pas imaginé des gilets nationaux, des culottes civiques,

des habits constitutionnels où feroient imprimés les décrets de nos augustes législateurs.

On a publié que les droits de l'homme traduits en allemand, se vendoient à Leipsick & à Francfort : c'est faux.

Monument. Le comité de constitution s'occupe dans ce moment-ci du monument qu'on doit élever sur les ruines de la Bastille. Un monument, quand toute la France est en deuil ; un monument, quand on ne paie aucune pension alimentaire aux veuves, aux anciens militaires ; un monument, quand la moitié des habitans du royaume vit, languit & meurt dans la détresse ; un monument, quand tout est bouleversé, renversé ! Que diroit-on si, après un tremblement de terre, ou l'erruption d'un volcan, des gens ivres ou foux proposoient d'élever une pyramide, un obélisque sur les ruines & les décombres d'une ville renversée, engloutie ?

Motions.

On dit que l'abbé Rochette prêche les sermons d'autrui,
Moi qui sais qu'il les achette, je soutiens qu'ils sont
à lui.

Beaucoup de gens appliquent ces vers à MM. de Lameth. Toutes les fois qu'ils mon-

tent dans la tribune, on assure que M. Barnave est leur faiseur, & qu'il reçoit pour honoraires, la table, le logement & cinquante écus par mois.

Municipalités. C'est en Alsace sur-tout que les maires font de belles écoles, entr'autres cacades, ils excitent les sujets des princes d'Allemagne à méconnoître leur souveraineté, à ne leur payer aucun impôt. Ils ne savent donc pas, ces municipaux, sous quelles conditions les rois de France sont souverains d'Alsace.

Nancy. Qu'auroit dit l'ombre de Stanislas, de ce bon roi, surnommé à tant de titres, *Stanislas le Bienfaisant*, s'il eût vu ce qui s'est passé à Nancy, s'il eût vu les habitans de sa ville chérie, changés en bêtes féroces, & tirer sur des malheureux qui venoient pour les défendre & pour épargner à cette ville coupable, la triste nécessité de répandre du sang ?

Nationale ou *à la nation.* Expression moderne & qui est devenue l'expression patriotique, citoyenne, depuis la révolution : tout est *à la nation* : pâtés, ragoûts, tire-bouchons, tire-bottes, flambeaux, perruques, onguent,

tout

tout eſt à la nation. On voit au palais-royal quelques animaux d'Afrique ; celui qui les montre a fait graver en lettres d'or, sur la porte d'entrée : *MENAGERIE NATIONALE.*

Nobleſſe. Puiſque l'empire eſt détruit, le feu de Veſta devoit s'éteindre.

Noël, joueur de gobelets sur le boulevard du Temple, a eſcamoté avec sa poudre de projection une place de lieutenant dans ſon diſtrict.

Nouvelle Bastille. Louis XIV : quand tu fai-fais conſtruire ton ſuperbe palais des Thuileries, prévoyois-tu qu'il deviendroit la Baſtille d'un roi ! Croyois-tu qu'avant cent ans ces murs, ces voûtes que tu faiſois bâtir à tant de frais, retentiroient des plaintes & des murmures d'un roi captif !

Octobre. Journées du 5 & du 6. Quel chapitre pour l'histoire ! quelle épouvantable époque ! La croisade contre les Albigeois, la conquête du Mexique, offrent des horreurs moins degoûtantes. Et M. Bailly appelle cela un beau jour .... Grand Dieu ...! un beau jour .... oui, comme M. Bailly l'entend ... *dans le ſens de la révolution.*

Orateurs du manege. Il y a des exceptions sans doute : mais la plus grande partie rappellent cette saillie d'un de nos poëtes.

> Maudit bavard que Dieu confonde,
> Jamais on n'ennuya son monde
> Avec moins d'esprit & moins d'art.

Ordre de Malthe. C'est tellement la force qui a dépouillé les ecclésiastiques, que l'on n a pas osé toucher à l'orde de Malthe. Les mêmes raisons pouvoient les rendre des biens nationaux; on en a fait la motion, mais des motifs de crainte l'ont fait rejetter.

Orléans (le duc d'). Ce citoyen a fait tant de bien aux malheureux ; ses dons, ses largesses ont prévenu tant de crimes, ont empêché un si grand nombre d'attentats, que toute la France devroit le bénir ; les bourreaux seuls peuvent, doivent lui en vouloir.

Pain. De compte fait, le peuple a encore deux ou trois mois à manger du pain. Le gland, l'herbe & les racines, à cette époque, seront la seule ressource des estomacs qui pourront les digérer. Malheur aux officiers municipaux, si le pauvre apprend que les jus & les coulis qui servent à leur table, les condamne à ce régime.

Palais-Royal. Toujours des bayonnettes, des fusils, des patrouilles. Quand finira cette tyrannie; semblables à ces bêtes farouches, qui cherchent une proie: la milice parisienne n'aspire qu'à faire des captures. Ces nouveaux *Narcisse* se disent sans cesse, pensent sans cesse:

Et pour nous rendre heureux faisons des misérables.

C'est du palais-royal qu'est parti le grand coup de la révolution; la première motion y a été faite, la cocarde y a été arborée. C'est là, où tous les esprits ont été électrisés par des escrocs, des agioteurs, des banqueroutiers, des vagabonds; c'est-là où les femmes accordoient tout au seul nom de la patrie. Les filles employoient le tribut de leur galanterie en feux d'artifice & pétards; on se rappelle aussi que c'étoit le magasin & l'arsenal national. Le Palais-royal a toujours été le foyer des séditions: c'est-là où s'assemblent les différens clubs connus sous la dénomination, des furieux, des enragés. C'est-là où le tocsin de la révolte ébranle l'air. C'est là où les Gardes Françaises, échapés de prison, bravoient également & la discipline militaire & leur Roi; & qu'ils étoient protégés par une canaille insolente depuis ses premiers succés; de sorte que cette tabagie

eſt devenue tout-à-coup le ſanctuaire de la patrie & le repaire des plus mauvais citoyens.

Panaches. Quand d'un bout de la France à l'autre, on voit ces cocardes, ces panaches, ces pompons & autres enfantillages, on ſeroit tenté de croire que le Français le plus âgé, n'a pas encore ſept ans. Je connois quelqu'un qui, en parlant de la nation françaiſe, ne dit jamais *la nation*, mais *la penſion françaiſe.*

PARIS. Paris s'appelloit autrefois *Lutetia*, *ville de boue ;* rendons-lui ſon ancien nom.

Pariſiens. La perdrix eſt moins fugitive & plus courageuſe. Sous l'ancien régime, une eſcouade du guet diſſipoit ſans peine des grouppes de cinq à ſix cens perſonnes, qui ſembloient d'abord fort échauffées, mais qui diſparoiſſoient comme l'éclair, quand le guet avoit diſtribué quelques bourrades & gantelé quelques mutins. Le Pariſien n'a point changé. D'auſſi loin qu'il voit une patrouille, il fuit, il pâlit, il perd la reſpiration ; il pleure, il gémit devant un adminiſtrateur, il ſe proſterne devant le maire, il ſalue juſqu'à terre ſon ſuiſſe, ſes valets ſes piqueurs. Voilà l'homme qui ſe proclame libre, républicain ; voilà l'homme qui depuis qu'il a trouvé la Baſtille, parle

avec mépris, avec dédain de Carthage, d'Anibal, du Capitole & des aigles romaines; voilà l'homme qui somme la postérité de parler de lui dans ses annales, d'une manière glorieuse :

Risum teneatis amici.

Parlement. Les cheveux dresseront sur la tête de nos neveux, quand ils liront dans l'histoire de notre malheureux empire, la manière révoltante dont l'Assemblée nationale s'est comportée avec le parlement de Rennes & de Bordeaux. Ils y verront des magistrats maudits, insultés, punis, pour avoir voulu repousser le brigandage qui infestoit les provinces; & pour comble d'aveuglement, les provinces applaudir au jugement qui condamnoit leurs défenseurs.

O douleur! ô temps affreux! délire sans excuse, sans exemple! Nation coupable, infortunée, on ne sait pas si l'on doit te plaindre, gémir sur ton sort, ou t'avoir en horreur.

Passeports. Depuis que les françois sont libres, c'est vraiment un délice de voyager en france. A chaque poste, votre portefeuille est ouvert, examiné, commenté, & votre valise est mise sans dessus dessous. Si vous n'êtes

pas muni d'une demi-douzaine de passeports, une garde nombreuse entoure votre voiture, vous conduit à l'hôtel-de-ville, & vous devez regarder comme une chance fort heureuse de n'être pas suspendu par provision à l'horrible réverbere.

Patrie. Divinité de la patrie! comme les parisiens ont défiguré vos traits, qu'ils vous connoissent mal! ils appellent la licence, liberté, l'inquiétude d'esprit, l'amour du bien la confusion; égalité, qu'avons nous gagné à cette révolution : l'anarchie a succédé au despotisme, le mal, les abus, tout a décuplé.

Patrouilles de femmes. J'ai vu plusieurs ordres de différens Districts conçus en ces termes : il est enjoint à Madame .... de se rendre demain à 11 heures au district, pour monter la garde. Quelle bizarerie, quel ridicule! .....

Pauvres. On dit qu'il y a en fondations charitables de quoi nourrir le tiers de la france. Comment se peut-il donc qu'il y ait tant de misérables. Je connois, je pourrois nommer des gens qui ne mangent que par hazard. J'en ai vus coucher sur le ventre & brouter l'herbe, je l'ai vu.

Penſions. Preſque tout le travail relatif aux penſions eſt de MM. Camus & Fréteau. Il eſt innoui avec quelle rigueur incroyable ils ont réduits à l'indigence tout ce qui tenoit quelque faveur de la cour, cette inflexibilité a été juſqu'à refuſer du *PAIN* à des veuves, à des enfans. Jamais peuple ſauvage n'a rendu une pareille loi. Mais on reconnoît les légiſlateurs, qui en dépouillant le clergé & ſes creanciers hipothécaires, en ont livré chaque individu à ſes créanciers particuliers : on y reconnoît en même-temps l'eſprit législatif qui ſe défie tellement que ſon ouvrage comme celui de Lycurgue ne ſoit aboli avant qu'une génération ſoit écoulée, que pour le ſoutenir on emprunte l'appui des ſermens, comme ſi le parjure n'étoit pas une vertu, quand le ſerment eſt un crime. Oui un *CRIME*.

Periſſe, député de Lyon. Bon jour, bon ſoir; bon ſoir, bon jour : ſont les ſeules paroles que cet honorable membre ait prononcées à l'aſſemblée nationale. Et pour cela il reçoit dix-huit francs par jour. On peut dire que ce député, non-ſeulement vend ſes paroles au poids de l'or, mais même au poids des perles.

Perſan. (M^de^. de) Le ſaint office, ce tribu-

nal odieux, ce tribunal dont le nom ſeul ſoulève l'indignation, n'eſt rien; non, rien, en comparaiſon des atrocités dont chaque jour ſe rend coupable *le comité des recherches.* Qu'on nous diſe, ſi, pendant les proſcriptions de Sylla : les horreurs que commirent les Triumvirs, on vît jamais, Auguſte, Marc-Antoine & Lépide envoyer pendant la nuit des ſatellites chez des citoyens de rome, violer tous les droits des citoyens : violer le décret des correſpondances, troubler le calme des foyers. C'eſt ce qu'on voit tous les jours dans cette malheureuſe capitale. Sur la délation d'un blanchiſſeur, nommé Cus, qui a trouvé, *dit-il,* une lettre dans la poche de Madame de Perſan, où le comte Henry lui mande *la mine ſe charge chaque jour, elle eſt prête à éclater, de peur des éclabouſſures, partez de Paris.* Le Comité des recherches envoye chercher Madame de Perſan : ſes papiers ſont ſcellés, enlevés, viſités. Et quoiqu'on ne trouve rien qui ait aucun rapport direct ou indirect avec une contre-révolution ; quoiqu'on ait envain cherché d'autres lettres probantes du comte Henri. Il plait au comité des recherches de ſupplier le roi de charger le Châtelet d'informer contre le comte Henri, & autres fauteurs & adhérens;

hérens : & quoique Madame de Perſan ne ſoit coupable d'aucun délit; graces à *la déclaration des droits de l'homme*, graces *à la liberté tant deſirée :* madame de Perſan doit reſter proviſoirement en charte privée, parce qu'elle reçoit une lettre inſignifiante d'un comte Henry.

Peuple.

. . . .
Travaillez, ſuccombez, invoquez le trépas,
Mourez ſur un fumier, le ſeul bien qui vous reſte ;

VOLT. ÉPIT.

Voltaire prévoyoit ſans doute la révolution, qui plonge la France dans le déſespoir, & dans le deuil, & en calculoit d'avance les cruels & affreux réſultats.

Comme il frémiroit ce peuple qu'on égare, s'il pouvoit ſe douter que cette révolution dont il a été l'inſtrument, ſera à ſon tour l'inſtrument de ſa ruine. Malheureuſement ſes yeux ſeront deſſillés trop tard. Il ne ſera plus temps, il n'y aura plus de remedes. A qui s'adreſſera-t-il dans ſa miſere & dans ſon déſeſpoir ? Sera-ce à ces riches dont le luxe & les fantaiſies le faiſoient vivre ? Sera-ce à la nobleſſe opulente que l'on a dépouillée, & dont on a brûlé les châteaux ; à ces Ordres religieux, que la compaſſion & le devoir for-

çoient de l'alimenter ? Ils n'existeront plus. Vainement il implorera la puissance vengeresse ; un roi sans puissance, des cours souveraines sans force, ne pourront rien pour lui.

Pièces anglaises. On joue dans ce moment-ci à Londres, sur le théâtre de Drury-Lane, une pièce intitulée *le Milicien national.* Cette comédie, qu'on dit très-plaisante, jouit d'un grand succès. Si l'on en croit l'*Evening-post*, un garde national joue le rôle principal ; il paroît sur la scène, décoré de deux épaulettes d'une longueur, d'une largeur immenses ; un panache d'une aune flotte sur sa tête, & une cocarde tricolore couvre entièrement son chapeau.

Pistolets. De garde ou non, tous les soldats de la milice parisienne ont toujours le sabre au côté, & deux pistolets au moins dans leurs poches. Chez les Thraces il y avoit un temple dédié à l'homicide, les prêtres qui le desservoient portoient un poignard pendu au col, pour montrer qu'ils étoient toujours prêts à tuer. Les soldats parisiens sont-ils les prêtres de Saturne, de Moloch ou de Teutates, & veulent-ils immoler à leurs dieux tous les citoyens qu'ils rencontrent ?

Place des victoires. Et qu'importent à Louis XIV qu'on ait mutilé le monument que lui éleva la reconnoiſſance & la vénération de Vendôme ? Ses droits à l'immortalité ne ſont pas ſeulement ſur une place publique, gravés ſur l'airain & ſur le bronze, mais dans le temple de mémoire.

Popularité. Tous les factieux à qui le trône a fait envie, ou du moins qui, travaillés d'ambition, ont eu pour la gloire une ſoif inextinguible, ſe ſont toujours montrés exactement populaires. Cromwel & le duc de Guiſe flattoient les milices, prenoient par la main les ſoldats, ſaluoient le public, ſourioient à la populace, mendioient, appeloient les bénédictions de la foule.

Pouvoirs. O combien les députés ont été traités en enfans gâtés par leurs commettans! Ils leur ont dit, nos pouvoirs ſont expirés, mais nous les continuerons, & ils ont repondu, *oui.* Ils leur ont dit, nous étions conſtitués par vous, & nous nous conſtituons conſtituans & ils ont dit, *oui*; ils leur ont dit notre ſerment, c'eſt de ſuivre vos inſtructions, mais notre ſecond ſerment, c'eſt d'enfreindre le premier, & ils ont encore dit *oui.*

Prédicateurs. Durant les fureurs de la ligue, les chaires étoient pleines de prédicateurs séditieux, les Bertolio, les Fauchet, ne cèdent en rien au père Mathieu, au François des Rosières prédicans-énergumènes de ce temps-là.

Prédiction. On rira bien de tout ce qui se passe aujourd'hui, quand notre révolution, ou notre aventure, comme on voudra l'appeller, sera tournée en plaisanterie : car c'est par-là que cela finira.

Président de l'Assemblée. Sonner à chaque instant, élever les mains au ciel, répéter vingt-fois la même chose, parler sans pouvoir se faire enrendre, crier sans cesse à l'ordre, cracher le sang au sortir de chaque séance. Telles sont les fonctions du président de l'Assemblée nationale. Il vaudroit mieux présider Mesdames de la halle & MM. du port-au-bled.

Principes. Les décrets de l'Assemblée nationale ont toujours posé sur de faux principes. Un des grands moyens sur lesquels on a fondé la prise des biens du clergé, a été que ces biens ont été donnés par nos rois, nos princes, que les biens de nos rois appartiennent à la nation ; & pour justifier ce principe, on s'est

vite emparé du domaine du Roi, comme des biens de l'église. Il n'eſt pas vrai que tous les biens de l'égliſe viennent du domaine de nos rois, du moins immédiatement; il n'y en a qu'une très-foible partie. Le reſte a été donné par des particuliers, acquis par le clergé à prix d'argent : où eſt le produit de ſes économies?

Priſon. Le châtelet eſt une eſpece de machine pneumatique. On perd la respiration dès qu'on y entre. Sur cent malheureux qu'on y amene, vingt à trente, de compte fait, n'en ſortent que pour aller à Clamart; tandis que des caſernes vaſtes s'élevent de toutes parts; qu'on conſtruit des corps-de-gardes dans toutes les rues; tandis qu'on y ménage des jardins plantés d'arbres, le Châtelet reſte ſans cours.

Prodigalités. Si l'on avoit employé au ſecours des malheureux tout l'argent prodigué depuis un an ſeulement, à des dépenſes inutiles & peut-être coupables, le nombre des infortunés ne feroit pas auſſi grand.

Profeſſion de foi. La France entiere reſpecte ſon ſouverain : il n'eſt pas un ſeul François qui ne ſoit prêt à verſer pour lui la derniere

goutte de ſon ſang. Et le peuple ne courbe qu'en gémiſſant la tête ſous les ſophiſtes & les traitres auxquels il eſt livré.

Prudhomme. Le ſyſtême de Law produiſit une foule de fortunes rapides, mais aucune n'a pu être plus étonnante que celle qu'a faite, de nos jours & ſous nos yeux, le marchand de papier Prudhomme. Après avoir fini ſon ouvrage, intitulé : *Révolutions de Paris*, il peut en faire imprimer un ; ayant pour titre : *ma révolution.*

Réclamations. Les quatre coins de la France retentiſſent de réclamations, de proteſtations. L'anéantiſſement des chapitres nobles cauſe sur-tout le plus de murmures. Nous allons mourir de faim, s'écrie une foule de familles infortunées. Qui habillera nos enfans ? qui paiera leurs écoles, leur apprentiſſage ? qui dottera nos filles ? — Quand nous manquions de pain, c'étoit le chapitre qui nous en donnoit ; c'eſt le chapitre qui nous fait ſoulager quand nous ſommes malades ; quand nous manquons d'ouvrage, c'eſt encore lui qui nous en donne.

Régicide. J'ai lu le plan de la conſpiration ; je puis jurer, & je jure qu'on vouloit aſſaſſiner

le roi ; oui, je le jure ; oui, j'ai la douleur & la honte, comme François, que si, dans l'affreuse nuit du 5 au 6 octobre, la providence n'eût pas miraculeusement sauvé les jours du roi, on auroit commis le plus détestable de tous les forfaits, sous la direction de plusieurs membres de l'assemblée nationale : mais je puis jurer & je jure que sur les quatre à cinq cents dépositions faites au Châtelet, plusieurs sont controuvées.

Régiment du dauphin. Il est malheureux que l'uniforme de ces Lilliputiens n'aie pas été décrétée sur le projet du ci-devant marquis de Vilette. Il avoit proposé à son district de faire agréer aux cinquante-neuf autres, que ces enfans, à l'exemple des jeunes Lacédémoniens, seroient habillés de jupes à huit pans coupés. Les uns auroient été bleu céleste, les autres couleur de rose, les autres *sang de Foulon.*

Régiment de Châteauvieux. L'exemple du régiment du Roi a tout entraîné. — *Tu quoque Brute*! Et vous aussi, braves Helvétiens, vous avez cédé à la contagion générale.

Regnaud (M. de Saint-Angeli). Ce député, un des coryphées du club des Jacobins,

a ſur-tout exhalé ſon venin démagogique dans l'affaire de M. de Barmond. Comment ce député a-t-il pu dire ? *M. de Barmond eſt coupable.* Et de quoi ? Où ſont les charges contre lui ? De quoi l'accuſe-t-on ? Où ſont les preuves ? Et ſi rien n'a pu le convaincre, comment, au riſque de le dévouer à la fureur de la prévention générale, l'accuser *proviſoirement* d'être coupable ?

Reine. (la) On n'oubliera jamais la réponſe de cette femme courageuſe à la députation du comité des recherches de la ville : *Je ne ſerai jamais la délatrice des ſujets du roi ;* & cette autre réponſe, plus énergique encore, à la députation du Châtelet : *J'ai tout vu, j'ai tout ſu, & j'ai tout oublié.* — Ce peu de mots ſuffiſent pour fixer l'opinion de la poſtérité ſur cette femme vraiment étonnante, & le travail des hiſtoriographes devient ſuperflu.

Revenus eccléſiaſtiques. En s'emparant des biens du clergé, l'aſſemblée nationale a fait ce que le deſpotiſme de nos anciens miniſtres, dans ſes plus grands excès, n'auroit jamais oſé tenter. Elle a ruiné cent mille créanciers, cent mille peres de famille, dont la fortune repoſoit ſur les revenus eccléſiaſtiques. En quels

tribunaux

tribunaux leur rendra-t-on juſtice, puiſque votre tribunal eſt le ſeul qui exiſte ? Et vous, oſez dire aux peuples que vous êtes les régénérateurs de la liberté, de la juſtice & des lois ! C'eſt ainſi que les Triumvirs coloroient par des formules leurs crimes & leurs attentats.

Revues. Tout le monde y court, le papa, la maman, la bonne & l'enfant. M. de la Fayette eſt ſi heureux ce jour-là, il habite les régions éthérées ; il eſt dans le ciel ; il va, il vient, il ſourit, il ſalue ; on le pourſuit, on l'entoure, chacun veut le voir & s'écrie : *je l'ai vu.* Je crois que la poſtérité rira bien de cette idolâtrie qui a ſaiſi tout un peuple pour l'autel de la patrie, le ſerment civique, la conſtitution, la nation & le général la Fayette. Cela a l'air en vérité d'un ſonge, d'une féerie. Chaque ſiecle, au reſte, a eu ſon engouement, ſa frénéſie.

Rochegude. Fais en ſorte qu'ils ſe ſentent mourir, diſoit Néron aux ſatellites chargés d'exécuter les victimes que ce monſtre dévouoit à la mort. Le peuple d'Avignon a fait la même injonction au bourreau qui a exécuté Rochegude ; ce malheureux n'eſt expiré que

deux grandes heures après avoir été pendu. La populace danſoit autour de la potence, & crioit : *danſe, danſe auſſi, infâme ariſtocrate.*

Rohan (cardinal de) Ce député a été tant calomnié, qu'il ſembloit que les ſerpens & les couleuvres de la calomnie ne devoient plus s'attacher à ſes pas. Le grand moteur des deſtinées en a décidé autrement. On le pourſuit encore, on l'accuſe de favoriſer la contre-révolution, de s'entendre avec les évêques de Worms, de Spire, & autres petits ſouverains d'Allemagne, pour les exciter à défendre par la force les poſſeſſions qu'ils ont en Alſace. On le ſomme de venir rendre compte de ſa conduite ; & quand il s'excuſe ſur le mauvais état de ſa ſanté ; quand il ajoute qu'il ne peut pas, qu'il ne veut pas, qu'il ne juge pas convenable de venir dans ce moment-ci offrir une proie à ſes créanciers ; quand il ſupplie l'aſſemblée d'aviſer aux moyens de liquider ſes dettes : par une ironie ſanglante, on propoſe de renvoyer la lettre de cette éminence au comité de mendicité.

Sanction. Ce que nous avons vu le 6 octobre, ce que nous avons entendu le 4 février, les ligueurs l'exécuterent en 1561. Ils enleve-

rent de Fontainebleau Charles IX & la régente Catherine de Médicis ; ils les amenerent à Paris, où ils leur firent déclarer qu'ils *sanctionnoient librement.*

Je connois, disoit Louis XVI le 21 juin 1789, *les droits attachés à la noblesse ; je saurai les protéger, les défendre ; je sais que c'est aux gentishommes que les rois de France doivent leur couronne* ; & malgré cela, un an ne s'écoule pas, que le roi donne sa sanction au décret qui anéantit la noblesse. O despotisme des circonstances, empire de la nécessité !

La Saint-Barthelemi. Si le massacre du 24 août 1571 doit rendre à jamais la S Barthelemi célèbre & exécrable. Le décret du 4 août 1789 rendra de même la Saint-Dominique à toujours d'une célébrité odieuse. L'anéantissement de la noblesse frappe les générations présentes, passées & à venir. Le massacre de la Saint Barthelemi ne frappa que sur les contemporains.

Savonieres. C'est le nom du garde poignardé à Versailles, & dont la tête apportée à Paris, a précédé de quelques heures l'arrivée du roi ; c'est lui qui arrêta, à l'entrée de l'appartement de la reine, ces canibales qui, le poi-

gnard à la main, cherchoient dans le lit même de notre ſouveraine, l'auguſte fille de tant de rois.

Scrutin. Quand on penſe que toutes les élections ne ſont faites que pour un mois, deux mois, un an, deux ans tout au plus, on ne prévoit pas comment la vie des citoyens pourra ſuffire pour le temps qu'ils auront à paſſer dans les aſſemblées, aux parades, dans les corps-de-gardes.

Séances. Que de tems perdu ! Bon dieu ! On a dit plaiſamment que les décrets de l'Aſſemblée, dite nationale, étoient écrits ſur le ſable. En effet, les droits des ſouverains ne ſont jamais violés impunément. Dieu tutélaire de la France ! ſi tu veilles ſur ce royaume, ſi tu as réglé dans ta ſageſſe éternelle, que le roi, ton image, ſeroit remis dans tous ſes droits qu'il tient de toi, que pourront les décrets paſſagers des foibles mortels ? Tu parles : *ils ne ſont déja plus.*

SERMENT. *Serment patriotique, ſerment civique, ſerment fédératif.* Nous ſommes dans le ſiècle des *ſermens.* Jurer d'être fidèles à une conſtitution qu'on ne connoît pas, à une conſtitution qui n'eſt pas faite, à une conſtitution

dont les premières pages, si l'on peut le dire, sont écrites avec du sang ; à une constitution qui n'a produit jusqu'ici que crimes, malheurs & a entats

Signalement. Je ne sais pas si le code noir permet d'écrire le nom d'une négresse sur un de ses tetons, & celui d'un nègre sur une de ses fesses; mais je sais bien ce qu'on pourroit écrire sur la joue ou sur le front de la grande moitié de nos peres conscripts.

Soldats. Que diroit le Spartiate, s'il revenoit au monde, & qu'il vît nos soldats au teint blême, blasés, & dont les foibles bras peuvent à peine porter leurs fusils. La taille du soldat Romain devoit être de cinq pieds sept pouces. *In quinque pedibus & septem undiciis delectus habetur.* Que diroit un romain s'il voyoit nos grenadiers lilliputiens.

St.-Priest. Quand on a, comme M. de St.-Priest, mérité l'estime & la vénération de l'Europe & de l'Asie, on peut défier la calomnie, mépriser les délations, & prendre pour devise: *impavidum ferient ruinæ.*

Statues enchaînées. Des figures d'hommes, chargés de chaînes, blessent les yeux d'un peuple libre; citez, citez donc à votre tri-

bunal, & la Grece & l'ancienne Rome; ces fieres républiques, si passionnées pour la liberté, & dont pourtant la plus délicieuse jouissance étoit de traîner devant leur char de triomphe des esclaves vaincus, chargés de chaînes, & de représenter sur leur monument, des nations courbées, prosternées.

Suisses. En vain l'or & les promesses des factieux ont essayé de les corrompre. Le peuple qui sauva Charles IX de ses sujets rébelles, & qui le premier proclama roi Henri IV, n'étoit pas fait pour trahir Louis XVI.

Tabatieres. On a raffollé de Jérôme Pointu; les calottes, les pantins ont eu leur règne, les calembourgs, les charades ont eu leur tour, Jeannot Volanges s'est vu placé sur toutes les cheminées. Pourquoi ne verroit-on pas sur toutes les boëtes le portrait de Silvain Bailly? Mais ô vicissitudes! ces bustes, ces portraits peuvent être un jour réduits en poudre, foulés au pieds & jettés au feu par ce même peuple qui les contemplent & qui les baisent.

Table du maire. Partisans de la sobriété, lacédémonienne, plusieurs districts vouloient réduire à 15000 liv. les appointemens du maire; ils disoient, ils soutenoient avec l'avare qu'un

maire, comme un autre homme, pouvoit fort bien dîner avec un ecu.

Tabouret. Les tabourets fur lefquels s'affeyoient les ducheffes lorfquelles faifoient leur cour, étant devenus inutiles, vont être vendus au profit de la nation; la vente de ces tabourets fera confacrée à la fabrication d'une chaife curule en bois d'Acajou, pour M. le maire de Paris.

Target. Ce député avoit de la fortune, jouiffoit d'une réputation méritée, avoit une famille qui fe félicitoit de le compter au nombre de fes membres, des amis qui le citoient avec orgueil; mais depuis qu'il eft député, depuis, qu'il eft un des foldats les plus furieux de la horde démagogique, tout le monde le méprife, & fon nom eft une injure.

Tarif des filles. Montaigne a dit qu'il étoit bon de naître dans un fiècle pervers & corrompu. Si Montaigne a raifon, notre génération a fujet de fe féliciter. *Tarif des filles; c'eft le titre* d'une feuille qui paroît tous les matins. J'ai entendu proclamer cette feuille par des jeunes filles de fept à huit ans. Rien ne révolte plus que d'entendre paffer par d'auffi jeunes organes, la proclamation de tous les

férails, de ce qui les meuble & de leurs taux respectifs. Je ne fais pas ce qui se passoit aux bacchanales du peuple romain ; personne n'a fait le tableau de Rome ; mais aucune ville du monde ancien, aucun peuple, que je sache, n'a offert ce genre de corruption. Comment ne pas mépriser l'espèce humaine, quand on la voit si pervertie ?

Théroigne. (*Mlle.*) J J. Rousseau avoit raison quand il disoit que les femmes étoient plus méchantes que les hommes. Mlle. Théroigne a donné, depuis la révolution, sur la perversité du cœur humain, des notions qu'on n'attendoit pas devoir à son sexe : c'est cette charmante femme qui guidoit le poignard dans les journées des 5 & 6 octobre.

Tuileries. L'anglois a dit : le roi de France jouit d'une autorité ; il a le fer dans une main & l'or dans l'autre : Les temps sont bien changés !

Qui auroit pu s'attendre que la France un jour traiteroit ainsi ses maîtres ? Les descendans de Clovis, rasés, avilis & confinés dans un cloître, étoient moins humiliés, moins malheureux.

Titres. Desormais qu'elle propriété restera

assurée,

aſſurée, ſi des titres ennoblis par tant de ſiècles de gloire, n'ont pas été reſpectés ? & ſi tant d'actions héroïques, objets de la vénération de l'univers pendant quatorze ſiècles, n'ont pu préſerver la nobleſſe françoiſe d'un patrimoine ſi légitime.

Tragédies nationales. Et moi auſſi, je voudrois des pièces nationales : je ſuis plus que las de voir inceſſamment ſur nos théâtres, des Grecs, des Parthes, des Romains, & le fougueux Oroſmane & le farouche Zamore ; mais il nous faut de grands intérêts, de grands caractères ; il nous faut des paſſions violentes, il nous faut tout l'attirail, toute la pompe de Melpomène, & l'on cherche en vain dans le magaſin de nos héros françois, on ne trouve point de ces étoffes-là.

Travaux publics. Le grands nombre des ouvriers employés aux travaux publics, ſe plaignent que la maiſon de ville ne les paye pas. C'eſt un grand plaiſir de payer ce qu'on doit, dit Litelton. Il paroît que MM. les municipaux ne connoiſſent pas ce plaiſir-là. Tout ce qu'on voit offre un vaſte champ pour la ſatyre. Perſe & Pétrone ſont nés trop tôt.

Troupes de ligne. La licence la plus effrénée règne aujourd'hui dans l'armée françoiſe. Il n'eſt pas un ſeul régiment qui n'ait ſon club, ſon comité. Le cabinet du miniſtre de la guerre eſt plein de ſoldats brigands & brigands ſoldats, qui viennent lui rapporter les cahiers de leurs comettans : les demandes de ces factieux ſont ſi ridicules, ſi extravagantes, qu'elles feroient ſourire de pitié, ſi elles ne revoltoient pas.

Varenne. Ancien major de police, & aujourd'hui o cier de la garde nationale pariſienne. Lorſqu'il étoit garde-magaſin des débris de la baſtille, il profita de la circonſtance pour s'emparer de tout ce qui pouvoit y avoir de précieux. Vola beaucoup de plomb, de fer : on aſſure même que les étrangers qui vouloient pénétrer dans l'intérieur de la fortereſſe, étoient obligés de lui payer une ſomme, ſous prétexte de dédommager l'adminiſtration de la perte du tems des ouvriers. Varenne a fait deſſiner les drapeaux de la garde nationale : on aſſure que le général voulant profiter des talens de Varenne, l'a breveté ſon premier mouchard.

Varicourt. Nous voulions pleurer ſur ta

tombe, nous voulions déplorer ta fin funeſte, mais la conduite odieuſe de ton beau-frère arrête nos larmes prêtes à couler ; & pourquoi, pourquoi retenir nos pleurs, les crimes ſont perſonnels !

Vauvilliers. Ce lieutenant de maire entend parfaitement Homère, Cicéron & Virgile ; il eſt fort inſtruit dans la mythologie & dans l'hiſtoire ſainte. Il eſt en outre franc-maçon, & l'un des coryphées de la loge des neuf ſœurs. Mais comme il n'exiſte aucun rapport quelconque entre le département des ſubſiſtances & l'auguſte tablier, & la chevelure de Bérénice, & le grand Orient, M. le lieutenant de maire doit quitter le tabouret curule, pour retourner expliquer à ſes élèves les odes de Pindare & les idylles de Théocrite.

Vineſac, major de diviſion de la Garde nationale, ſes épaulettes à graines d'épinarts, ſon contrat de mariage qu'il a eu l'impudence de aire ſigner par le Roi, ſon air affairé & impertinent, n'en impoſent à perſonne, on ſe rappelle du tems où il en étoit aux expédiens pour aller dîner ; on n'oublie pas ſes ménées, ſes moyens, & l'induſtrie avec laquelle

il ſavoit ſe tirer d'affaire : tout le monde ſait que ce chevalier de la révolution avoit pris parti dans l'armée du maréchal de Broglio. Tout le monde ſait que la Fayette n'ignoroit point que Vineſac étoit un aventurier, un traitre, & que la Fayette s'excuſoit en diſant, le comité militaire m'a forcé la main : Vineſac a eu 500 liv. de gratification pour la journée de l'aſſaſſinat des gardes-du-corps.

Veſte. Le bon-homme Gérard qui ne fait que dormir aux ſéances, & dont la converſation ne roule jamais que ſur le cidre & le beurre de bretagne, doit ſa réputation à ſa veſte rouge. Sans ſon acoutrement on n'eût jamais connu l'exiſtence du bon-homme Gérard. On ignore ſi ce député de Rennes s'amuſe à faire des vers, mais s'il eſt poëte, il peut, à l'exemple de Ségrais, adreſſer une épître à ſa veſte.

Vétérans. Les vétérans qui vinrent à la fédération repréſenter les troupes de ligne, n'eurent pas la permiſſion de tirer leur ſabres comme les autres fédérés : on auroit dit qu'il y avoit eu en France un combat entre les troupes nationales & l'armée, & que celle-ci avoit été vaincue & faite priſonnière.

Véto. Quoi ! malgré ce véto accordé au souverain Louis XVI exhorte la noblesse, son armée toutes les classes des citoyens, à favoriser de tour leur pouvoir une constitution qui lui arrache le sceptre, & qui tend à l'anéantissement du royaume ! Quoi ! Louis XVI veut que nous ayons confiance dans les représentans de la nation, qui ont usurpé ce titre sacré ! Il veut..... & que ne vouloit pas ce prince, trop pusilanime & trop foible, qui n'auroit qu'à vouloir, & vouloir fortement, pour remonter dès demain sur le trône, d'où une horde, une bande de factieux l'ont fait descendre.

Uniforme. C'est un grand plaisir pour un bourgeois de porter l'uniforme. Son cœur est dans la joie quand il doit monter la garde, sur-tout si c'est chez le roi, sur-tout si c'est un dimanche, sur-tout s'il est officier. Alors tout est confondu, on ne reconnoît plus personne, me dira un œil peu exercé ! eh non, non, laissez les faire, on distingue tous les états. Ce qui n'est pas nous, saisit à l'instant l'œil & l'oreille ; le ton, l'accent, la manière de cracher, de se moucher, trahit d'abord monsieur l'officier. Et sous les déhors brillans de

ſon bel uniforme, le bout de l'oreille paſſe ; & l'on reconnoît M. le commandant de bataillon, qui a paſſé toute ſa vie dans les bureaux, à chiffrer, à calculer, à faire de la ronde ou de la batarde.

NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

A l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales, et de tous les patriotes,

COMPOSÉ PAR UN ARISTOCRATE,

DÉDIÉ

A L'ASSEMBLÉE DITE NATIONALE,

Pour servir à l'histoire de la révolution de France.

Et c'est la vérité, comme on dit, toute nue.

EN FRANCE,

D'une imprimerie aristocratique,

ET SE TROUVE A PARIS,

Au Manége des Thuileries, au Club des Jacobins, à l'Hôtel-de-Ville, chez le général Motier, chez les présidens des districts ;

Dans les départemens,

Chez les quarante-quatre mille Maires.

Prix, 6 livres.

N. B. On ne recevra en paiement ni assignats, ni billets d'aucun espece, s'ils ne sont cautionnés par un Juif, un Comédien ou un Bourreau en fonction d'officier municipal.

JUIN M. DCC. XC.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

JE suis aristocrate, et je m'en félicite ; car ce titre prouve que je ne meurs pas de faim, et que j'ai le sens commun ; ce que les patriotes ou démagogues ne peuvent pas tous dire, à beaucoup près.

Ce petit Dictionnaire aura sûrement le malheur de déplaire à MM. les enragés de tous les ordres de la capitale, et des provinces : tant mieux, je serois désolé qu'ils le trouvassent à leur gré : ce seroit la plus cruelle satyre qu'on put en faire. Je ne desire que l'approbation des gens sensés, ennemis de tout esprit de parti, de ceux qui ont pesé de sang froid les maux et les avantages de la révolution ; mais je sais que cette classe de lecteurs n'aime pas les personnalités, les invectives : elle a raison. Cependant on en trouvera souvent dans cet ouvrage : Voici mon excuse.

Un Dictionnaire étant fait pour donner bien clairement l'explication des mots, j'ai cherché à remplacer les épithetes de *coquins*, de *scélérats*, de *monstres*, par d'autres plus honnêtes : jai cherché vainement ; la langue ne m'a rien fourni qui pût être mis à la place. Forcé d'appeller les choses par leur nom, j'ai cru devoir, dans un Dictionnaire, sacrifier la politesse à la vérité. Un seul article est resté en blanc: les termes les plus forts étant encore beaucoup au-dessous de ce que je sentois, j'ai voulu laisser à mes lecteurs la facilité de remplir eux-mêmes cet espace selon les sentimens dont ils seront animés pour ce chef-d'œuvre des cieux.

J'ai pensé que l'hommage de cet opuscule étoit légitimement dû à l'assemblée dite nationale ; à une autorité suprême, qui commande le respect : elle joint des connoissances si étendues, elle rassemble dans son sein tant de lumieres, que j'eusse été bien coupable de ne pas lui offrir ce fruit de mes veilles, ce résultat de mes observations. Je la supplie seulement de me traiter avec autant d'indulgence qu'elle a traité la milice nationale de Toulon, lors de l'affaire de M. d'Albert, et la municipalité de Marseille lors de la démolition des forts.

NOUVEAU DICTIONNAIRE
FRANÇOIS.

ADhésion. Les papiers publics retentissent sans cesse des actes d'adhésion aux décrets de l'assemblée dite nationale ; on ne sait si on doit rire davantage de l'importance que la plus mince bicoque attache à son approbation, ou de celle que nos augustes représentans mettent à la recevoir. Leur affectation à n'omettre aucune de ces assurances de respect et de dévouement, prouve combien l'assemblée a besoin de séduire la multitude par un étalage pompeux ; car j'avoue que ces actes d'ad'hésion m'ont fait connoître beaucoup de villages et bourgs de France dont j'étois loin de soupçonner l'existence. Au reste, qu'une municipalité dont quelquefois le magister du lieu est la bonne tête, approuve les décrets de l'assemblée, sanctionnés par le roi, je le lui pardonne : les pauvres gens n'y voyent pas plus loin. Mais adhérer, non-seulement aux décrets rendus, mais à ceux qu'on doit rendre, n'est-ce pas le comble du délire et de la stupidité ? Et cependant que de villes ont donné cette marque d'une confiance sans bornes, qui compromet étrangement leur jugement et leur prudence ? Que dirai-je de notre sénat, qui pousse la démence jusqu'à se féliciter de l'adresse venue de Londres ; il prend pour argent comptant les éloges de ceux qui payent ses sottises, et qui bouleversent le royaume ; il a donc oublié le million sterling dont M. Pitt n'a pas rendu compte.

Aiguillon. (duc d') A part la mascacarade vraie ou fausse de ce député, le 6 octobre, je suis encore à me persuader qu'un tel personnage ait été nommé chef du comité des finances, dans l'état de l'Europe, dont les affaires sont les plus délabrées et dont le discrédit est au-dessus de toute croyance. M. d'Aiguillon est un homme très-médiocre en tout, pour ne rien dire de plus ; il n'a jamais étudié ni la partie des finances ni aucune autre : c'est tout uniment un batteur de pavé du premier rang. On pourroit en même temps être honnête homme : nous

en avons sous les yeux plusieurs exemples : mais depuis la tenue des états généraux, M. d'Aiguillon n'a gardé que la sottise, et a rejeté bien loin la probité, comme totalement inutile pour siéger au manége des Tuileries, et même pour le présider. J'en appelle à ces motions, à sa conduite, et je ne m'étendrai pas davantage sur ce gentilhomme *poissard*, que je regarde comme un j. f. pour avoir refusé le combat au pistolet à l'abbé *Maury* : il ne suffit pas de se battre avec celui qu'on a offensé. L'opinion du *café* de *Valois* ne détruira pas la mienne.

Anagramme. Les beaux esprits se sont évertués pour trouver l'anagramme d'*aristocrate*, et ils en ont fait *Iscariote*, qui est juste à deux lettres près ; les journaux à la mode, c'est-à-dire l'*Observateur*, la *Chronique*, les *Annales de Mercier*, ont répété à l'envi cette absurdité, ce qui n'a surpris personne : les aristocrates n'ont pas eu la peine de chercher d'anagramme pour définir leurs adversaires : ils ont pris un mot bien connu, bien juste, celui d'*Enragés*, qu' n'a pas besoin de commentaire.

Anonyme. Les Faméliques auteurs de trente journaux presqu'aussi bêtes qu'eux, se plaignent d'être insultés dans des ouvrages anonymes, pendant qu'ils insultent qui il leur plaît à visage découvert. C'est comme s'il disoient : « j'ai » pour moi le peuple que je flatte et que je trompe, » c'est-à-dire vingt-trois millions de personnes, vous avez » pour vous les gens honnêtes, c'est-à-dire cinq à six cents » mille individus ; mettez donc votre nom à tout ce que » vous ferez imprimer, parce que je vous dénoncerai dans » mes feuilles : je vous ferai assassiner ou pendre légalement, comme le marquis de Favras : si vous ne vous » nommez pas, vous êtes un lâche. » Et moi, je dirai à ces raisonneurs à la toise, qu'il faudroit n'avoir pas plus de sens que *Carra* ou *Demoulins*, pour donner dans un panneau aussi grossier, non, messieurs, non je ne me nommerai pas, je continuerai à vous dire vos vérités : si elles sont dûres, n'en accusés que vous : je garderai l'anonyme, jusqu'à ce que la partie soit devenue égale entre les sots et les scélérats d'un côté, et les honnêtes gens de l'autre. Vous vous moqueriez des auteurs d'*Ouvrez les yeux*, de l'*Adresse aux provinces*, de l'*Etat actuel de la France*, s'ils avoient signé ces ouvrages, et bien plus, vous contribueriez de tout votre pouvoir, à les faire assassiner, juridiquement, ou non, toujours sous le manteau si commode, de l'amour de la patrie et de la liberté.

pour moi qui suis bon homme, je me contenterai de rire de pitié, d'abord sur les journaux, ensuite sur les journalistes, puisque j'ai le bonheur de les connoître.

Aristocrate. Mot peu en usage dans notre langue, mais que la révolution a rendu propre à tout. L'homme qui déplaît ou qu'on craint, est un *aristocrate* : il a eté plus facile d'exciter le peuple avec une expression nouvelle pour lui, qu'en se servant de noms plus odieux et plus connus. *Aristocrate* et *accapareur*, que le Palais Royal a long-temps cru synonymes, sont aujourd'hui les deux épithetes le plus à redouter : il est cependant constant que l'aristocratie qu'on a voulu détruire, n'a fait que changer d'agens. La police de Paris a été remplacée par des comités, ou pour mieux dire par des bureaux d'inquisition. Les ministres ne peuvent plus rien, mais l'hôtel-de-ville fait arrêter qui il lui plaît, et tel pauvre hère qui n'eût jamais vu la Bastille sous le regne du despotisme ministériel, languit dans les prisons de l'abbaye ou de l'hôtel de la Force. Les municipalités exercent un despotisme révoltant : heureusement leur composition est presque par-tout si misérable, qu'on finira par secouer un joug aussi ridicule. L'assemblée dite nationale a beau décréter l'égalité des hommes : quand un cordonnier sera à la tête d'une ville, on se mocquera de lui ; que sera-ce si nous y voyons un juif, un comédien ? pourra-t-on respecter l'homme, pour qui, depuis son enfance, on a senti une répugnance, une aversion déplacées peut-être, mais qui n'en sont pas moins réelles, ou celui que pour quelques sous, on aura sifflé, honni mille fois ? il nous reste à la vérité la ressource du bourreau, et la crainte amene souvent le respect, je connois beaucoup de gens qui le respecteront.

Assemblée dite nationale. Tout y est absurde, jusqu'au nom qu'elle s'est donnée contre le vœu de la nation et contre le sens commun. C'est un amalgame de brigands, de poltrons et d'imbécilles, qui nous coûtent tous les jours beaucoup plus qu'ils ne valent, et dont la mauvaise foi, l'insolence et la nullité, ne peuvent être comparées qu'à la honteuse patience et au stupide aveuglement des provinces.

Assemblées. Toutes celles qui pourroient s'opposer à la marche désastreuse de l'assemblée dite nationale, sont sévèrement proscrites : mais lorsqu'il n'est question que d'adhérer à tout ce qu'elle fait, ces assemblées illicites cessent de l'être, et l'on ne peut statuer sur leur légalité, que lors-

que leurs intentions sont connues : quelle inconséquence de principes ! quel outrageant despotisme, dans les députés ! quel délire ou quelle lâcheté dans les commettans !

AUGEARD. (M.) Ce financier, mis en liberté après une détention de quelques mois, étoit à-peu-près dans le même cas que M. de Favras ; accusé comme lui d'un crime imaginaire, il a été plus heureux. Il étoit soupçonné d'avoir voulu engager le roi à se rendre à Metz ; il paroît au premier coup d'œil que le roi doit être le maître de se rendre où il veut, et ses sujets libres de lui en fournir les moyens : or, quoique le roi soit bien réellement prisonnier, comme il n'est pas déclaré tel, M. Augeard ne peuvoit être coupable, jusqu'à ce que l'assemblée eût décidé irrévocablement par une acte authentique, que Louis XVI est captif dans sa capitale, qu'elle eût ordonné à tous les François de le reconnoître pour tel, qu'elle eût déclaré traîtres à la patrie ceux qui le croiroient libre et agiroient en conséquence. Il falloit de plus que cette loi, selon la juste et louable coutume de nos législateurs, eût un effet rétroactif ; alors seulement, le châtelet auroit pu trouver M. Augeard coupable : sans ce préalable, on seroit puni pour dire que le roi est prisonnier, on le seroit pour agir comme s'il ne l'étoit pas : de maniere qu'il faudroit absolument dire qu'il est libre et le traiter en esclave, pour être intact aux yeux du *tribunal de poche* de l'assemblée dite nationale : une position pareille n'a pas besoin de commentaire, et c'est la position où se trouve la France en juin 1790. On doit des éloges à la fermeté de M, *Augeard*, président au parlement de Bordeaux, mais non à la scandaleuse scene, qui a suivi son discours, à l'assemblée, le 8 avril.

AUMÔNES. Personne n'a fait des aumônes avec plus d'éclat et à meilleur marché que le duc d'Orléans : il doit encore au curé de St. Eustache, plus des trois quarts des sommes que ce pasteur a distribuées par ses ordres, l'hiver de 1789 : générosité bien digne de ce prince, et que tous les journaux ont exaltée avec une emphase dégoûtante.

AVOCATS. Parti dominant dans l'assemblée dite nationale, personnages bavards par état, transformés subitement en législateurs : il y a dans l'auguste sénat, trop de parleurs, et pas assez de penseurs, Les avocats et les procureurs ont fort contribué à la révolution par leurs écrits incendiaires. *Pascalis*, d'Aix, auroit de grands re-

proches à se faire, si ces gens-là comptoient leur conscience pour quelque chose.

BANQUEROUTE. Ce sera la conclusion du romain : elle existe déja par le fait, puisque tous les payemens sont arrièrés, que les billets de caisse perdent beaucoup, que si l'on paye ce sera en papier : que ce papier fera disparoître le peu d'écus qui circulent encore, et lorqu'il aura totalement chassé le numéraire, on déclarera qu'il n'y a plus de quoi le payer, sur-tout si les biens du clergé se vendent aisément ; au reste, quand les capitalistes seroient ruinés, patience, Paris anéanti, l'assemblée dissoute, peut-être quelques députés pendus, le pouvoir suprême rendu au roi : ce seront là les effets de la banqueroute : que de motifs pour la desirer !

BARNAVE. Député qu'on a plaisamment baptisé *Néronet* ; ce surnom désigne toutes ses qualités : à présent que l'égalité parfaite est une chose reconnue, il ne lui manque plus que la puissance du monstre qu'il a pris pour modele ; comme lui, il est faux, hypocrite et sanguinaire. Il ne falloit rien moins qu'un décret de l'assemblée pour mettre de niveau deux personnages aussi disparates qu'un empereur romain, et un petit scélérat obscur échappé des montagnes du Dauphiné ; les changemens d'opinion ne coûtent rien à cet ami du peuple : sa motion, pour le commerce des Colonies, est diamétralement opposée aux principes qu'il avoit affichés jusqu'alors ; tant il est vrai que la peur et une bourse sont deux argumens irrésistibles pour une ame vile qui se croit de l'énergie, et n'est qu'un mélange de bassesse et de férocité.

BASTILLE. La prise de la Bastille sera un exploit à jamais célebre dans les fastes parisiennes : les assiégeans ont eu la gloire d'entrer dans un château ouvert, dont le commandant avoit perdu la tête, quel prodige ! ils ont massacré ce malheureux et un autre officier, avec une férocité digne des Cannibales. Les braves Gardes-Frsnçoises se sont signalés à ce siége fameux : depuis *Dettingen* ils ne s'étoient pas montrés sous un aspect aussi favorable : ce dernier trait a mis le sceau à la réputation de ce corps illustre, à qui il n'a manqué et il ne manque encore aujourd'hui qu'un nouveau *Cartouche* pour général, (car M. de la Fayette est bien loin d'en avoir le génié et les ressources), alors on verroit ce qu'il peut faire ; les grands talens ne demandent qu'à être guidés. On a très-bien remarqué que ceux qui ont détruit la Bastille auroient mieux fait de détruire Bicêtre, au moins auroient ils travaillé pour eux. Je ne connois que la prise du

fort de *Notre Dame de la Garde*, si célébre depuis le voyage de Bachaumont, qu'on puisse mettre à côté de cet exploit admirable ; la place a été emportée d'assaut par les *poufs* Marseillois, ayant à leur tête deux héros de *coulisses* ; le siége a duré de quinze à vingt secondes : d'où l'on peut conclure que les Marseillois sont encore plus expéditifs que les Parisiens. Cet exploit, digne des Romains, a eu lieu le 30 avril 1790.

Biens ecclésiastiques. Dernieres ressources des capitalistes : la nation, c'est-à-dire les députés de la nation, qui ne les en avoit pas chargés, ont déclaré que ces biens lui appartenoient ; qui les empêche de déclarer que les biens nobles lui appartiennent au si ? Le premier pas fait dans cette criminelle carriere, le reste ne coûte plus rien. Qui achettera ces biens ? Ceux qui ont des papiers royaux, qu'ils échangeront volontiers contre quelques arpens de terres ; mais qui répondra que la nation, rentrée dans ses véritables droits, ne déclarera pas que ces biens auront été mal vendus, et qu'ils étoient inaliénables ? Tout l'édifice construit par des gens sans mission, doit s'écrouler sur lui-même. Considérons l'Angleterre qui s'est emparée des biens du clergé ; après un certain laps de temps, le produit des fonds a été dissipé, et le gouvernement s'est trouvé grevé de soixante-dix millions de frais de plus pour l'entretien du culte, et l'état, par conséquent, de soixante-dix millions d'impôts : voilà ce qui arrivera à la France, malgré les superbes spéculations des capitalistes et des agioteurs. On aura commis une injustice affreuse pour n'en tirer aucun parti : il falloit, en chargeant beaucoup le clergé, lui laisser ses propriétés ; il offroit des sommes immenses : c'étoit une ressource toujours prête dans les circonstances urgentes. On a comparé le clergé à la poule aux œufs d'or de *la Fontaine*, et la comparaison est parfaitement juste à tous égards.

Boucles d'argent. Contribution misérable inventée, approuvée et employée par des imbéciles ; qu'on ne s'étonne donc plus si la plus grande partie des municipalités, des milices nationales et l'assemblée elle-même, ont adopté aussi avidemment ce moyen lumineux de libérer l'état.

Bretagne. Cette province a donné en 1788, un grand exemple de courage, en combattant le despotisme ministériel : ses deux premiers ordres n'ont point de représentans à l'assemblée dite nasionale, et l'on ne peut disconvenir que la noblesse bretonne n'ait en tout temps soutenu ses droits avec la fermeté digne de cette classe de citoyens. Le parlement de Bretagne s'est aussi très bien conduit dans ces

momens critiques, et plût au ciel que les nobles des autres provinces, et les autres parlemens, eussent pris pour modeles les magistrats et gentilshommes bretons! Dans un temps plus prosperes, la Bretagne pourra, sans aucun scrupule, revenir sur des opérations qui n'auront jamais été consenties par la partie de ses habitans la plus éclairée et la moins facile à corrompre. Que diroit, en voyant le rôle que joue aujourd'hui M. de la Fayette, qu'il a été disgracié pour s'être mis à la tête de la noblesse bretonne?

CAEN. Ville où s'est passé une de ces scenes d'horreur, dont la honte rejaillit déja sur la nation entiere : l'assassinat de M. de Belsunce, les circonstances qui l'ont précédé, celles qui l'ont suivi, prouvent clairement *que le peuple est par-tout une bête féroce, capable de tous les forfaits, et que les femmes si timides, si sensibles, sont plus atroces dans leur cruauté que les hommes*. Le régiment de M. de Belsunce aura de la peine à se laver aux yeux de la postérité, d'avoir laissé enlever son chef dans les casernes, ou de n'avoir pas empêché de le livrer à une mort certaine, et sur-tout d'être parti de Caen sans lui.

CALCUL. C'est un excellent calcul pour les trois quarts de l'assemblée dite nationale, que de palper vingt-quatre livres par jour bien payées (en argent), sous la seule condition de débiter ou d'entendre des sottises ; mais les grands esprits de l'assemblée ne se contentent pas de si peu de chose, ils se font payer pour les motions qu'ils mettent au jour ou qu'ils appuyent ; sous ce point de vue, le métier de député est un métier d'or. Peut-on être surpris que ces messieurs aient mal reçu la motion de M. de Cazalès, qui tendoit à les renvoyer chez eux? Quand on se trouve bien quelque part il faut y rester. M. *Bouche* auroit-il gagné à Aix cinquante mille francs à fabriquer de plats mémoires? Eh bien, il les a gagné en deux heures, en faisant la *très juste* motion de prendre le Comtat au pape. Le curé *Grégoire* a plus gagné à protéger les Juifs qu'à confesser les Chrétiens. Le boursoufflé *la Coste*, abandonneroit sa fortune diplomatique, et le boîteux *Périgord* sa fortune épiscopale, pour ce que leur ont valu des capitalistes ; leurs motions sur les biens ecclésiastiques. Quel journal vaudroit au scélérat *Mirabeau*, le prix dont les Anglois paient sa trahison quotidienne? Je pourrois en citer bien d'autres, si je ne répugnois à m'appesantir davantage sur ces dégoûtans objets.

CALONNE. Ministre trop facile : jamais il n'a su refuser ; c'est à lui qu'est due la premiere idée d'assembler les états généraux : il est à présumer qu'il ne les eût pas

organisé comme M. Necker. M. de Calonne est véritablement homme d'état ; il parle mieux, il écrit mieux que son antagoniste, qui a tellement senti son infériorité, qu'il n'a jamais osé entrer en lice avec lui, malgré les défis multipliés qui lui ont été faits. Prévoyant sa défaite, il a prudemment évité le combat ; cette prudence est un signe évident de son impéritie, ou de sa perversité : il n'y a pas de milieu. M. Necker, par ses emprunts multipliés, a presque doublé le *déficit* : il a nécessité des impôts désastreux, si toutefois on peut éviter la banqueroute. Par son *compte rendu*, il a dévoilé à l'Europe un secret qu'elle ne devoit pas connoître. Il n'a jamais eu en vue que le bien des agioteurs, des capitalistes, des marchands d'argent. Voilà en partie les sottises de son premier ministère ; aujourd'hui il plonge la France dans un abyme de maux : que ce soit incapacité ou par un plan combiné, l'effet en est le même pour nous. M. Necker est absolument incapable ou profondement scélérat ; qu'il choisisse.

Castellane. Député criblé de dettes et d'arrêts de surséance, grand partisan du duc d'Orléans, qui lui a prêté une somme considérable, et pour les intérêts, il s'est vendu à ce prince, le seul de sa maison qui ait mérité l'estime des parisiens : (c'est dire en d'autres termes qu'il a métrité de perdre la tête). Castelane a des prétentions à l'éloquence. *Semonville* est son teinturier.

Castellanet, député de Marseille, honnoré de quelques sentences et décrets obtenus avant qu'il fut inviolable. Cet homme passe pour un sot à l'assemblée nationale, où il n'ouvre la bouche que pour être hué : il passe pour un coquin dans sa ville : que conclure sur M. Castellanet? Qu'il est l'un et l'autre.

Chasse. Avant de supprimer le droit de chasse, nos dignes représentans auroient dû énoncer clairement leurs intentions, et ne pas autoriser le peuple a chasser partout ; chaque individu peut chasser sur son bien : elle a trouvé plus commode de dévaster les terres qui appartenoient à d'autres, et c'est ce dont les paysans se sont acquittés à merveille. Dès le 5 août, on chassoit dans le parc de Versailles : quelle indécence ! mais l'on comptoit dans l'assemblée plus de huit cent souverains, qui n'avoient pas un pouce de terre : ils ne pouvoient donc que gagner à cette dévastation, ou au moins ne pouvoient-ils rien y perdre ; voilà qui sert à expliquer les neuf dixiemes de décrets émanés de ce sénat auguste, que nous payons au poids de l'or, pour nous écraser. Il n'a pas senti que la politique

d'armer le Peuple, étoit fausse & dangereuse : après avoir fait la chasse aux lièvres, il la fera aux hommes : mais cette observation est trop forte, pour le cerveau de nos Représentans. La liberté à tout propriétaire, de détruire sur son bien les animaux nuisibles, pendant un certain temps de l'année : la défense au seigneur de chasser sur ses vassaux, à l'époque où il auroit pu dégrader leurs propriétés : voila la justice.

Chatelet. L'Assemblée dite Nationale ayant enveloppé les Parlemens dans la ruine commune, a dû nécessairement créer un tribunal qui remplaçât celui de Paris, & jugeât souverainement les affaires criminelles, car elle a bien senti que le Parlement seroit indocile, & se refuseroit à trouver des coupables dans ceux que la voix publique accuseroit du crime de lèze-Nation, crime dont nous ne connoissons que le nom, malgré l'assasinât prétendu juridique de M. de Favras. Le Châtelet a été investi d'un pouvoir suprême pour juger ce genre de délits, parce qu'il est aux ordres de l'Assemblée, qu'il rampe sous elle ; & il faut convenir que rien n'est plus commode pour des souverains qui ne peuvent pas juger *à mort*, qu'un tribunal qui trouve des innocens ou des coupables à la volonté de ses maîtres. Le jugement de M. de Besenval, que bien des gens ont regardé comme une preuve de l'intégrité de ses juges, a été l'ouvrage du dehors, & la marche du Châtelet a été dictée. Ce tribunal, quoique présidé par un fat, ignorant & présomptueux, passe pour être assez bien composé, & si quelque chose pouvoit m'en donner une idée, ce seroit le mal qu'en disent Mercier & l'abbé Noël ; mais la ridicule crainte qu'inspire l'Assemblée dite Nationale, le desir d'occuper une place dans le nouvel ordre judiciaire, les calculs de l'intérêt ; tout cela engage à faire des sacrifices, & celui de conscience est ordinairement le premier & le moins coûteux ; de plus, le Châtelet n'est point libre au milieu de Paris, la populace lui fera toujours la loi, & dans les temps malheureux où nous sommes, un tribunal de sang devroit être hors de l'enceinte d'une Capitale révoltée & en délire. On assure qu'il poursuit avec chaleur les attentats des 5 & 6 Octobre. Dieu veuille qu'il découvre le fil de cette trame infernale ! mais comment se figurer que l'Assemblée dite Nationale, dont plusieurs membres y sont compromis de la manière la moins équivoque, n'use pas de ses droits, & que par les moyens qu'elle a si heureusement employés jusqu'ici, elle n'arrête pas le cours des opérations juridiques ? Le Comité

des recherches n'a été imaginé, que pour embrouiller tellement les crimes de *certains* coupables, qu'il devienne impossible de les convaincre.

Citadelles. Les Municipalités non contentes de régner sur les Villes, ont voulu étendre leur domination jusques sur les Citadelles : la Ville de Marseille, bien faite pour donner l'exemple, est la première qui ait imaginée de faire partager a sa Milice, la garde des forts avec les troupes réglées. La capitulation qui a eu lieu le 30 Avril, a déshonnoré une grande partie du Régiment qui les gardoit, (Vexin) & M. de *Calvet*, vieux radoteur podagre, qui, n'ayant que peu de momens à vivre, n'auroit pas dû en être si avare. Plusieurs Officiers & notamment le second du lâche Calvet (M. de Beausset) ont montré de la fermeté & de l'attachement à leurs devoirs; crime irrémissible dans un siècle où les crimes sont des vertus, & la lâcheté du patriotisme. Il falloit donc s'en venger : l'occasion n'a pas été difficile à faire naître : le Dimanche 2 Mai, le brave *Bausset* a succombé sous les coups des scélérats, dirigés par *son cousin l'abbé de Bausset*, *Chompré*, *le Jourdan*, en un mot, par la Municipalité & la garde Nationale, dont la conduite obtiendra sans doute les éloges de l'Assemblée & des journaux, puisqu'elles ont désobéis formellement à la défense de démolir les Forts; d'ailleurs, mêmes horreurs qu'à *Paris*, à *Caen*, &c. Tête promenée, cadavre déchiré & mangé en partie, *A Batia*, M. de *Rully* a éprouvé le même sort : son Régiment n'a seulement pas songé à venger son assassinât ; chaque jour voit des meurtres, des scélérats triomphans, de braves gens victimes de leur zèle & de leur fidélité à ce fantôme appelé *Roi*, dont la nullité est plus désastreuse que le despotisme, des atrocités de ce *bon* Peuple, & des Régimens se déshonorer à plaisir. Comment préfére-t-on cet état à la guerre civile? je ne le conçois pas.

Clergé'. Corps jadis trop respecté; aujourd'hui honni & ruiné : c'est-à-dire, jamais traité comme il le méritoit; on compte sur ses biens pour payer les dettes de l'Etat, & l'Etat n'y gagnera qu'une charge de plus, sans le plus léger bénéfice. Cette opération est digne à tous égards des augustes Représentans de la Nation; elle est injuste, gauche, inutile & déshonorante.

Cocarde National. Etendart de la révolte sous le nom de Liberté. Les François dans leur inconcevable délire,

ont adopté les couleurs d'un Prince qu'ils croyoient leur protecteur ; à préſent que ſa baſſe trahiſon eſt découverte, ils les portent encore. Le Roi a eu grand tort de faire arborer cette cocarde à ſes troupes : cet indice de confédération avec la canaille, a contribué à la défection de pluſieurs régimens. Il étoit trop heureux qu'elles puſſent toujours avoir un ſigne qui les diſtinguât des troupes Nationales. Ceux qui ont conseillé le Roi en cette occaſion, lui ont fait commettre une grande faute, & ce n'eſt pas la centième depuis un an.

Colonies. Quelques grands politiques du moment, ont décidé que les Colonies étoient totalement inutiles à la France ; & l'on a ſans doute agi d'après ce principe ; car il est de toute certitude qu'avant peu nous ſerons débaraſſés de ce fardeau. Ou les Colonies ſe donneront à quelques Puiſſance Etrangère, ou elles ſe rendront indépendantes ; de toute manière elles ſécoueront le joug de l'Aſſemblée dite Nationale, qui, d'après la *ſublime* & *ingénieuſe* déclaration des droits de l'homme, ne pouvoit laiſſer ſubſiſter l'eſclavage des Nègres. Or, ce genre de liberté n'exiſtera jamais dans les antilles : il eſt impolitique & abſurde, ſur-tout ſi les autres Nations ne nous imitent pas, & en vérité, nous ne ſommes faits pour ſervir de modèles en rien. L'expérience démontre que l'eſclavage des Noirs leur eſt plus avantageux que la liberté. Libres, ils retomberoient dans la claſſe des journaliers, qu'on paye tant qu'ils travaillent & qu'on remplace quand ils ſont malades ou qu'ils périſſent : mais s'ils ſont eſclaves, l'habitant eſt perſonnellement intéreſſé à leur conſervation, & quelque ſoit le motif des ſoins qu'il leur prodigue, c'eſt à eux qu'ils doivent leur bien-être & leur ſalut. Cette vérité a été rendue palpable dans pluſieurs ouvrages : elle n'auroit pu échapper qu'à la ſagacité des Membres de l'Aſſemblée dite Nationale, & c'eſt de quoi on eût été peu ſurpris. Cependant le Commerce a gagné ſon procès, non par la bonté de ſa cauſe, mais par la crainte que les députations des grandes Villes ont inſpirée à nos braves ſénateurs. En donnant gain de cauſe aux Négocians François, il étoit impoſſible de ne pas mécontenter les Colonies : qu'en arrivera-t-il ? Les Colonies, enſuite les Provinces, n'ayant plus rien qui les attache à la mère Patrie, finiront par ſe ſéparer de la métropole : légoïſme prendra la place de tous les ſentimens qui uniſſent enſemble les habitans d'un même pays : ces liens ſont rompus en France,

& c'eſt ce qu'on peut appeler le dernier degré de la dépravation.

Comédiens. Ils ſont Citoyens actifs : cela eſt juſte, puiſqu'on l'eſt en ne poſſédant rien : ils ſont habiles à remplir les charges Municipales ; cela eſt encore juſte par la même raiſon. Il faudroit qu'ils fuſſent obligés d'opter : c'eſt-à-dire qu'un Comédien pût être Officier Municipal, mais qu'un Officier Municipal ne pût pas être Comédien. Les préjugés ſont ridicules, j'en conviens, mais ils exiſtent : un Décret ne ſuffit pas pour les détruires, c'eſt au temps ſeul à opérer ce changement dans les opinions : il eſt donc indécent qu'un Maire ou un Officier Municipal, même étant ſorti d'exercice, ſoit ſifflé s'il eſt mauvais Acteur, (ce qui eſt très-poſſible), & l'on ſent à quels inconvéniens cela pourroit donner lieu. Je profiterai de cette occasion pour avertir MM. les Comédiens, qu'en général, ils n'ont pas tiré tout le parti qu'ils auroient dû, de l'honorable Décret de l'Aſſemblée à leur égard : ils ſont devenus encore plus inſolens & moins reſpectueux envers le Public ; qu'ils ſe rappellent que ſi le Décret les rend égaux aux autres Citoyens dans la ſociété, il n'en eſt pas de même au théâtre : le ſpectateur a droit de ſix à neuf heures du ſoir, aux égards de celui qu'il fait vivre, & l'on mettra toujours une grande différence entre l'homme qui paye & l'homme qui eſt payé.

Comité. Il y en a de toutes les eſpèces : ils ſont compoſés avec le plus grand ſoin. On trouve des Avocats au Comité de la guerre ; des Curés mourans de faim à celui des finances ; des coquins à celui des recherches ; des échappés du Colége à celui de conſtitution : auſſi le travail de ces Comités répond-il à merveille à leur compoſition. Celui des recherches eſt une inquiſition affreuſe, qui trouve des coupables à volonté. L'exécrable nuit du 6 Octobre, éternel opprobre de la France, n'a pas été l'ouvrage du haſard ; cet odieux Tribunal a fait, dit-on, les plus ſévères perquiſitions ; qu'a-t-il découvert ? Quel comble de ſcélérateſſe ! car l'impéritie ne peut pas aller ſi loin.

Conspiration. C'eſt avec des projets de conſpirations démontrées impoſſibles pour tout être penſant, qu'on a ſoulevé le Peuple, écraſé la Nobleſſe & le Clergé. Tout projet qui n'a pas pour but la deſtruction des propriétés, eſt une conſpiration. Paris *miné* d'un bout à l'autre ; des boulets *rouges* emmagaſinés pour foudroyer la Capitale, trois cents mille hommes prêts à entrer dans le royaume ;

tous ces complots ridicules ont été crus fermement par la populace, & comme de raison, les aristocrates en sont toujours les chefs. Le tragique événement du Château de *Quincey* étoit controuvé; mais les crimes de l'Horloger de Senlis, des Frères *Agasse*, du Serrurier parricide, que le Peuple de Versailles arraché à l'échaffaut, (événement sans exemple), tous ces crimes sont bien réels, & ces gens-là n'étoient pas aristocrates. Veut on savoir pourquoi il y a toujours des conspirations en l'air? C'est pour tenir le Peuple en haleine; s'il se croyoit en sûreté, il deviendroit paisible, & c'est ce qu'on veut éviter jusqu'à l'entière conclusion du grand œuvre; la vraie conspiration est celle de M. de la Fayette, qui a voulu être généralissime de toutes les milices.

CONSTITUTION. C'est une étrange chose que la France ait existé 1400 ans, qu'elle ait eu les époques les plus brillantes sans Lois & sans Constitution. Nos Représentans n'ont pas assez calculé l'impulsion qu'ils alloient donner à la machine, ou plutôt étoient-ils capables d'appercevoir l'abyme où ils précipitoient la Monarchie? Nous attendons cette Constitution nouvelle, qui doit laisser bien loin celle qui rend heureux depuis un siècle, nos voisins & nos rivaux. Le début de la nôtre annonce tous les maux sans le mélange d'aucun bien; mais hélas! que pouvions-nous attendre de cette horde féroce, imbécille ou tremblante, qui s'est constituée Assemblée Nationale, & qui sera à jamais la honte de la Nation Françoise, qui ne l'a pas anéantie dès ses premiers attentats.

CURÉ'S. Portion du Clergé qui passe pour, être en général, composée d'honnêtes gens, quoiqu'elle ait fourni plusieurs coquins à l'Assemblée; mais, de bonne foi, devoit-on choisir deux cents Députés dans cette classe d'hommes? Lire dans son breviaire, endormir des paysans avec un mauvais prône: quelle vocation pour devenir Législateur! Aussi avec quelle facilité n'a-t-on pas joué ces pauvres diables, qui ne se sont apperçus des piéges qu'on leur tendoit, que lorsqu'ils y ont été pris.

DAUPHINEÉ, Que dirons nos neveux, quand ils verront dans l'histoire affreuse de notre siècle, qu'une Province avoit donné un grand exemple à toutes les autres: la Noblesse y avoit sacrifié ses priviléges; lors de la convocation des Etats; les deux premiers Ordres avoient accordé au troisième une représentation double, ce qui ne seroit jamais pratiqué, & ce genre d'organisation avoit servi de modèle pour la convocation des Etats-Généraux; tous les Ordres étoient unis: une liaison aussi intime sembloit assurer à cette Province une paix inaltérable: eh bien, quatre-vingt châteaux y ont été livrés aux flammes ou au pillage: les Nobles ont

été les victimes d'attentats sans nombre, & le peuple s'est porté aux plus violens excès contre ceux dont il avoit exalté le patriotisme & la générosité. Voilà un tableau fidèle de ce qui s'est passé en Dauphiné ; c'est le Dauphiné qui a donné l'impulsion : c'est lui qui nous a précipité dans l'abîme : c'est lui qui doit nous en retirer : il s'assemble souvent par fédération ; qu'il ne se borne pas à de vains sermens, à de stériles protestations : que ces milliers de citoyens rassemblés, réfléchissent que tous les décrets sont sanctionnés par force, puisque le roi n'est pas libre : qu'ils déclarent ne pouvoir regarder comme obligatoires, que les décrets sanctionnés par le Roi, *hors de Paris*, gardé par ses propres troupes ; qu'ils exigent qu'il quitte sa capitale sur le champ : (permis à l'Assemblée dite Nationale de le suivre, si elle veut) ou qu'ils cessent de reconnoître les Etats-Généraux, en rappellant leurs mandataires, & qu'ils se gouvernent en Etats Provinciaux, jusqu'à ce que Louis XVI, remonté sur le trône, puisse recevoir les nouvelles assurances de leur obéissance & de leur soumission : car il est impossible que la Nation, en convoquant les Etats-Généraux, ait voulu se donner douze cents Rois. Si le Dauphiné agit ainsi, il s'immortalise a jamais, d'autres Provinces suivront ce grand exemple, & le bonheur des Peuples sera la suite naturelle de cette glorieuse démarche, *qu'il n'a pas faite et ne fera jamais*, quoique le baron de *Gilliers* l'ait mis sur la voie.

DÉCRET. Espèce de Loi émanée de l'Assemblée dite Nationale, qui instruit le Royaume de ses volontés, & lui enjoint de s'y soumettre. Chaque jour en voit éclore plusieurs : ils n'ont aucune suite & se contredisent souvent : les deux tiers de ces Décrets ne seront jamais mis à exécution. Ils sont frappés d'une nullité absolue ; d'abord, ils sont rendus par des mandataires qui ont outrepassé, ou annullé leurs mandats : de plus, ils sont sanctionnés forcément, & plusieurs sont inexécutables. Or, qui peut douter qu'on ne revienne sur tout ce qui aura été fait ? La liberté des opinions dans l'Assemblée, la sanction libre du Roi étoient deux clauses indispensables ; aucune des deux n'a existé & n'existera tant que les galeries feront la loi aux Députés, & que Louis XVI sera prisonnier aux Thuileries. Je conclus donc, *que tous les Décrets de l'Assemblée dite Nationale sont nuls :* il faut être bien aveugle ou bien entêté, pour révoquer en doute une vérité aussi frappante, dont les Députés eux-mêmes sont tellement convaincus, qu'ils ordonnent l'exécution subite de tous les Décrets qui peuvent l'admettre, malgré l'injustice & l'absur-

dité de ce principe, en matière de légiſlation. Si les Décrets avoient été dictés par la raiſon & l'amour du bien, il auroit été inutile de ſéduire, d'armer le Peuple, pour qu'il les protégeât. La juſtice, la bonne foi ne connoiſſent pas ces manœuvres ſourdes, ces trames criminelles ; mais elles ſont néceſſaires à des miſérables qui ne peuvent faire réuſſir autrement leurs odieux complots.

DEPUTÉS. Je les partage en trois claſſes : les *ſcélérats*, ou ceux qui font le mal ; les *poltrons*, ou ceux qui le laiſſent faire ; les *honnêtes gens*, dont les uns ſont partis & les autres en petit nombre, ſiégent à l'Aſſemblée, y ſoutiennent la bonne cauſe de toutes leurs forces, mais preſque toujours ſans ſuccès. Ce ſont MM. *Malouet*, *le Vicomte de Mirabeau*, *l'Abbé Maury*, *de Foucault*, *Montlauſier*, *Cazalès*, *l'Evêque de Nancy*, *celui de Clermont*, & quelques autres dont les noms ne ſe préſentent pas à moi. Il n'y a point de milieu ; il faut parler ou ſe retirer. Je regarde tout député dont l'avis eſt contraire aux opérations de l'Aſſemblée, comme un lâche : s'il n'y tonne pas violemment contre les horreurs dont il eſt ſans ceſſe témoins. La poſtérité confondra ceux qui auront tramé la perte de la France, & ceux qui ne s'y ſeront pas oppoſés : elle aura raiſon : ils ſont également coupables. Que dirai-je donc des députés qui fomente la diviſion dans leurs Provinces, qui n'écrivent à leurs commettans que pour y perpétuer l'incendie ? D'un *Villeneuve Bargemont*, d'un *Mevouillon*, d'un *Peliſſier*, d'un *Buzot*, d'un *Lavie*, dont l'exiſtence à l'Aſſemblée n'eſt connue que par la liſte des Repréſentans ? Béni ſoit le jour où nous la verrons changée en une liſte de proſcription ! c'eſt alors que la France pourra s'écrier à juſte titre avec l'atroce Barnave : *le ſang qui coule eſt-il donc ſi pur ?* Le moment eſt peut-être plus près que les Députés ne l'imaginent ; mais de toute façon, ils ne perdront rien pour attendre. Quelque ſoit le ſort qui leur eſt réſervé, ils ſont voués à une honte éternelle, & à l'exécration des générations futures. Je ſais que preſque tous ces Meſſieurs ſeront inſenſibles à ce genre de punition ; il eſt trop au-deſſus d'eux ; qu'ils ſoient tranquilles ; les provinces ne les en tiennent pas quittes. Les Commettans ſont en droit de s'en prendre à tous les députés qu'ils rencontreront, & je préſume qu'ils uſeront ſans ſcrupule, de l'heureuſe liberté qu'on leur a procurée.

DONS PATRIOTIQUES. Dans un moment de calamité, où perſonne ne touche ſes revenus, où tout le royaume eſt dans une pénurie indicible, comment a-t-on pu ima-

giner de demander une contribution du quart de revenu ? D'abord fait-on ce qu'on a ? Ensuite il falloit être bien assuré de la stupidité des François, pour croire qu'ils porteroient leur offrande, sans s'informer à quoi elle étoit destinée ? Car donner son argent, se saigner, pour ne diminuer en rien le *deficit*, pour distribuer mille louis par jour à des brigands qui nous assassinent, ce n'est pas la peine. Cependant, que de gens ont réalisé l'opinion qu'on avoit d'eux, en faisant leur déclaration, sans songer que ce don patriotique ne contribueroit en rien au bien de l'état ? Il faut pour cet objet, une caisse qui soit remise en des mains sûres, & qu'il soit rendu un compte public de l'emploi des sommes qu'on en distraira ; alors tout homme sacrifiera volontiers une partie de son revenu ; autrement il sentira une répugnance bien fondée par ce genre de contribution.

Dubois de Crancé. La sottise de ce député qui a traité de brigands les soldats françois, offroit une occasion très-favorable dont les troupes n'ont pas su profiter, de mortifier l'Assemblée dite Nationale. Elles devoient exiger l'expulsion du sieur Dubois de Crancé, non qu'il se fut rendu indigne d'y siéger, (je ne connois pas de crime assez atroce pour cela) mais afin de prouver que l'armée formant unanimement une demande quelconque, n'essuyeroit jamais de refus.

Duels. Nosseigneurs de l'Assemblée ont eu soin de se déclarer inviolables sur tous les points, & cet acte de prudence étoit naturel de la part des gens qui savoient bien qu'ils alloient mécontenter toute la France. Aussi ces MM. s'en tiennent-ils à se larder entr'eux de temps en temps, sans tirer à conséquence. Mais lorsque nos souverains seroient redevenus de simples particuliers, qu'ils ne seront plus inviolables, & sur-tout plus invulnérables, on craint que quelques provinciaux de mauvaise humeur, ne s'en prennent à leur députés, des décrets qui auront altéré ou anéantie leur fortune ; cette plaisanterie seroit d'autant plus mauvaise qu'elle pourroit devenir longue, & finalement mal tourner pour nos anciens sénateurs. Dans le grand de nombre ces MM., quelques-uns spadassins de profession seront prêts à tout ; d'autres prendront tous les arrangemens qu'on voudra pour éviter les explications ; parmi ceux-là seront MM. *de la Coste*, presque ambassadeur ; *Duc de Levis*, chansonnier à la mode ; Marquis *de Sillery*, escroc ; *le Duc de Liancourt*, conseiller intime de Louis XVI, tous gens qui n'ont jamais connu l'épée du côté de la pointe ; je ne parle pas de *Mirabeau*, qui, le jour de la dissolution de l'Assemblée,

l'Assemblée, part pour *Potanibay*, où il va présider les Etats Généraux, n'ayant pu présider les nôtres.

DUPORT. Faux, Hypocrite, un des plus dangereux coquins qui existent : où voit-on ce rare mortel ? a l'Assemblée dite Nationale.

DUQUESNOY. Ce brave homme, Avocat de son métier, a vendu sa femme, d'abord à Mirabeau, et ensuite a quelques autres amateurs ; mais il a fait un excellent marché : il a eu en payement un bon carosse, un bel appartement et trois laquais galonnés, sans ce qu'on ne voit pas ; ce merveilleux calculateur n'est-il pas à l'Assemblée des Représentans de la Nation ? Pardonnez-moi : il travaille même a une motion sur la décence, les mœurs et les agrémens indicibles que procure la vertu : il sera aidé dans ce travail intéressant par ses confrères, *Montmorency*, *Populus*, *Robespierre et Pétion de Villeneuve*, tous personnages d'un mérite reconnu.

EGALITE'. Elle n'existe que dans les cerveaux creux de nos beaux-esprits de café : l'égalité générale est impossible : le pauvre dépendra sans cesse du riche : c'est le riche qui est le véritable aristocrate et qui le sera toujours. L'aristocratie du Gentilhomme le plus entêté, et du Prélat le plus à la mode, n'est rien si on la compare a l'aristocratie de MM. de la Borde, Durcey ou autres marchands d'argent. Le Peuple entend par égalité, la faculté d'insulter, de molester les Nobles, les riches. Qu'un gredin manque essentiellement a un Citoyen honnête, celui-ci se plaint; on lui répond que les circonstances sont fâcheuses, que le Peuple est dans un état dangereux d'effervescence, qu'il faut savoir céder, plutôt que de risquer de mettre le feu dans la Ville ; finalement l'insulté n'obtient aucune justice; mais si par malheur un homme d'une classe un peu relevée, a la moindre apparence de tort avec le dernier *goujat*, qui souvent l'a provoqué, tout est en mouvement; un Citoyen a été insulté par un aristocrate : c'est le signal de la contre-révolution, l'aristocrate est jugé coupable par ceux là même qui ont absous le polisson, et il est fort heureux quand cette affaire est finie au bout de quinze jours. Voila l'égalité que le Peuple demande, et dont il jouit.

EPIGRAPHE. Presque toutes les épigraphes des journaux et des brochures nouvelles, sont heureuses : il est fâcheux que l'ouvrage n'y réponde jamais. Telle feuille de l'abbé *Noel*, *affiche*, *vérité et impartialité* ; rien de moins vrai et de moins impartial. J'espére qu'on ne me fera pas le même re-

proche, & je me flatte d'avoir tenu ſcrupuleuſement ce que j'ai promis.

Esclave. Voyez Roi.

Esprit. Beaucoup de gens ont de l'eſprit ; peu ont de l'eſprit juſte : cette révolution a détruit bien des réputations ; j'avoue que j'ai eu beaucoup de peine à revenir ſur le compte de quelques perſonnes dont l'éloge étoit dans toutes les bouches, & qui m'avoient ſéduit moi-même. Mais lorſque ces mêmes perſonnes m'ont aſſuré gravement que notre révolution étoit admirable, que les Anglois étoient des ſots de s'y être pris autrement, que nous étions bien au-deſſus d'eux pour la philoſophie & la politique, que les finances n'étoient pas auſſi délabrées qu'on le diſoit, que la vente des biens du Clergé remettroit facilement le niveau ; quand j'ai entendu raiſonner ainſi, j'ai conclu que ces MM. étoient, ou des Capitaliſtes, qui redoutant encore la banqueroute plus que la mort, vouloient payer d'aſſurance, de peur de perdre leur crédit, & de manquer eux-mêmes à leurs engagemens ; (& dans ce cas ils parloient contre leur conſcience), ou des gens médiocres, chez qui le jargon du monde & une grande mémoire, avoient juſqu'alors tenu lieu d'eſprit & de jugement. Je me ſuis bien promis de n'être plus leur dupe.

Etat de la France. Conſidérons les choſes de ſang-froid, & voyons s'il peut y avoir en France, un ſeul état content de ſon ſort : *le haut Clergé* : je crois inutile d'entrer dans de longs détails, pour démontrer que les Evêques, Abbés commendataires & grands propriétaires Eccléſiaſtiques, doivent ſe plaindre d'une Aſſemblée, qui, en deux mots, annulle toutes les conventions, tous les traités, les réduit à ſin revenu borné, et force pluſieurs d'entr'eux à devenir banqueroutiers, puiſqu'il leur ſera impoſſible de remplir des engagemens qui étoient ſubordonnés à leurs anciennes facultés. *Clergé du ſecond Ordre*. Beaucoup de Curés perdront à n'avoir que douze cens livres, en ſuppoſant même qu'elles ſoient exactement payées, ce qui est plus que douteux : ceux à portions congrues ont l'air d'y gagner au premier coup-d'œil ; autrefois les biens du Clergé répondoient de leur trop médiocre ſalaire : aujourd'hui qui en répondra ? La Nation. Mais comment compter ſur la bonne-foi d'une Nation qui envahit les propriétés, qui ne voit dans les plus ſaints uſages que l'ouvrage de l'ariſtocratie, qui renverſe toutes les Lois, pour les recréer ſe-

lon les caprices & les intérêts de quelques individus deshonorés ! Les Ecclésiastiques pourvus de Prieurés ou d'autres bénéfices, ont-ils lieu d'être plus satisfaits ? *La haute Noblesse ou Noblesse de Cour*, peut-elle être quelque chose quand le Roi n'est rien ? Les *Noailles*, les *Coigny*, les *la Rochefoucault*, et autres, croyent-ils conserver leurs charges et leurs pensions ? Croyent-ils posséder exclusivement tous les grands emplois militaires ? Non, sans doute, et de plus ils participent à la suppression des droits Seigneuriaux. *Noblesse de Province*. Leurs Châteaux brûlés, leurs possessions saccagées, plusieurs Nobles contraints de fuir, d'autres massacrés ; leurs revenus diminués ou réduits à rien ; plus de débouchés pour leurs enfans : que de raison de maudire l'Assemblée ! *Négocians et Marchands* : Le Commerce languit par-tout : la confiance est perdue ; le crédit est mort ; les magasins sont pleins, et personne ne peut prévoir l'instant où les affaires reprendront leur activité. *Artisans*. Tout homme travaillant de ses mains doit s'appercevoir qu'il a moins d'ouvrage, et il finira par n'en plus avoir du tout. Les pauvres ont toujours vécu aux dépens des riches : on ruine les riches ; que deviendront ceux qu'ils font vivre ? Ce raisonnement est sans réplique. Voilà toutes les classes de Citoyens ; ils n'en est aucune qui ne perde beaucoup à la révolution : comment peut-il donc se faire qu'un pareil désastre ait encore tant d'approbateurs ? *Attendons*, *nous serons mieux bientôt*, disent les partisans de l'anarchie : mais avouons qu'il faut un grand fonds d'espérance, ou une stupidité bien complette, pour débiter sérieusement une telle pauvreté. Cette opinion est pardonnable aux Capitalistes qui ne veulent que de l'argent, aux brigands qui ne peuvent que gagner a un renversement total, aux fanatiques et aux sots : malheureusement ces deux dernières classes sont innombrables.

ETERNITÉ. Mot, qui jusqu'à ce moment ne présentoit aucun sens : il étoit réservé a l'Assemblée dite Nationale de nous en donner une idée palpable, par sa permanence, la longueur de ses opérations, et la durée des maux qu'elle cause à la France.

FAVRAS. Victime d'une affreuse calomnie et d'une trame odieuse ; cet infortuné a été puni de mort pour des projets : c'est la première fois que l'intention à été réputée pour le fait. En le supposant coupable du complot dont on l'accuse, d'un plan de conspiration aussi étendu, comment peut-il se faire qu'il n'ait pas eu de complices ? Cependant il a péri seul, et si l'on ajoute à ces conjectures, la fermeté, le sang froid de ses derniers momens, on ne pourra douter qu'il n'ait été sacrifié a la sûreté des grands scélérats, et condamné par

eux-mêmes, par l'organe d'un tribunal vendu, ou qui tremble sous le despotisme actuel.

FAUCHET. Cet Abbé étoit Prédicateur du Roi; voilà tout ce qu'on savoit de son histoire; aujourd'hui il est Prédicateur de tous les faubourgs de Paris, & presque Archevêque : c'est un des plus grands foux qui existent. Ses trois discours & son ouvrage sur la religion Nationale, sont d'excellens passe-ports pour être admis aux petites maisons, sans examen. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien au monde de plus ridicule. Dans le premier de ses discours on lit cette phrase : *C'est l'aristocratie qui a crucifié le fils de Dieu.* L'Abbé Fauchet savoit bien à qui il parloit; cette platte absurdité a eu le plus grand succès dans la Capitale & dans les Provinces où elle est parvenue : je ne voudrois pas d'autre preuve de notre décadence, au moins du côté du goût & de la raison. On assure que vu la suppression de plusieurs Evêchés, il sera impossible d'en donner un à ce digne Apôtre. Cependant il ne se tient pas pour battu; il postule celui de *Bicêtre*, mais je lui annonce plusieurs concurrens; savoir : l'Abbé *Grégoire, l'Evêque d'Autun*, qui commute par humilité chrétienne, l'Abbé *Sieyes*, l'Abbé de *Quinson*, d'*Arles*, & un certain Abbé de *Bausset*, connu seulement à Dijon & en Provence, mais que je certifie aussi en état que personne, de remplir cet éminent emploi, sur lequel il compte pour payer ses dettes.

FEDERATION. Qui ne croiroit au premier coup-d'œil que les Fédérations ne doivent avoir lieu qu'entre deux Nations dont les intérêts peuvent être divisés? Cependant nous ne voyons en France, que des Fédérations, où se rendent non-seulement les Députés de la même Province, mais de tout le Royaume : je le demande : y a-t-il rien de plus parfaitement ridicule que ces assemblées, où les habitans d'un même pays, les sujets d'un même Souverain, contractent formellement une alliance qui a toujours existé par le fait, puisque leurs ennemis sont communs. Et ces ennemis, où sont-ils? A quoi servent donc ces Fédérations? A entretenir le Peuple dans une fermentation continuelle, à l'affermir dans son délire qu'il prend pour du courage, & qui pourra passer pour tel tant qu'il n'y aura personne à combattre. Que fait-on à ces Fédérations? Le voici : on dépense beaucoup d'argent pour se rendre au lieu désigné, sans compter celui qu'on auroit gagné pendant cet intervalle. On arrive : le grand jour est fixé; six, huit, dix mille hommes, plus ou moins, vêtus de toutes couleurs, armés dans le même genre, précédés de cinquante

Drapeaux & d'autant de tambours, marchent le plus fierement possible vers l'endroit du rendez-vous. Un Autel est dressé; la troupe de Héros Citoyens prête pour la dixième fois le serment civique, qui consiste a jurer d'être fidelle *à la Nation*; mot insignifiant, puisque vingt polissons assemblés se regardent comme la Nation, ce qui formeroit plus de cent mille Nations en France; *à la Constitution*, dont ce que nous connoissons est absurde, & ce que nous ne connoissons pas le sera peut-être encore plus; *à la Loi*, qui n'est pas faite, & *au Roi*, qui n'existe plus qu'en effigie. Je crois qu'on peut, sans être taxé de sévérité, rire d'un telle assemblée & d'un tel serment; toutes les Villes se sont disputées la palme du ridicule en cette occasion : Lyon l'a emporté jusqu'à ce moment; rien de plus burlesque que sa Fédération du 30 Mai. Vingt mille *Citoyens Soldats*, (& non quarante & soixante mille, comme l'ont imprimé de plats Journalistes), mouillés pendant plusieurs heures ont trouvé plaisant & patriotique de porter leurs chapeaux à la pointe des bayonnettes : ils ont craint qu'on ne les comparât aux soldats du Pape, & ont voulu prouver que la pluie ne les empêchoit pas de voler à la gloire, ou même au cabaret. Reste la Fédération du 14 Juillet : Paris va sans doute se distinguer pour la seconde fois dans cette journée mémorable. Il est tout naturel que cette Capitale si digne de servir de modele, se surpasse encore dans cette circonstance. Les Députés des Régimens seront presque tous des Officiers de fortune, & on aura l'air de regarder l'opinion de ces MM. comme celle de toute l'armée. L'attention de l'Assemblée à choisir le 14 Juillet pour cette fête civique, est une nouvelle preuve de la perfidie & de la scélératesse de ses intentions : mais on ne les compte plus.

La vraie Fédération, la Fédération par excellence, sera celle de Léopold, avec les mécontens de France : lorsque ce Prince aura fait rentrer les Patriotes Brabançons dans le devoir, avec sa *douceur* accoutumée, il se rappellera sans doute l'état d'avilissement où est sa sœur, & il a l'ame trop noble pour souffrir qu'il dure plus long-tems. » Léopold, que tes troupes paroissent, elles grossiront à » chaque pas : les *bons* François sont prêts : tu verras » fuir devant toi ces légions Citoyennes, comme la fu» mée chassée par les vents. Que les Municipalités ré» pondent sur leurs têtes de la moindre résistance des Vil» les, en huit jours tu es à Paris : écrase cette Ville re» belle; anéantis l'Assemblée; rends à Louis XVI un trône » dont il est indigne, mais rends le lui pour ta Sœur,

» pour cette Princesse courageuse, honneur de son sexe » & de sa maison. »

Gardes-Françoises. Je ne puis prononcer sans horreur le nom de ces misérables, contenus pendant quarante ans, & revenus en un instant à leur premier caractère. Ce corps deshonoré à *Dettingen*, & plus anciennement à *Malplaquet*, vient de donner un exemple inoui de la perfidie la plus atroce, & d'une lâcheté raisonnée. Si à la premiere insurrection de ces coquins, on eut envoyé les six bataillons dans six Citadelles du Royaume, rien ne seroit arrivé. On doit en partie la Révolution à la conduite de M. *du Châtelet*; ce chef altier & despote a déplu aux Officiers & aux Soldats : on a vu le résultat de ce mécontentement général, soutenu par des offres auxquelles les scélérats n'ont jamais su résister.

Gardes-du-Corps. Il est impossible que dans les événemens désastreux, tous ceux qui y contribuent soient également coupables; il faut aussi que la même catastrophe qui deshonore les uns, couvre de gloire les autres : c'est ce que nous avons vu le 6 Octobre. *La Ville de Paris* qui va arracher le Roi de son Palais pour le traîner captif dans son sein, précédée des têtes sanglantes de ses Gardes : *la Fayette*, qui répond de la sureté de Versailles, & qui laisse égorger volontairement ou par négligence les fideles gardiens de son maître : *l'Assemblée* dite *Nationale*, qui refuse de se rendre auprès du Roi; *la milice de Versailles*, *le Régiment de Flandre*, *le Duc d'Orléans*, chef de la trame infernale, ses perfides agens trop connus pour avoir besoin d'être nommés : voilà les coupables; ils sont voués à l'exécration des siècles, & la postérité confirmera mon jugement; mais aussi avec quelle douce satisfaction elle verra dans l'histoire, à côté de cet affreux tableau, la conduite Héroïque de la Reine & des Gardes-du-Corps, pendant cette nuit exécrable dont la France ne se lavera jamais. La Reine avoit beaucoup à réparer : on oubliera ses torts, pour ne se souvenir que de son courage & de sa noble fermeté. Les Gardes-du-Corps ont surpassé en un moment tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors : l'action de M. *Miomandre* est au-dessus de tout éloge : l'antiquité n'offre rien de plus beau, il étoit impossible de périr pour une meilleure cause. Si la providence a conservé ce Héros, il lui doit beaucoup moins que Louis XVI, dont le premier usage de la Royauté, s'il reprend jamais le Sceptre, sera sans doute de récompenser celui qui a bravé mille morts, pour lui con-

ſerver ce qu'il a de plus cher au monde ; mais il faut être Roi pour acquitter une dette pareille, & dans cette circonſtance, le Roi qui donne, eſt mille fois plus heureux que le ſujet qui reçoit. Dans le très petit nombre de Serviteurs reſtés fidelles au Roi pendant ces ſcènes d'horreur, on a remarqué le *Duc de Guiche*, & le *Comte de Briges* ; je les livres à l'admiration des bons François.

GUERRE. Le plus grand bonheur qui pût arriver à la France ; une guerre quelconque anéantiroit l'Aſſemblée Nationale : elle forceroit de recourir au Roi, qui seroit tout, comme chef ſuprême de l'armée : les milices nationales réduites à leur juste valeur : les troupes réglées reprenant, par le besoin qu'on auroit d'elles, la supériorité qui leur eſt due, la Nobleſſe redevenant nécessaire : que de motifs pour ſouhaiter ce que l'on a toujours regardé comme un fléau, et qui seroit aujourd'hui le salut du Royaume, quel qu'en fut le succès.

GUERRE CIVILE. Le plus affreux de tous les malheurs, selon beaucoup de gens : je ne pense pas de même : plut au Ciel que la guerre civile eut eu lieu au mois d'octobre dernier ; par le départ du Roi pour Metz. Le traître d'Orléans proclamé Lieutenant-Général du Royaume, auroit eu à la vérité, Paris pour lui ; mais Louis XVI entouré de ses Troupes et de sa Noblesse auroit eu l'élite de la France et la bonne cause. L'anéantissement de Paris auroit été le fruit de cette guerre, qui ſeroit finie depuis long temps. Les provinces jouiroient paisiblement de cette deſtruction ſi déſirée par les gens sensés : quelle leçon pour les Villes rébelles ! je le répete, si la guerre civile est encore le seul moyen de changer l'état de la France, adoptons-le sans hésiter : cette guerre ne sauroit être longue : le Roi sera soutenu par ſes troupes, qui ne l'abandonneront jamais, tant qu'il marcher à leur tête, par sa Noblesse qui a toujours au moins valu le Tiers-état, pour la défense de ses Maîtres, & par les mécontens de tous les Ordres : cette classe est innombrable et n'attend qu'un point d'appui pour se déclarer. Avec de telles forces, peut-on douter que le Roi ne reprît bientôt la place dont l'a expulsé l'Assemblée dite Nationale, & qu'il ne fit d'elle un exemple capable d'effrayer à jamais des sujets perfides qui oſeroient indignement tromper la Nation et avilir leur Souverain légitime ?

HOTEL DE VILLE. Centre où résident tous les genres de pouvoirs, autrefois divisés. L'Hôtel de Ville de Paris est

aujourd'hui la capitale de la France, les souverains y résident dans la personne d'un astronome, à peine connu hors des Académies, et de quelques subalternes encore plus obscurs. Les Hotels de Ville de Province sont aussi Souverains à proportion de l'étendue des Villes ; mais le consul de la plus mince bicoque, est fort au-dessus de Louis XVI, jadis Roi de France & de Navarre, aujourd'hui Roi des François, captif aux Thuileries et captif au point qu'on lui fait signer qu'il est libre : les esclaves à Maroc n'ont jamais fait un pareil aveu.

Hussards. Epouvantail de la Capitale. Trois mille Hussards mettroient en fuite toutes les forces parisiennes : ces dignes militaires sont presqu'autant abhorrés à Paris qu'ils y sont craints, ce qui n'est pas peu dire. On pardonne difficilement à ceux qu'on a voulu rendre infames, lorsque le succès n'a pas couronné ces lâches complots. Pourquoi les régimens de Hussards n'ont-ils pas exigé la démission du duc d'Orléans, en cessant de le reconnoitre pour leur Chef ? Ce misérable n'est pas fait pour commander à d'aussi braves gens : j'excepte son régiment.

Impots. Les Impôts supprimés par les décrets ou par le fait, sont très-considérables : rien ne les a remplacés, et on trouve encore des gens qui assurent positivement que toutes les dettes de l'état seront payées : quelle perspicacité ! n'est-ce pas une dérision de voir l'Assemblée détruire froidement des impôts réels pour y substituer, quoi...... la loyauté Françoise : on croit rêver. En supposant qu'on finisse un jour par rétablir des impôts quelconques, (ce que je crois nécessaire), il est fort douteux que le Peuple persuadé qu'il ne doit plus rien payer, veuille se prêter à ce nouvel arrangement. Il a des fusils & la déclaration des droits : & quatre millions d'hommes ainsi armés, seront difficiles à réduire.

Journaux. Sur environ soixante journaux que la révolution & l'appétit des auteurs ont fait éclorre, il en est au plus deux, (la Gazette de Paris, le Journal général de France), qui ne soient point vendus à la divinité du moment, & un seul qui ose penser tout haut. Cet ouvrage vraiment remarquable est le Journal politique National, rédigé d'abord par l'abbé Sabatier, ensuite par M. Salomon, & toujours composé par R.....l. telle est la supériorité que donne la bonne cause, que ce Journal a éclipsé tous les autres par son style et sa logique : ce sera un monument

précieux de notre histoire, & il est bien consolant pour les ennemis de la révolution, que le seul ouvrage périodique à l'appui de leur opinion, soit sans aucune espèce de comparaison, le meilleur de tous. Je n'excepte pas même le Journal de Paris en entier, les articles de la chronique, fournis par *Cloots*, *Villette*, & le chevalier de *Meude Monpas*, prosateur, poëte, musicien, élève de J. J. Rousseau, & de plus philosophe, ni les excellentes dissertations du *Courrier de Provence.* Je puis en dire autant des ouvrages qui ont paru contre Nosseigneurs de l'Assemblée, & leurs opérations. Tous sans exception, jusqu'à ceux de pure plaisanterie, tels que les *Actes des Apôtres*, ont une chaleur, un sel dont les auteurs de *la France libre*, *du Voyage à la Bastille*, *des Révolutions de Paris*, n'ont pu encore enrichir leurs insipides & incendiaires productions. Le *Mercure* de France a mérité aussi des éloges : la partie des Etats-Généraux y a été sur-tout fort bien traitée : ses réflexions ont été modérées & impartiales, tant qu'il a été rédigé par M. *Mallet du Pan* : aussi ce Journal a-t-il encouru l'indignation des Patriotes, principalement des Patriotes de Marseille, dont il a trop bien peint la Municipalité, & la Milice bourgeoise dite *les Poufs.* C'est ce qui pouvoit arriver de plus flatteur à l'Auteur du Mercure, & si jamais je fais un ouvrage périodique, j'espère qu'il jouira des mêmes honneurs. *Blame du sot vaut l'éloge du sage.* M. *Mercier*, enterré dans les boues de la Capitale, dont il nous a donné un tableau si brillant & si *concis*, en est sorti un beau matin, & assisté de son ami *Carra* (coquin chassé de la Bibliothèque du Roi), ils ont enfanté de concert les *Annales patriotiques.* Ce bel ouvrage est un recueil d'invectives contre tous les Souverains de l'Europe, qui sont assez peu éclairés pour s'opposer à la révolution Françoise dans leurs états. L'Empereur & ses Généraux y ont été outragés régulièrement pendant plusieurs mois ; c'est actuellement le tour de l'Impératrice de Russie, des Rois d'Espagne, de Sardaigne & du Pape ; mais n'en déplaise à ces deux MM., qui accusent de lâcheté les Auteurs anonymes, pourquoi ne vont-ils pas publier ces grandes vérités chez les Souverains dont ils ont entrepris l'éducation ? Ce seroit-là vraiment un acte de courage bien glorieux pour ces illustres écrivains ; à cette condition, je consens à me nommer aussi. Ce que je dis ici à *Mercier* & à *Carra*, je le dis à *Camille Desmoulins*, aussi plat & aussi impudent s'il est possible, que ces deux MM., aux Auteurs de la *Chronique de Paris*, *du Modérateur*, *de l'Observateur*, qui avoit fini, & qui vient de reprendre sa tâche à deux sols par feuille, du *Journal Patriote*, à *Gorsas*, jadis

maître d'école, à *Dinocheau*, & à beaucoup d'autres que le public devinera aisément. Quelque chose d'infiniment plaisant, c'est qu'il n'y a pas un de ces faméliques personnages, qui ne croye avoir contribué a la révolution, par la force de ses raisonnemens & le secours de la philosophie : car tous les barbouilleurs de papier se croyent autant de philosophes. Il sembleroit que le bouleversement total auroit influé sur le cerveau de ces pauvres auteurs : mais, hélas ! non : ils sont encore & seront toujours les mêmes : bien vains, bien affamés, bien vils, et bien ignorans : au défaut d'admirateurs, ces MM. se complimentent mutuellement dans leurs feuilles. *Linguet* & *Camille Desmoulins*, s'écrivent de charmantes épitres, où l'on n'est point étonné de voir réunies l'impudence & la fausseté ; il y a long-temps que le sieur Linguet n'a plus rien à perdre du côté de la réputation : c'est encore là un de nos flambeaux en littérature & en philosophie : ne soyons pas surpris d'être si mal éclairés. Ce trop fameux personnage offriroit un beau modèle pour les mœurs, l'amour de la vérité & la reconnoissance, si la philosophie moderne ne dispensoit pas de ces légères qualités.

La Coste. Impudent personnage, Membre du Corps diplomatique & de l'Assemblée dite Nationale, ce qui d'un sot n'a jamais fait un homme d'esprit : son beau-père l'a prouvé en Hollande, & il le prouve lui-méme tous les jours de la manière la moins équivoque.

La Fayette. Que de choses à dire sur ce personnage si célèbre ! une ambition sans bornes l'a guidé dans toutes ses démarches ; il joue le grand homme, & il n'a rien de ce qui le constitue : point d'énergie, point de caractère, un esprit très-médiocre : peu de talens militaires malgré ses campagnes d'Amérique ; des idées mesquines & nulle connoissance des hommes. Un individu de cette espèce ne peut espérer d'aller loin : la paix dont jouissoit la France ne donnant à M. de la Fayette aucun moyen de se rendre utile, la révolution lui a paru très-favorable à ce goût de révolte, à cet esprit républicain, puisés chez les insurgens. Il est devenu populaire, & porté par la canaille Parisienne, il a obtenu le commandement général des troupes de la capitale. Je ne rappellerai pas ses fautes sans nombre qui déshonoreroient un autre que lui : d'avoir accepté une place où par la situation des affaires, les intérêts de son maître cessoient d'être les siens ; d'avoir loué sans pudeur les lâches déserteurs de l'armée qui s'étoient rangés sous ses drapeaux :

d'avoir laiſſé égorger MM. *Foullon* & *Bertier*, qu'il auroit pu ſauver avec de la fermeté & de la prudence, qualités qui l'ont ſouvent abandonné ; d'avoir marché contre ſon Roi, le 5 Octobre, à la tête d'une armée rébelle ; de l'avoir traîné dans ſa capitale avec une eſcorte dont aucune hiſtoire n'offre d'exemple : d'avoir répondu de la ſûreté de Verſailles, lorſqu'un carnage affreux devoit couvrir à jamais d'opprobre cette Ville, la Capitale, ſon armée & ſon Général. Si la poſtérité doit lire avec étonnement cette ſuite de forfaits, (& tous n'y ſont pas) combien ſa ſurpriſe augmentera en apprenant que M. de la Fayette tient tout du Roi, & que la plus noire ingratitude a payé ſes bienfaits. Eſpérons que ce Héros des Halles & du Palais-Royal, expiera tous ſes crimes par une chûte honteuſe ; il mérite la mort, comme traître & chef de révoltés ; mais non, qu'il vive : ſon abaiſſement, celui de la maiſon qui l'a adopté, & de toutes celles qui l'ont égalé en baſſeſſe & en ingratitude, ſeront pour lui un ſupplice mille fois plus cruel que la mort. Quel ſpectacle que celui d'un chef de révoltés, qui préſente un chef de bandits (Paoli) à une troupe de brigands, & à ce fantôme qu'ils ont détrôné.

La Houssaye. Préſident au Parlement de Bretagne : il eſt du petit nombre de ceux qui ont montré du courage dans ces circonſtances, qui n'ont point été effrayés des vaines clameurs d'un Peuple ſtupide, qui n'ont pas proſtitué leur éloquence au menſonge & au fanatiſme. S'il étoit permis de mêler à des réflexions ſérieuſes quelque choſe de vraiment plaiſant, je prierois qu'on ſe rappelât la bonhommie avec laquelle le Préſident de l'Aſſemblée dite Nationale encourageoit M. de la *Houſſaye*, de peur qu'il ne fût intimidé par la majeſté de l'auguſte Sénat. C'étoit à eux à trembler devant lui, ſi les lâches & les traîtres doivent trembler devant l'homme qui n'écoutant que ſa conſcience, ſe dévoue à l'exécration d'un Peuple qui reconnoîtra un jour combien il a été abuſé. L'Aſſemblée qui n'eſt, de ſon propre aveu, qu'un Corps légiſlatif, a pourtant *jugé* cette affaire & pluſieurs autres. Il eût fallu, pour completter le ridicule de cette ſcène, que le Décret *pénal* eût paſſé par la bouche de M. *le Chapelier*. On auroit cru voir un des goujats de l'armée ordonner les arrêts à un Officier général, & ſi cette comparaiſon ſemble n'être pas juſte, c'eſt que la diſtance eſt infiniment grande entre un Magiſtrat vertueux & un Avocat déshonoré.

Lameth. *On ſait que la reconnoiſſance eſt la vertu des ames foibles :* les *Lameth* n'ont pas à ſe reprocher d'avoir

outré ce ſentiment envers le Roi & le Mal de Broglie dont ils tiennent tout. La viſite de *Charles* aux Annonciades, le couvre d'un ridicule ineffaçable, comme une *certaine campagne ſur mer*, le couvriroit de honte s'il en étoit ſuſceptible. Je lui conſeille de ne plus s'embarquer : l'air de la mer lui eſt contraire, & une ſeconde aventure du même genre le feroit décidément paſſer pour un J. F. malgré ſa bleſſure au genou. Il a mis d'autant moins de politique dans ſa conduite lors de l'affaire de Toulon, qu'il devoit ménager beaucoup le Corps de la Marine, & acheter le ſilence de quelques-uns de ſes Membres, car *les témoins ne ſont pas tous morts*. Quant à ſon château brûlé, nous ſavons à quoi nous en tenir; mais cela fût-il vrai, un *paltoquet* n'ayant pas dix écus vaillant, qui trouve un homme aſſez ſot pour lui donner ſa fille & deux cents mille livres de rente, auroit mauvaiſe grace de fatiguer le Public de ſes plaintes. J'avoue que pour moi, je ne les plaindrois guères, fût-il même parfaitement honnête & généralement eſtimé. Or, c'eſt *Charles Malo de Lameth*. Pour *Alexandre*, c'eſt un petit fat, prodigieuſement bête, qui ne mérite pas qu'on s'occupe de lui : il eſt un peu moins ſcélérat que ſon frère, mais cela viendra, il promet. Malgré le contraſte, pour ne pas faire un article du Pic de *Léon*, je le féliciterai ici d'avoir refuſé un grade ſupérieur dans l'armée des révoltés.

Le Chapelier. Député de Rennes, dont le pere avoit une excellente réputation : héritage qui n'a pas été tranſmis à ſon fils; cet ancien Préſident eſt déshonoré dans ſon pays : il l'eſt dans toute la France, par ſa conduite à l'Aſſemblée : quelle gloire pour nos Souverains de s'être vu préſidés par un homme qui a reçu des coups de bâton à Rennes chez une femme connue, qui paſſe ſa vie avec des filles ou dans les académies, qui y perd ſouvent des ſommes conſidérables, qui affiche un luxe révoltant. On aſſure ſouvent que ce ſinge à beſicles, a dit ſérieuſement qu'il paſſeroit volontiers une nuit avec Madame Eliſabeth. Voilà un des matadors de l'Aſſemblée dite Nationale, & une telle horde prétend avoir des droits à nos reſpects & à notre reconnoiſſance! Quelle impudence d'une part & quelle lâcheté de l'autre, ſi l'on ne briſe pas bientôt un joug auſſi humilant!

Legislateurs. Ne devant m'occuper que des Légiſlateurs actuels de la France, je crois inutile de rappeler *Moyſe*, *Confucius*, *Lycurgue*, & les autres Légiſlateurs de l'antiquité; le parallèle ſeroit trop choquant, ou au moins d'un ridicule trop achevé. Je me bornerai à détailler les objets

principaux qui auroient dû fixer l'attention de l'Aſſemblée dite Nationale, & ce qu'elle auroit dû ſtatuer pour remplir les fonctions auguſtes auxquelles nous l'avions appelée.

L'Aſſemblée devoit établir, 1°. *L'égale répartition des ſubſidos*, ſans diſtinction de biens nobles ou roturiers. Perſonne n'a réclamé contre ce Décret très-juſte : on doit payer ſelon ſon revenu ; mais il n'en eſt pas de même des droits féodaux : (je parle de ceux ſupprimés ſans indemnité), à l'exception de ceux tenant à la ſervitude perſonnelle, qui répugnent à la ſociété, ils étoient conſentis librement, conſacrés par une longue jouiſſance, & faiſoient partie des propriétés, puiſque l'homme qui avoit acheté ſon bien, ſous une redevance quelconque, l'auroit acheté davantage ſans cette eſpèce d'impôt. Il ne peut y avoir aucun doute là-deſſus. 2°. *L'admiſſion de tous les Citoyens dans les emplois Civils & Militaires.* Il eſt conſtant que le fils d'un Négociant ou d'un Bourgeois aiſé, ſera à préférer pour toutes les charges, à un Gentilhomme très-ancien & très-pauvre : le premier aura eu de l'éducation, aura acquis des connoiſſances, & l'uſage du monde : le ſecond élevé dans un vieux château, par un Curé ou un Magiſter, ne ſaura que boire, jurer & chaſſer, & ne ſera réellement bon à rien. L'expérience démontre tous les jours que ces Gentilshommes ſont pour l'ordinaire des Sujets infiniment médiocres, pour ne rien dire de plus. Tous les Corps en offrent des exemples. Je ne prétends pas dire pourtant qu'on ne doive enviſager que la fortune dans le choix des Sujets ; mais je perſiſte à croire qu'il faut une certaine aiſance pour remplir convenablement toute charge civile ou militaire, & c'eſt-là un des plus forts argumens pour la vénalité des charges de judicature. 3°. *De ne jamais annuller une Loi ſans la remplacer à l'inſtant*, c'eſt-à-dire qu'il falloit que le dernier article d'une Loi nouvelle fût l'abrogation de l'ancienne ; j'en dis autant pour les impôts. 4°. *Que les ſéances ne ſoient pas perdues en diſcuſſions inutiles* : tout ſeroit fini depuis long-temps. Voilà ce que devoient faire nos Légiſlateurs : hélas ! qu'ont-ils fait ? Ils auroient mérité l'eſtime de la Nation & de l'Europe, au lieu qu'ils en ont encouru l'indignation & le mépris. Souhaitons que la légiſlature ſuivante répare en partie les maux dont celle-ci nous accable ; car il eſt impoſſible qu'elle puiſſe les réparer tous. La ſecouſſe eſt trop violente pour ne pas ſe faire ſentir long-temps ; l'Angleterre va s'élever ſur nos ruines : c'eſt elle qui gouverne la France, puiſque les *Chefs* de l'Aſſemblée lui ſont vendus. A quoi tient donc le deſtin des Empires, &

la ſcélérateſſe de quelques individus ſuffit pour les précipiter dans l'abyme, & changer l'Etat le plus floriſſant, le plus fertile en reſſources de tout genre, en une maſſe informe, ſans Lois, ſans Gouvernement, ſans Commerce & ſans induſtrie. Que nous reſte-t-il donc ? La banqueroute, la famine, la guerre civile, tous les crimes érigés en vertus, l'anarchie, le déſeſpoir, & l'Aſſemblée dite Nationale plus effrayante encore que toutes ces horreurs. *Plus de Roi, plus de Religion :* voila le cri de ralliement de nos Académiciens, de nos Philoſophes modernes. L'Aſſemblée ne ſuit que les principes de *Condorcet, de Champfort*, & croit ſuivre ceux du *Duc de la Rochefoucault, de l'Evêque d'Autun.* Je ſuis peu ſurpris de la coupable lâcheté de ce Prélat déshonoré ; mais l'élève de *Condorcet* m'étonne : je l'avois cru eſtimable, quoique nul : combien je me ſuis trompé ! hélas ! les opérations de nos Légiſlateurs euſſent été bonnes en elles-mêmes, mais les organes impurs par qui nous devions les connoître ſuffiſoient pour les décrier. C'eſt-là ſans contredit le plus grand vice de notre révolution.

Lettre. De toutes les lettres que j'ai lues dans ma vie, celle qui m'a le plus étonné, eſt datée de Londres, le 13 Février 1790, ſignée du Duc d'Orléans, & adreſſée à l'Aſſamblée dite Nationale : ſi ce n'eſt pas un tour qu'on a joué à ce miſérable, il faut convenir que la baſſeſſe & l'audace ne peuvent aller plus loin.

Leze Nation. Tout eſt prêt : nous avons les priſons, les tribunaux, les ſupplices : il ne nous manque plus que de ſavoir ce que c'eſt que le crime : d'après ce qu'on peut conjecturer de la détention de M. de Beſenval, c'eſt d'obéir au Roi ; encore ne ſeroit-ce rien ſi nous étions avertis authentiquement qu'il n'exiſte plus, & que l'époque de ſa nullité fût bien connue ; mais on eſt coupable de lui avoir obéi dans un temps où il n'étoit pas encore *Roi des François*. Le projet étoit formé de ſacrifier M. de Beſenval : heureuſement, une requête ſuiſſe, appuyée de *raiſonnement* ſans replique pour l'Aſſemblée, a évité au Châtelet un crime de plus. Le jugement rendu en faveur des autres Généraux accuſés eſt une ſuite de celui-là. Les Journaliſtes qui ne laiſſent échapper aucune occaſion de ſe rendre ridicules, ont conclu que ces MM. ayant été blanchis, il falloit que M. de Favras fût coupable, puiſqu'il avoit été condamné. Puiſſamment raiſonné ! les idiots ne ſavent pas que cette malheureuſe victime n'avoit pour dé-

fenſeurs, que des lâches, qui ont cru ſe laver en le perdant, mais dont l'infamie n'a pu échapper aux regards perçans de la raiſon. Tant il eſt vrai que le plus grand perſonnage, peut, comme le dernier des hommes, avoir une ame de boue, & devenir l'opprobre de l'humanité.

Libelles. Lorſqu'ils n'ont attaqué que le Roi, ſa Famille, la Nobleſſe ou le Clergé, ils ont été autoriſés & même *commandés* par l'Aſſemblée dite Nationale : aujourd'hui que quelques yeux ſont deſſillés, que ce reſpectable ſénat eſt lui-même en butte aux traits de la ſatyre, on prend des précautions pour qu'il ne circule plus que les libelles périodiques de *Mercier*, de *Desmoulins*, de *Gorsas*, de *Tournon.*, & de trente autres coquins de la même trempe. C'eſt ſans doute par oubli qu'on laiſſe paroître le Journal politique National, & la Gazette de Paris. Mais n'en déplaiſe à vos Seigneuries nous irons toujours notre train, juſqu'à ce que vous rentriez dans la bonne voie, dont vous êtes furieuſement écartés, & que vous ceſſiez de deshonorer la France. Vous voyez que nous prenons un bien long engagement : à la vérité ce travail a de quoi nous épouvanter : mais notre courage nous raſſure, & comptez que, (quelque incroyable que cela paroiſſe) vous ne mettrez pas plus d'acharnement à faire le mal que nous n'en mettrons à vous le reprocher.

Liberté. Mot auſſi à la mode que celui d'*Ariſtocrate*, & auſſi mal entendu : les François croyent avoir conquis la la liberté, pendant qu'ils gémiſſent dans un eſclavage mille fois plus affreux que celui qu'ils ont anéanti. Ils obéiſſoient à un Roi ; ils obéiſſent à un eſſaim de deſpotes, qui écraſent ceux dont ils tiennent leurs pouvoirs : les délégués ſont au-deſſus des Commettans : ils les mandent, comme ſi les peuples pouvoient jamais leur avoir conféré une autorité ſans bornes. On ſouffre cet outrageant deſpotiſme, & on ſe croit libre : quelle inconſéquence ! quel délire ! quand ouvrirons-nous les yeux ?

Livre rouge. Les Diſtricts, les Journaliſtes ſe ſont épuiſés à demander ce livre rouge, qui contenoit ſelon eux, les choſes les plus curieuſes. En attendant qu'ils l'euſſent obtenu, on l'imprimoit, on le vendoit par cahiers, quoiqu'il fut prouvé qu'il n'avoit pas encore étoit communiqué. Les amateurs de nouvelles, les *gourmets* en politique, achetoient ces cahiers imprimés en rouge, y apprenoient que le Duc de Coigny a un million de penſions ſecrettes, Mirabeau deux cens mille livres, quelques au-

tres ſottiſes du même genre, & pas un d'eux ne doutoit qu'il ne connût le ſecret de l'Etat. Le livre rouge a paru, & ſon ſeul effet a été de deshonorer le Comité des penſions, ce qui étoit fort avancé, puiſque ces MM. ſont Membres de l'Aſſemblée.

Loi Martiale. Quand les horreurs de l'anarchie, la férocité populaire ont été portées à leur comble, il a fallu y mettre un frein ; l'Aſſemblée dite Nationale, toujours fidele à ſon plan de deſtruction, a imaginé une Loi qui, au premier coup d'œil, paroît devoir arrêter le déſordre, & ne l'arrêtera réellement jamais. Il eſt indiſpenſable que la Loi Martiale ; c'eſt-à-dire, la permiſſion d'employer la force ouverte pour rétablir le calme, ſoit proclamée par un Officier Municipal : mais quel eſt le citoyen qui oſera donner le ſignal du carnage dans ſa propre ville, contre des gens, qui, le lendemain, pilleront ſa maiſon, brûleront ſes effets, & le pendront peut-être avec ſa femme & ſes enfans. L'Officier Municipal qui ſe trouvera dans ce cas, ne manquera pas de prétexte pour pallier ſa ſcélérateſſe ou ſa puſillanimité. *Toulon* & *Béziers* ont offert deux triſtes exemples de cette vérité : cependant la Loi ſubſiſte encore : le plus grand nombre l'approuve, & dans cette occaſion, comme dans toutes les autres, l'Aſſemblée n'a voulu captiver que le ſuffrage des ſots & des imbécilles : elle l'a obtenu, c'eſt tout ce qu'il lui faut. Ces gens-là ont des bras : c'eſt avec des bras qu'elle a opéré la révolution, qu'elle s'eſt créée ſouveraine, & qu'elle conſerve ſa déſaſtreuſe autorité.

Maison du Roi. Louis XV, ſans être un grand politique, reconnu pour le plus foible des Princes, n'avoit jamais voulu conſentir à la tenue des Etats-Généraux, ni à la moindre réforme dans ſa maiſon militaire : ſon ſucceſſeur doit ſe repentir d'avoir ſuivi d'autres principes ; & même en accordant les Etats-Généraux, ſeroit-il priſonnier dans ſa Capitale, ſi les compagnies rouges avoient encore exiſté ; cette réforme, une des cauſes de nos malheurs, n'a pas produit dans ſon temps le plus petit avantage : ç'a été une opération inique & mal entendue, bien digne du Miniſtre qui l'avoit imaginée. Mais que dire du Monarque qui l'a adoptée ſans prévoir les conſéquences funeſtes qui pouvoient en réſulter pour lui ? Sacrifier l'appareil du trône au bien de ſes peuples eſt digne d'éloges : ſacrifier ſa ſûreté perſonnelle à des projets d'économie mal-entendus, eſt un acte de démence ou d'imbécillité.

Malouet. Ce Député s'eſt couvert de gloire, par la manière

nière dont il a défendu M. le Comte d'Albert, (estimable avant sa lettre a l'Assemblée, & deshonoré depuis qu'il a accepté le commandement de l'escadre de Brest), lâchement insulté par une troupe de bandits, victime innocente d'une perfidie atroce & par conséquent impunie, d'après les principes actuels. M. Malouet ne s'est pas laissé intimider par les menaces, les huées, armes ordinaires des méchans de l'Assemblée & des galeries : il a méprisé des insultes qui partoient de trop bas pour arriver jusqu'à lui. La honte en a rejailli uniquement sur des êtres qui n'en étoient plus susceptibles. Rendons hommage à M. Malouet, qui n'a été égaré ni par l'intérêt, ni par la crainte : exemble bien rare aujourd'hui.

Manege des Thuileries. Résidence des auguste Représentans de la Nation : on assure que ces MM. se trompent souvent, & entrent, sans s'en appercevoir, dans le bâtiment qui est à côté : la méprise est pardonnable.

Marseille. Ville célebre par son antiquité, son commerce & sa richesse, plus célebre encore par la conduite qu'elle a tenue depuis la révolution. Ceci pourra paroître un éloge au premier coup-d'œuil ; mais on voudra bien se souvenir que *Socrate* & *Erostrate* sont parvenus à l'immortalité, l'un & l'autre par un chemin différent. Marseil, vu le petit nombre de Nobles qu'elle a dans son sein, peut être regardée comme habitée par des gens qui n'ont tous que le même intérêt. La tranquillité, la sureté sont absolument nécessaires dans une grande Ville de Commerce, & c'étoit à conserver ses biens si précieux, que devoit se porter l'attention des Marseillois. Alors on eût vu refluer dans cette Ville, les émigrans, les étrangers, qu'un beau climat, les agrémens d'une cité opulente, sa situation près des frontières, auroient déterminé à y attendre paisiblement que le reste du Royaume eût repris son premier état : il ne falloit aux habitans de Marseille, qu'un égoïsme réfléchi, mais ils ont préféré de se livrer honteusement à quelques séditieux, inspirés par *Mirabeau* & ses prosélytes, qui ont réduit cette malheureuse Ville à l'état le plus déplorable. Le Conseil Municipal, a été présidé pendant six mois, par un sieur *d'André*, Député de l'Assemblée, vendu au scélérat Mirabeau, qu'il ne quittoit pas à Versailles. Ce Commissaire du Roi, dont personne n'a vu les pouvoirs, (qu'il n'avoit peut-être pas), s'est conduit de la maniere la plus louche, a fait les démarches les plus gauches pour ne rien dire de plus : il s'entendoit avec *Thulis*, *le Jourdan*, *Bremond*, *Chompré*,

l'Abbé de Bausset, espèce de fou qui mériteroit une place aux petites-maisons, s'il n'étoit encore plus coquin : il n'avoit d'autre société que celle de ces MM., & d'autre récréation que de tirer des armes : occupation tout-à-fait digne d'un Magistrat. Ce *charmant cavalier* auroit dû prèndre aussi un maître de danse : cet exercice convenoit à merveille à sa tournure élégante, & aux graces de sa figure. Je préviens ce Député Noble, sans un écu au soleil, qu'il devoit être chassé de son Corps, s'il eut encore existé à son retour du Manége des Thuileries. En voilà assez sur le sieur *d'André*, qui, de sa vie n'a occupé personne aussi long-temps. Revenons à Marseille, qui auroit été pillée, saccagée, sans la présence de plusieurs Régimens, dont elle ne peut trop se louer : aussi la nouvelle Municipalité qui a juré de surpasser en démence toutes celles qui ont précédé, a-t-elle employé tout son pouvoir à les éloigner : elle a enfin réussi par le lâche silence de tous ceux intéressés à les conserver ; elle a donné à la Comédie le ridicule spectacle du couronnement d'un Maire de Village : elle a congédié la Garde Nationale, approuvée par l'Assemblée, composée de Citoyens connus, pour y substituer une espèce de Milice Bourgeoise, distinguée par des *Poufs*, où l'on voit figurer en veste, tous les gredins de la Ville, commandés par des gens qui ne valent guères mieux. Le personnage le plus remarquable de cette troupe, est *Martin, fils d'André*, ami intime de Mirabeau, qu'il flagorne pour attraper l'argent qu'il lui a prêté, dont il ne verra jamais une obole, Négociant renommé par sa rare probité, & un ouvrage très-estimé *sur la manière de transformer les suifs communs en superfins*. Il semble que les Officiers Municipaux prennent à tâche de mécontenter tout ce qui n'est pas de leur acabit : il n'y a pas quatre d'entreux admis dans les cercles ; il veulent les fermer. Un Comédien (le sieur *Valville*, mauvaise basse-taille, que je recommande à tous les Parterres), propose le cartel à un Officier ; on ne lui dit rien. Peu après le même histrion le propose, (chose sans exemple), à toute la Salle : on décide contre l'avis de M. *Lieutaud*, & sur celui de *le Jourdan*, appuyé par *Poilvert*, *Lieutard*, & autres du même calibre, qu'il n'y aura pas d'excuses, si le coupable aime mieux quitter la Ville, d'autant que le Public l'a insulté le premier, en le sifflant. L'histrion a fait des excuses qui étoient une nouvelle insulte ; tout a été dit, & il est resté, plus insolent que jamais. Le proverbe a bien raison : *il ne sort d'un sac que ce qu'il y a dedans.* La Commune autorise la circulation de libelles atroces contre les premiers Citoyens de la Ville : ils ont l'ou-

vrage de *Bremond*, martyr de la Patrie, *Blanc Gilly* & *Chompré* : ce dernier, pere commode, mene ses filles chez les gens dont il sollicite la protection, & les laisse *seules* plaider sa cause : il fait emprisonner publiquement un Officier qui a déposé contre lui, & qu'il n'oseroit pas regarder en face. Comme la liberté de la presse est pour tout le monde, j'ose me flatter que la Municipalité qui a protégé le *Brulot*, & autres infamies pareilles, protégera cette brochure, en faveur de la vérité; d'ailleurs si elle en arrête la vente, je la préviens qu'on l'aura pour rien : voilà tout ce qui en sera, je ne tiens pas à l'argent : la Commune n'en dira pas autant, car elle a déja mangé celui de l'impôt sur les Maisons; en un mot, les affaires de la Ville sont comme celles du Royaume, entre les mains de gens ne possédans rien, qui meurent de faim en partie, & qui sont sûrs, en établissant des impôts, de ne pas charger leurs biens. Marseille est gouvernée précisément par les personnes qui l'ont troublée, & bientôt elle ne sera plus habitable : de tous les *Municipes* m. j. f. Lieutaud est le seul qui ait du caractère, & des vues honnêtes, aussi son avis n'est-il jamais suivi. Ceux qui doivent défendre la Ville seront peut-être les premiers à la piller. Je le répete : les honnetes gens l'ont voulu; l'indolence qu'ils ont apportée aux élections, le peu de suite qu'ils y ont mis; voila les causes de tout le mal : ils auroient été ils seront encore les maîtres de la Ville : mais il faut se réunir & ne pas trembler. La peur des Marseillois a perdu Marseille, comme la peur des François a perdu la France : on soupire après la tranquillité, on ne fait rien pour l'obtenir : on craint de perde ce qu'on possède, & on ne prend aucun moyen pour le conserver : les Négocians & les Marchands se sont contentés de dire que les troupes étoient nécessaires à leur sureté, & ils n'ont fait aucune démarche pour les garder. Les Districts sont un autre genre de despotes qui font déja la loi a la Commune. On les a laissé s'assembler tant qu'ils ont voulu, malgré le Décret formel qui s'y opposoit. Ils demandent le renvoi des troupes, l'élargissemens des prisonniers : ils dénoncent les Commandans, le Grand Prévôt, son assesseur, l'ancien Procureur du Roi de la Police, un juge irréprochable & jusqu'a des prédicateurs; ils brulent des Journaux qui leur disent des vérités humiliantes, (pendant qu'eux diffament les Citoyens dans des feuilles incendiaires) & ils ont la bonhommie de croire que les auteurs de ces Journaux, du *Mercure*, par exemple s'inquètent des délibérations de quelques polissons assemblés dans un café. Si mon Dictionnaire parvient a ces nouveaux inquisiteurs de la pensée,

j'efpère qu'il voudront bien, s'ils favent lire, me faire la grace de me brûler auffi, parce qu'il n'y a que la vérité qui offenfe. Ils m'obligeroient encore plus fenfiblement, fi je pouvois obtenir que ce fut par la main du bourreau; autrefois cette opération valoit un grand profit aux auteurs, & le brûleur n'étoit qu'un homme ordinaire; à préfent qu'il eft Citoyen actif, & apte a être Officier Municipal, il doit y avoir un grand honneur de plus. Le Peuple Marfeillois faifoit fonner bien haut la tranquillité dont jouiffoit la Ville, & apportoit pour preuve qu'on n'y avoit maffacré perfonne : ce qui prouvoit feulement que ces victimes avoient eu le bonheur de lui échapper. L'affaffinat affreux de M. de *Bauffet*, a démontré ce que je croyois, que la Municipalité, le Peuple de Marfeille, fa Milice & les Soldats du Régiment de *Vexin*, n'avoient de leçon à prendre de perfonne, en lâcheté, en fcélérateffe & en férocité.

Milices Nationales. Vrai jeu d'enfant, pardonnable à vingt ans, où une cocarde & un uniforme paroiffent le bonheur fuprême. Inftitution vicieufe dans tous fes points, & néceffairement nulle par effence. Les Milices Nationales doivent mettre la paix dans les Villes : comment veut-on que des Citoyens s'arment contre leurs frères, leurs amis, feulement parce qu'ils font Gardes Nationaux, & que les autres ne le fon pas ? Si cependant l'émeute eft confidérable, il fera bien difficile que quelques perturbateurs du repos public, ne foyent pas parens ou amis de quelque-uns de ces braves militaires, créés en 1789; or la police fera toujours mal faite quand on armera une portion d'une Ville contre l'autre : les troupes réglées ne la font bien que parce qu'elles ne font d'aucun pays; mais on va me dire que les Milices Nationales feront employées contre les ennemis de l'Etat : voici ma réponfe : à part l'indifcipline de ces troupes, qui feule, les mettoit hors d'état de réfifter au premier choc de troupes réglées, croira-t-on que des Négocians, des Marchands, des artifans, des gens, en un mot, dont l'exiftence eft fubordonnée à leur travail, iront de gayeté de cœur à cinquante lieues de leurs foyers, expofer une vie qu'ils croyent, avec raifon, néceffaire à leur famille, & qu'ils ont envie de conferver le plus long-temps poffible ? Non, ils n'iront pas : l'ennemi fut-il à quatre lieues de fa Ville, le Soldat Patriote l'attendra dans fes murs, & peut-être dans le recoin le plus obfcur de fa maifon. Chacun fon métier; celui qui en embraffe deux, finit toujours par opter. Le

Garde National laissera son fusil pour son comptoir ou sa boutique ; le Soldat le gardera, parce qu'il est son gagne pain. Si les sommes dépensées depuis un an, en fédérations, en uniformes, & les journées perdues par des millions d'ouvriers, avoient été employées à combler le déficit, il le seroit aujourd'hui ; mais tel homme qui n'eût pas donné un écu pour cet emploi si juste, en dépense cent, se gêne pour plusieurs années, & cela seulement pour se faire moquer de lui. Le Citoyen *soldat*, & le Soldat *Citoyen*, seront toujours deux êtres également ridicules.

MINISTRES. Depuis long-temps on se plaint des Ministres & l'on n'a pas tort : cependant, soyons justes : les maux causés par les Ministres ont-ils jamais approchés de ceux qui nous accablent aujourd'hui ? Il est indispensable que le Souverain d'un Etat Monarchique, ait des Agens forts de son pouvoir, dans toutes les parties de l'administration : la responsabilité de ces Agens, & la ferme volonté du Roi, suffiroient pour opérer le bien qu'on doit attendre de ce genre de Gouvernement ; ici mille despotes plus puissans que le Monarque, & ce qui est plus étonnant encore, que ceux qui les ont créés ce qu'ils sont, dénaturent ou annullent les Loix, rendent muets les Tribunaux, attaquent les propriétés, laissent égorger impunément une portion du Royaume, & sans qu'on puisse présager, où s'arrêtera enfin ce torrent destructeur. Ah ! plaise au Ciel de nous rendre le régime ministériel : éclairés par l'expérience, le Roi, ses Ministres & nous, également intéressés à écarter toute espèce de despotisme, nous jouitions pleinement des avantages du seul mode de Gouvernement qui convienne à la France. Qu'on se rappelle ce mot profond de Louis XVI, en voyant la liste de nos Députés ? *Qu'auroit dit mon Peuple, si j'eusse ainsi composé mon Conseil ?*

MIRABEAU.......

MONSIEUR. Ce Prince passe pour être fort instruit : je le veux bien, quoique j'aie de fortes raisons d'en douter : mais à quoi sert l'instruction si elle ne donne pas les moyens de se conduire ? Monsieur a joué dans la révolution le rôle d'un homme sans principes & sans énergie : s'il avoit un avis à lui, qui ne fut pas le *bon*, c'est un lâche de ne l'avoir pas mis au jour : garder la neutralité dans une circonstance pareille, est une bassesse ; son frère a montré

beaucoup de caractère ; & si jamais nous l'avons pour Roi, je ne doute pas qu'il ne relève le Trône aujourd'hui renversé. *Monsieur* est décidément faux, & gauche ; sa démarche a l'Hôtel-de-Ville le prouve évidemment ; j'en appelle de plus à ceux qui le connoissent, *sans être à ses gages ;* en tout c'est un *très-pauvre* homme : Dieu nous garde de le voir jamais assis où étoit Louis XVI il y a un an. Le supplice de M. *de Favras*, deshonore ce Prince aux yeux de bien des gens, & je suis du nombre.

Motion. On en fait par-tout : à l'Assemblée dite Nationale, dans les Districts, dans les Cafés, dans les promenades : par-tout les motions absurdes, incendiaires, sont applaudies & adoptées : par la même raison, toute motion qui tend à rétablir la paix, à ramener le peuple à ses vrais intérêts, à l'éclairer sur les maux qu'il se prépare, est rejetteée avec mépris par nos Députés : que peut-on attendre d'une Assemblée ainsi organisée ? Des crimes. Que doivent donc faire les Députés honnêtes gens ? Partir ou tonner sans relâche contre les traitres dont ils sont environnés.

Mounier. La présidence de ce vertueux Citoyen sera époque dans nos annales par les attentats dont il a été le témoin. M. *de Lally* & lui, ont quitté une place où il est impossible de faire le bien : les sentimens de la partie du Royaume, qui n'est ni vendue ni séduite, les vengeront pleinement des calomnies atroces des Journalistes : cette vile canaille (Desmoulins, Mercier, Carra, Gorsas), est trop au-dessous d'eux pour pouvoir les atteindre. Cependant M. Mounier est une des causes de la révolution, & rentré dans la bonne voie, il a manqué de fermeté.

Municipalite. Le Peuple, & tous ceux qui sont peuple, par leur ignorance, leur entêtement, & l'abrutissement de leurs idées, ce qui fait le parti dominant aujourd'hui, croyent fermement que les Maires sont autant de Vice-Rois, qu'ils peuvent se visiter réciproquement, escortés de quarante à cinquante personnes, se régaler, manger ainsi l'argent de leur Communauté, en repas, et en promenades aussi ridicules que leurs personnes ; que les Municipalités réunissent tous les pouvoirs, que rien ne doit résister à leur volonté suprême ; il faut apprendre à ces bonnes gens, que les Municipalités ont la Police, le pouvoir civil, qu'elles avoient déja, au moins dans plusieurs Villes ; mais

elles n'ont aucun pouvoir ſur les troupes réglées: la faculté de les requérir au beſoin, exiſtoit de tout temps, puiſque de tout temps les Troupes ont dû protéger les Citoyens. Les Officiers Municipaux auront des droits à la reconnoiſſance des gens de bien, lorſqu'ils rempliront les fonctions pénibles et honorables dont ils ſont chargés: de même quand à la honte de ceux qui les auront nommés, ils ſe plairont à bouleverſer leurs Villes, à ſoutenir les coquins contre les Citoyens honnêtes, à s'arroger des pouvoirs qu'ils ſavent ne pas appartenir, ils n'obtiendront que le plus profond mépris. Qu'on ne vienne pas m'oppoſer que le Maire ou tel Officier Municipal eſt homme de bien, mais qu'il ſe laiſſe mener par un Procureur du Roi, ou qu'il cède au nombre. Je répondrai qu'un honnête homme ne ſert pas avec des coquins, ou doit s'attendre à être confondu avec eux. Quand un Maire a l'air de fuir ſa place, qu'il fait afficher ſon refus d'avance, et qu'il accepte, je dis avec Figaro: *ils ſont tout de la même famille.* L'aſſertion de Mirabeau qui donne généreuſement à ce Maire, la qualité de Négociant de la première claſſe, et le ſurnom de *juſte*, ne me fera pas changer d'avis ſur le compte de ce moderne Ariſtide, qui laiſſe libre l'hiſtrion *Valville*, qui a inſulté grièvement toute la Ville, pendant qu'un Colonel eſſuie mille avanie, eſt empriſonné long-temps, pour avoir inſulté trois gredins qui l'ont provoqué; voila l'égalité.

Necker. La cauſe première de tous nos malheurs; ſon exceſſive vanité a perdu la France en perdant ſa réputation: un agioteur quelqu'habile qu'il ſoit, n'eſt pas un homme d'état. Il faut un talent éprouvé, une probité intacte, pour occuper la place de M. Necker: la première qualité lui manque eſſentiellement: je m'obſtine à lui refuſer la ſeconde, duſſai-je encourir l'indignation des Proteſtans, Capitaliſtes, Agioteurs, et Marchands d'argent, tous intéreſſés à vanter la droiture, la pureté de celui qui les a enrichis aux dépens de l,Etat. Elevé dans l'obcurité des comptoirs, républicain par principes, cet homme pouvoit-il prétendre à gouverner la première Monarchie de l'Europe? ſa conduite a toujours été celle d'un hypocrite et d'un ignorant: il n'a eu aucun plan, il n'a calculé aucun événement. Comment, avec autant d'impéritie, ce charlatan a-t-il oſé reprendre les rênes de l'Empire, en juillet dernier? Il ne pouvoit ignorer l'état déſeſpéré de la France: il étoit bien ſûr d'être forcé de quitter le Miniſtère, ſans avoir rétabli les finances; ſi l'ambition de cet homme eût été plus eclairée, un refus obſtiné le couvriroit de gloire:

aucun des événemens désastrueux qui ont suivi son retour, ne lui auroit été imputé; ses partisans eussent publié que tout auroit pris une face nouvelle, si le timon de l'Etat eut été remis de nouveau dans ses mains; cette assertion n'auroit pas même pu être combatue victorieusement: aujourd'hui ses défenseurs sont muets, ou en butte á la risée publique: leur héros, sous un prétexte frivole, va quitter le pays qu'il a dévasté, en se félicitant de l'aveuglement d'une Nation qui ne lui fera pas expier ses fautes commises par une extrême ignorance, une vanité révoltante, et selon bien des personnes, une scélératesse réfléchie et motivée.

Noailles. Ces gens-là, qui, ainsi que *Montmorency*, les *la Rochefoucault*, seroient sans leur nom et leur crédit, les plus obscurs personnages du Royaume, sont encore plus coupables que les *Lameth*, parce qu'ils ont obtenu plus de graces de la Cour. Le *Prince de Poix*, est un sot, paîtri de ridicules, et absolument nul. Le *Vicomte de Noailles*, dansoit fort bien dans sa jeunesse: aujourd'hui il boit comme un Templier: sa motion de la nuit du 4 Août, fait l'éloge de sa tête, car il ne la perdit pas comme beaucoup de gens l'avoient cru pour son honneur; il renonça tres-sensément à ses droits Seigneriaux: (il n'a pas un pouce de terre); Mais il ne parla pas des énormes pensions de sa famille: voilà tout ce que je puis dire de ces deux respectables sénateurs. On a vu à l'article de *la Fayette*, qu'il est un digne Membre de cette famille si reconnoissante et si idolâtre de ses Rois. On ne doute pas que M. *de Miomandre*, ne succéde à l'un des Noailles, dans sa charge de Capitaine des Gardes: à coup-sûr le Roi sera mieux gardé, et au moins cette fois, l'action aura précédé la récompense; ce qui est rare à la Cour.

Noblesse. Si la Noblesse ne s'étoit pas divisée; si les Gentilshommes, au lieu de fuir dans les Villes, avoient surmonté la crainte s'étoient rendus dans leur Châteaux, et après les sacrifices raisonnables, s'y étoient retranchés et défendus contre les attaques du dehors, il n'y auroit pas huit cents Châteaux de brûlés ou de dévastés sur la surface du Royaume, et les Nobles ne seroient pas au point où ils en sont. La peur a fait tout le mal, mais ce sentiment ne devoient jamais entrer dans le cœur des Gentilshommes François.

Ordres. Le délire des démagogues de l'Assemblée a été

porté au point de vouloir ſupprimer tous les Ordres : deux raiſons me paroiſſent les avoir décidés à élever une queſtion auſſi complettement ridicule. Ces MM. ont renoncé de bonne heure à l'ordre du St.-Eſprit, à la Toiſon d'or, parce qu'il faut être Noble, ce qu'ils ne ſont pas ; à l'Ordre de St.-Louis, parce qu'il ne faut pas être poltron, & qu'ils le ſont : (que de gens ont à rougir aujourd'hui de cette Croix), enſuite il eſt hors de la portée de certains individus, de concevoir qu'on puiſſe payer de belles action avec des Croix ou des Cordons, & qu'il eſt trop heureux pour la France, qu'elle renferme dans ſon ſein, tant de gens qui les priſent au-delà de l'argent..... de l'argent, ſeul Dieu des ames viles, & conſéquemment des trois quarts de l'Aſſemblée dite Nationale. L'Ordre de Malte, attaqué par M. *Camus*, n'en ſubſiſtera pas moins : cependant il ne doit plus y avoir en France de vœux ni de priviléges : or, les Chevaliers de Malte ſont liés par des vœux & privilégiés. Il eſt vrai que la ſuppreſſion de l'Ordre, ainſi que l'ont démontré pluſieurs ouvrages, entraîneroit la perte totale de notre commerce dans la Méditerranée : mais nos Repréſentans ſont aſſez connus pour que la conſervation de l'Ordre de Malte ne puiſſe être attribuée à aucune raiſon de juſtice & de politique. Nous la devrons à la même crainte qui a obtenu le décret ſur les Colonies ; car il eſt certain que la déciſion de l'Aſſemblée ſera favorable à l'Ordre de Malte, ou qu'il n'en ſera plus queſtion, ce qui revient au même. C'eſt ici le moment de féliciter nos auguſtes Repréſentans, & particulièrement l'Avocat *Target*, de l'heureuſe découverte des écharpes pour décorer les Officiers Municipaux. Ce genre de diſcuſſion eſt tout à fait digne d'eux ; il convient merveilleuſement à la petiteſſe de leurs idées, & donne bien préciſément la meſure de leur génie. Joignons ce Décret à celui ſur l'hérédité du Trône, & à celui qui nous a appris que le Roi étoit le chef de l'armée.

Orléans. (Duc d') On ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, ou la démence d'un Prince qui, joué par des alentours perfides, ſe laiſſe entraîner à un complot abominable, où la ſtupidité d'un Peuple qui de tout temps n'a vu dans ce même Prince, qu'un ſcélérat ſans énergie, ſans pudeur, & qui ſur le bruit de quelques bienfaits imaginaires, le porte aux nues, le regarde comme un Dieu. Il a fallu (choſe incroyable), beaucoup moins de temps au Duc d'Orléans pour rétablir ſa réputation, qu'il n'en avoit fallu pour la perdre. Sa vie entière a été un tiſſu

de crimes & de lâcheté : quinze mois d'ypocrifie ont fait tout oublier. Quel Peuple ! qu'on doit être peut flatté de fon suffrage, & qu'il faut être vil pour le mériter ! enfin la conjuration n'a pu être enfevelie plus long-tems : l'arrivée du Roi à Paris, le 6 Octobre, a renverfé les projets de ces lâches confpirateurs. La clémence du Roi a donné au Chef de ce complot infâme, les moyens de fortir de France, fous un prétexte plaufible; prétexte dont perfonne n'a été la dupe; j'excepte toujours les coquins & les imbécilles : les uns ont eu l'air de croire à la *miffion importante :* les autres y ont cru tout de bon; c'eft dans l'ordre, chacun a fait fon métier. Je ne vois à plaindre bien réellement dans cette cataftrophe, que la Ducheffe d'Orléans; une femme vertueufe, unie à un époux qu'elle aime, & dont elle a à rougir fans ceffe; c'eft-là le comble de l'infortune. Si la raifon vient à fon fecours, une femme peut s'accoutumer à l'inconftance, à la perfidie de fon mari : ce genre de fautes obtient facillement l'indulgence du Public; mais quelle femme, fut-elle indifférente fur le conte de fon époux, le verra de fang froid fe déshonorer aux yeux de toute une armée, effuyer les bracards les plus injurieux, fe couvrit de honte par une avarice, un goût de fpéculation odieux même dans un particulier? Le verra-t-elle tranquillement faufilé avec les fripons les plus décidés de la Capitale, *Sil.... Dul.... la Woes.... Liv.... d'Arem...*, & paffer dans le monde pour partager avec eux les dépouilles des malheureux qui lui font préfentés : Voilà cependant le fort de Madame la Ducheffe d'Orléans : je ne crois pas qu'il y en ait de plus déplorable & de moins mérité. Je ne dis rien des enfans de ce *feu* Lieutenant-Général du Royaume; ce font des marionnettes qu'on amufe au fpectacle avec les applaudiffemens de quelques badauds, & qui ont prêté le ferment civique, comme ils auroient récité une leçon : s'ils doivent reffembler à leur pere, ils n'ont que ce qu'ils méritent, fi-non, je les plains bien fincèrement.

Palais-Royal. Le Palais-Royal a joué un affez grand rôle dans la révolution, pour qu'il foit à propos de s'étendre un peu fur ce berceau de notre prétendue liberté. Indépendamment de fa fituation topographique au centre de Paris, des raifons fans nombre qui y attiroient les gens oififs ou mal-intentionnés, la protection ouverte du Prince étoit un motif affez puiffant pour qu'il devint le chef-lieu de la révolte. Les Citoyens éclairés & honnêtes, n'ont pas tardé à découvrir que le Duc d'Orléans étoit

l'agent invisible de tout ce qui se passoit. S'il eut conservé un reste de pudeur, eût-il hésité à fermer ce repaire infect, cet asyle de tous les crimes ? Mais en le fermant, il s'ôtoit de grands moyens de séduction, par les sommes que lui rapportent la location ou la vente de ces arcades, & qu'il eût été impossible aux marchands de payer. De plus, le d'Orléans s'exposoit a l'animadversion du Peuple. il couroit le risque de voir son Palais réduit en cendres, ce qui, joint aux dépenses qu'entraînoit la séduction des troupes, auroit completté sa ruine. Le Palais Royal a toujours régenté l'Assemblée dite Nationale : les galeries sont remplies de ses émissaires, dont les cris forcenés épouvanteroient des gens plus forts de leur conscience, que ne le sont nos Députés. Les motions les plus affreuses ont été faites au Palais-Royal : c'est-la que *Moreton*, *St. Hureuge*, Mousquetaire *chassé*, *des Moulins* son défenseur, & vingt autres, ont l'air de croire qu'ils ont bien mérité de leur patrie, pendant qu'ils n'ont mérité que la corde ou *bicêtre*; vingt boutiques y régorgent de libelles affreux contre le Roi, sa famille, les Gentilshommes, les Magistrats, le Clergé, & des plus basses flagorneries pour les coquins du Manége, & leurs fanatiques adhérens. C'est au milieu de cette caverne que les soldats François se sont déshonorés à jamais, qu'ils ont abandonné leur Souverain, pour ramper sous les lois de mille scélérats, qui rampent eux-mêmes sous le despotisme des Halles, de la plus vile populace, en un mot de la lie du genre-humain. Le Palais-Royal sera la honte de Paris, comme Paris sera la honte de la France. Que le fer, que la flamme puissent un jour venger le Trône & la Nation, en détruisant jusqu'au dernier vestige de ce temple d'iniquités !

PAPIER-MONNOIE. On ne peut douter que la confiance ne soit absolument nécessaire à l'établissement du *Papier-monnoie :* si l'on osoit encore citer l'Angleterre pour quelque chose depuis nos Etats-Généraux, je dirois qu'avec une dette immense, elle a conservé toujours le même crédit, & sa banque le même degré de confiance. Que je suis loin d'en pouvoir dire autant de la France ! ce beau pays, victime du fameux systême de *Lavv*, va l'être encore de l'invention nouvelle des assignats. Il existe entre ces deux *Papiers-monnoie*, une différence bien remarquable : le premier n'étoit hypothéqué sur rien (car j'appelle rien ces vastes terrains du Missisipi), il avoit cependant la confiance générale : le second a pour hypothèque des biens rêels & immenses, & il étoit décrédité même avant de paroître ;

l'intérêt qu'on a fait porter aux aſſignats, prouve que ceux même qui les ont créés, ſavent ce qu'ils valent : quelle peut être la cauſe d'une telle bizarrerie, ſinon la défiance extrême qu'ont inſpirée à la Nation ſes auguſtes Commis? On les encenſe, on les portes aux nues, tant qu'il ne s'agit que d'approuver des Décrets; mais ſi l'on touche à la partie capitale, à l'argent, toute confiance ceſſe, & l'opération la plus lumineuſe paroît n'être qu'un moyen adroit pour nous tromper & nous dépouiller. Tant il eſt vrai que dans les événemens qui touchent les hommes par l'endroit le plus ſenſible, il eſt aiſé de voir préciſément quelle idée ils ont de ceux à qui ils accordent leurs ſuffrages & leurs encens. Je ne prétends pas dire que l'opération des aſſignats ſoit bonne; elle n'eſt ni bonne ni juſte : d'abord elle a démontré trop clairement le projet formel de l'Aſſemblée, de ſpolier totalement le Clergé & d'anéantir la Religion : car quel autre motif auroit pu l'empêcher d'accepter l'offre du Clergé de quatre cents millions en argent, c'eſt-à-dire d'une ſomme égale à celle qui va circuler en papier, en ſuppoſant toutefois qu'il n'en ſera pas diſtribué au-delà de la ſomme annoncée, ce qui eſt plus que douteux. L'intention de l'Aſſemblée n'a échappé à perſonne & ſuffiroit pour la décréditer entièrement, ſi elle ne l'étoit depuis long-temps dans l'eſprit de tout être penſant. Elle a voulu anéantir la Religion : je conviens que ſi les Peuples pouvoient être conduits par la raiſon ſeule, ils en ſeroient plus heureux; mais je regarde un tel changement comme impraticable, ou au moins comme ſi long à opérer, que je deſire bien ſincèrement pour le repos de mes contemporains & pour ma tranquillité perſonnelle, que la Religion ſubſiſte, & que l'empire de la raiſon, ne commence à reprendre ſes droits, que lorſque je ne ſerai plus : c'eſt un empire qu'il ſeroit bien doux de trouver établi : il eſt bien ſatisfaiſant de naître à la fin d'une révolution, de la trouver conſommée, de jouir paiſiblement de tous les avantages qu'elle peut procurer; mais il eſt bien dangereux d'y contribuer, & même d'en être le témoin. Je reviens au *Papier-monoie.*

C'eſt un axiome en finance, que tout Papier-monnoie *forcé*, chaſſe le numéraire; ſi le papier eſt en crédit, il remplace l'argent, parce qu'il eſt plus commode, ſinon il le fait diſparoître entièrement, parce qu'on le cache, & qu'on préfere le ſacrifice de l'intérêt à la perte du principal. Tout Papier-monnoie ouvre une porte à l'agiotage, &

ce ſcandaleux commerce n'avoit déjà en France que trop d'alimens. Voilà ce qui explique la conduite de l'Evêque d'Autun, de Gouy, de Caſtellane, de la Borde & autres, dans l'affaire des aſſignats; ces vils Membres de l'Aſſemblée redoutant la banqueroute pour eux-mêmes, ont tout tenté afin d'aſſurer la valeur des actions de la Caiſſe & des effets Royaux dont étoient remplis leurs Porte-feuilles: l'événement a comblé les vœux de ces excellens patriotes, mais encore meilleurs agioteurs. Quel métier! on a bien raiſon de dire qu'il y a une claſſe d'hommes qui eſt au-deſſus de l'infamie, & que rien ne peut dégrader.

Paris. Tous les Journaliſtes habitent Paris, ſont ſoudoyés par les Pariſiens? Il eſt donc tout ſimple que ces MM. tonnent contre les brochures qui tendent à ſoulever les Provinces contre la Capitale. Il n'en eſt pas moins vrai que cette Ville coupable ſera éternellement l'opprobre de la France, qu'elle tient ſon Roi captif dans ſes murs, qu'elle eſt le fléau de tout le Royaume, que ſes intérêts ſont entièrement oppoſés à ceux des Provinces, & que le plus grand bonheur pour vingt-trois millions d'hommes, ſeroit l'anéantiſſement de ce repaire de brigands, plus connus ſous le nom de Capitaliſtes, de braves habitans du fauxbourg Saint-Antoine, de ci-devant Gardes-Françoiſes, de Meſdames de la Halle, de Soldats Nationaux, de Patriotes & d'habitués du Palais-Royal, dont le triomphe eſt remis au 14 Juillet, jour mémorable pour les grands ſcélérats. On y attend *Philippe le Roux*.

Parlemens. Corps plus à blâmer qu'à plaindre; ils ont mérité leur ſort: c'eſt à eux que nous devons en grande partie la ſituation affreuſe où nous ſommes; mais avant de leur aſſigner la place qui leur convient, nous aurions dû nous ſervir d'eux pour ſortir de l'anarchie. Souvent ils ont réſiſté efficacement au deſpotiſme des Miniſtres: pourquoi n'auroient-ils pas eu le même ſuccès en combattant l'Aſſemblée dite Nationale, ce monſtre à mille têtes, auquel tout homme ſenſé ne peût penſer ſans horreur? Quelques Parlemens ont montré de l'énergie dans ces circonſtances; mais n'étant ſoutenus par perſonne, leurs démarches ont été infructueuſes; la conduite des Chambres de vacations de Rennes & de Bordeaux mérite des éloges; le courage de M. *Dudon*, & ſa lettre à l'Aſſemblée, en méritent encore plus. Après l'événement du 6 Octobre, tous les Parlemens devoient proteſter contre ce qu'avoit fait, pourroit faire

l'Assemblée dite Nationale, cesser de la reconnoître, en cassant ses Décrets, & déclarer à la face de l'Europe la captivité du Roi. A la vérité, ils perdoient leurs charges, peut-être davantage; mais ils se couvroient d'une gloire éternelle & périssoient au lit d'honneur, au lieu qu'ils viennent de disparoître sans que personne, pour ainsi dire, s'en soit apperçu.

Passe-port. Autrefois que nous étions esclaves, nous parcourions librement toutes les parties du Royaume; aujourd'hui que nous sommes parfaitement libres, il faut nous munir de passe-ports, les faire viser par des Soldats-Citoyens, qui savent à peine lire, mais que la joie de se voir décorés d'un habit verd ou bleu, d'une cocarde d'arlequin, & d'un grand panache, empêche de sentir ce léger défaut.

Permanence. Il semble que la permanence des Etats-généraux étoit une question assez délicate, pour ne devoir pas être soumise à leur propre décision. Les provinces seules avoient le droit de statuer sur cet objet important. Cependant la permanence des Etats-généraux a été décidé par l'Assemblée dite Nationale; elle a décrété la durée des Législatures suivantes, & non de la sienne. Comment a-t-elle pu se persuader que ceux qui viendroient après, auroient pour ses décrets un respect aveugle? Aussi despote que l'Assemblée actuelle, l'Assemblée qui lui succédera, croira sa gloire intéressée à laisser le moins possible, les choses dans l'état où elle les aura trouvées : cette raison seule suffit pour présager de grands changemens, & que sera-ce si par un hasard inconcevable, la législature nouvelle doit opérer le bien? L'organisation de l'armée, de l'ordre judiciaire, des finances, la perception des impôts, tout enfin doit éprouver une subversion complette; si on déclaroit que l'Assemblée actuelle n'ayant ni droit, ni mission, a vendu des fonds inaliénables, & que les biens domaniaux & ecclésiastiques sont mal achetés, que deviendroient ces admirables spéculations sur lesquelles se reposent avec tant de complaisance, nos capitalistes & nos agioteurs? Si au contraire, comme il y a apparence, la nouvelle législature est composée dans le gout de celle-ci, que par conséquent elle adopte les mêmes principes de tyrannie & de destruction, il est probable que notre sommeil léthargique se dissipera, pour que nous mettions un terme à ce comble d'horreur & d'infamie : de toute maniere nous ne verrons pas la troisieme législature, car elle

deviendra inutile, si la seconde parvient à ramener le calme, en rétablissant les différens pouvoirs sans lesquels un état policé ne peut exister. Cette suite non interrompue d'Etats-généraux est inadmissible, & présente les plus grands inconvéniens. Les époques des Assemblées étant trop rapprochées, le peuple sera dans un état continuel d'effervescence; ceux qui aspireront à être Députés, craindront que leurs droits réels ne suffisent pas pour les faire élire, ils susciteront des cabales sans fin, & croiront n'avoir jamais commencé assez-tôt à mendier les suffrages du peuple; mille louis par jour sont un impôt considérable, sur-tout quand il est déplacé. La tenue perpétuelle d'une Assemblée nationale est contraire au rétablissement des autres pouvoirs, nous en avons la preuve; la Nation ne reconnoît plus que celui des Etats-généraux, elle croit tout de son ressort; c'est en un mot une aristocratie despotique dont les membres changeront tous les deux ans. Il falloit que les Etats-généraux fussent assemblés tous les cinq ans, pendant trois mois au plus, à cinquante lieues de Paris. Les impôts n'auroient jamais été consentis que pour l'intervalle d'une assemblée à l'autre: ces assemblées n'auroient eu qu'à les continuer ou à les modifier, selon les besoins de l'état, & à discuter les loix qu'un certain nombre de Magistrats auroit rédigées, & soumises à leur examen; car il est à-peu-près impossible que des loix faites par douze cents personnes de tout état et de tout métier, aient le sens ocmmun. Si quelqu'un pouvoit encore douter de l'intention de l'Assemblée, je pense que le décret du 19 avril, si patiemment enduré, persuadera aux plus incrédules, qu'elle ne compte pas être remplacée de long-temps.

Peuple. Que de gens que l'on croyoit au-dessus du peuple, sont rentrés dans cette classe depuis la révolution! combien le peuple François a perdu dans l'esprit des autres Nations! qu'elle férocité, quel aveuglement! quelle facilité à se laisser séduire! les François n'ont réellement gagné que dans les feuilles des Journalistes: *les Anglois*, disent-ils, *nous admirent*; nous ressemblons à cet homme, qui ne pouvant se montrer sans exciter un rire universel, s'étoit persuadé qu'il provenoit du plaisir qu'on avoit à le voir. Pauvre peuple comme on vous trompe! comme vous vous en repentirez un jour! comme vous maudirez ceux que vous encensez à présent! mais hélas comme il sera tard pour tout cela.

Pouvoir executif. Mot insignifiant dont se sert l'Assemblée pour se débarrasser des affaires épineuses. Elle les renvoit au pouvoir exécutif qui est un être de raison ; le Roi possède le pouvoir exécutif ; mais il n'y a point de Roi, où donc est ce pouvoir ? Le partage qu'a fait l'Assemblée en se constituant, est une dérision : elle se créé *puissance législative* : elle donne à un Roi captif, c'est-à-dire à un être nul, *la puissance exécutive :* mais elle sait la reprendre, quand elle devient nécessaire à ces criminelles opérations. Le pouvoir judiciaire est par sa nature distinct des deux autres pouvoirs, ce qui n'empêche pas que cette Assemblée universelle dans ses travaux, comme dans ses forfaits, ne s'en soit emparée quand il lui a plû ; mais pour pallier l'injustice & l'absurdité de ses prétentions, elle s'est investie d'un nouveau pouvoir qui les embrasse tous, du *pouvoir constituant*, qui dérive sans doute de la constitution à laquelle cet auguste sénat travaille si efficacement. Qui ne voit dans cette ridicule invention, un rafinement du despotisme, & une sottise de plus ? Quelle suite d'extravagances ! ne seroit-il pas temps d'en arrêter le cours !

President. Chef momentané, non de la plus *auguste*, mais de la plus *indécente* assemblée de l'univers : Mirabeau n'a pu obtenir & n'obtiendra pas cet honneur, si toutefois c'en est un que de faire la police dans une espèce de halle, où les invectives, les injures les plus grossières tiennent lieu de raisons. L'exclusion donnée a ce député, pourroit faire croire que les coquins ne sauroient être appellés à ce poste éminent, si l'on y avoit pas vu le *Chapelier*, *Target*, *l'Evêque d'Autun*, *le Baron de Menou* & *Pithou*, ci-devant Saint-Fargeau,

Prevot. Les Prévôts de *Troies* & *du Mans*, ont prononcé plusieurs sentences de mort, qui n'ont été désapprouvées par personne : Comment le prèvôt de Marseille dont aucun criminel n'a éprouvé la rigueur, a-t-il essuyé des désagrémens de toute espèce, a-t-il été régulièrement insulté par dix faiseurs de Journaux, cité à l'Assemblée dite Nationale, fortement inculpé par des Députés de Provence, & sur-tout par Mirabeau ? Voici à quoi on doit attribuer tous ces évènemens. M. de *Bournissac*, Grand Prévôt de Provence, y est universellement estimé, reconnu pour un très honnête homme, trop doux plutôt que trop sévère, & beaucoup plus porté par son caractère à trouver des

innocens

innocens que des coupables. Un tel homme devoit déplaire aux misérables qui l'ont accusé. Le Prévôt a fait emprisonner quelques-uns de ceux qui ont troublé la ville de Marseille, & s'il a un tort, c'est d'en avoir laissé en liberté, tels que *l'Abbé de Bausset*, Evêque à la suite, Ministre plénipotentiaire de la Municipalité à Paris, *Blanc*, son secrétaire d'ambassade dont le style épistolaire a fait l'admiration de toute la ville, *Mouren*, courtier, serpent caché sous l'herbe, le *Jourdan*, *Martin*, *fils d'André*, génevois, agent général de Mirabeau, presqu'aussi caré que son patron, & *Libertat*, Chevalier de Saint Louis, demandant l'aumône, qui ne sachant de quoi se faire honneur dans sa vie, se fait descendre d'un assassin. Il étoit tout simple que ces emprisonnemens déplusent à celui de qui provenoient uniquement tous les désordres, aussi Mirabeau prit-il chaudement les intérêts de ses fidèles sujets, de peur que sa négligence à les secourir, ne les portât à découvrir sa complicité avec eux. Pour rendre présentable la cause des incarcérés, il falloit dénaturer les faits, entasser mensonges sur mensonges; c'est à quoi le drôle n'a pas manqué. Il a peint les prisonniers comme des victimes gémissantes dans le fond des cachots, *jamais ils n'ont été au cachot*, *quoiqu'ils le méritassent bien.* Il a osé dire qu'au mépris des décrets de l'Assemblée, l'instruction du procès avoit été secrette; *elle a toujours été publique.* Il a voulu persuader que les détenus avoient occupé les premières places de Marseilles: *pas un de ces gens-là n'étoit connu avant son emprisonnement*, l'un (Chompré) est maître d'école, quoiqu'il ne sache pas le François; lors de la destruction des Jésuites, il seroit mort de faim sans M. *de la Tour*, Intendant, qu'il a en reconnoissance, calomnié, & déchiré de son mieux, en annonçant les preuves qu'il n'a jamais données; l'autre (Granet) est Tonnelier: il prouve que les vertus ne sont pas héréditaires. Celui-ci (Rebecqui) Liquoriste, a été Officier général des anciens *Poufs*; celui-là (Savournin) est Recruteur, insolent & jean-foutre. Un cinquième est *Mossy*, libraire, aussi coquin que son frère; tous ces personnages pourroient à la vérité être d'honnêtes gens, (ce qu'il ne sont pas), mais ne passeront jamais pour les premiers d'une ville de cent mille ames. Le mémoire de Mirabeau a fait peu d'effet à l'Assemblée; on y a vu l'homme qui plaidoit sa propre cause, & l'intérêt personnel remplaçant la justice & la vérité. Enfin le prévôt fatigué de tous les obstacles qu'il éprouvoit, a suspendu ses travaux & a obtenu d'être déchargé de cette pénible corvée. Sa réponse au mémoire de Mirabeau, est très-sage & très-convaincante: c'est une que-

relle entre un honnête homme & un scélérat. La *Respectable* Municipalité de Marseille a dénoncé non-seulement M. de Bournissac, mais un autre Juge, deux Ministres & le Commandant de la Province : cette dénonciation, plus que risible par le style, est dégoûtante par les mensonges, les calomnies dont elle fourmille, & plus encore par les éloges que se donne cette troupe de coquins, beaucoup plus méprisés qu'ils ne sont craints. Leur démarche n'a étonné personne : elle va de suite d'après la réputation des accusateurs & des accusés.

Princes. Quoi de plus désastreux qu'une révolution qui fait sortir du Royaume tous nos Princes, à l'exception de cet être *hermaphrodite*, trop nul pour avoir un avis, ou trop lâche pour le mettre au jour. Revenez d'*Artois* & les *Condé*; mais n'imitez pas le lâche *Conti*, ce Citoyen de nouvelle fabrique : revenez bien accompagnés; c'est à vous qu'est réservée la gloire de délivrer votre Roi; croyez que votre armée sera bientôt plus nombreuse que celle de vos ennemis; ils auront la crainte qui suit le crime, & vous, le courage héréditaire dans votre famille, & la certitude de combattre pour la bonne cause. Il est constant que les bons François ont vu avec joie le départ du Comte d'Artois : si le complot projetté eût été mis à exécution, il nous restoit en lui un Souverain légitime à opposer au lâche usurpateur, qui eût expié ses crimes par le supplice réservé à ses pareils.

Propriete's. Le premier devoir d'une Assemblée appelée à régénérer l'Etat, devoit être, ce me semble, de le conserver intactes les propriété : tous les mandats le disoient expressément. Nos Députés les ont merveilleusement suivis : aucune propriété n'a été respectée; toutes les classes de Citoyens ont été comprises dans la proscription, & personne n'ose élever la voix contre l'oppression. Dans aucun temps, dans aucun pays, on n'a vu les places de l'administration occupées par des gens qui ne possédoient rien. Il étoit réservé à notre siècle de donner l'exemple d'une Assemblée toute puissante, dont plus de la moitié est dans une profonde misere, & de Municipalités où dominent les Membres des dernieres classes de la Société. Les propriétés sont imposées par ceux qui n'en ont aucune; les affaires des Villes sont régies par des gens qui n'y ont aucun intérêt personnel. Les propriétés des Princes Allemands en Alsace, seront défendues par le Roi de Prusse, & le seront bien. La Provence & la Bretagne ont les mêmes droits, mais non les mêmes moyens.

Protestans. Les Anglois qui, à la vérité, sont reconnus pour des imbécilles en politique & en légiſlation, ſi on les compare à *Robeſpierre*, a *Péthion*, au *Baron de Menou*, à *Biauzat*, &c. accordent aux Catholiques la liberté de conſcience, la protection des loix; mais ils ſe ſont bien gardés de les déclarer non plus que les Juifs, habiles à remplir aucunes charges, & cependant ils ont bien moins à redouter les Catholiques, que nous les Proteſtans : combien nous ſommes au-deſſus de cette pauvre Nation ! que notre déclaration des droits de l'homme eſt lumineuſe & philoſophique : Je ne ſuis plus étonné que d'une choſe, c'eſt que les Anglois ſe contentent de nous féliciter, de nous admirer, & qu'ils ne ſe preſſent pas davantage de nous imiter. Les Proteſtans de pluſieurs Villes, notamment ceux de Niſmes & de Marſeille, donnent pour du patriotiſme, ce qui n'eſt qu'un vil égoïſme & une baſſe cupidité.

Provence. Ce pays eſt redevable de tous ſes déſordres au ſéjour qu'y a fait l'infâme Mirabeau. C'eſt à lui qu'un Prélat doit d'avoir été lapidé : le monſtre, en partant pour les Etats-Généraux, a laiſſé à des agens fidèles le ſoin de continuer ce qu'il avoit ſi bien commencé. *Perrin*, *Jaubert*, *Fezenzac*, *l'Evêque*, coquin qui n'a habité que des Maiſons de force. *Reynaud*, ſe ſont chargés de la ville d'Aix. L'abbé *de Quinſon*, de celle d'Arles. Cet Abbé a la ſcélérateſſe de ſon Patron, mais non ſes moyens. Ceux qu'on pourroit citer dans le reſte de la Province, ſont en trop grand nombre pour qu'on oſe l'entreprendre. Les Gentilshommes Provençaux ont eu de grands torts : celui d'avoir reçu Mirabeau parmi eux, n'eſt pas le moindre ; ils ont cru le réparer en le chaſſant ; ils ſe ſont encore trompés. Leur conduite peut ſe comparer à celle du Gouvernement envers les Proteſtans : il avoit mal fait de les chaſſer, il a fait plus mal de les réintégrer, il y a des ſottiſes qu'il ne faut jamais ſonger à réparer. Les Gentilshommes de Provence ſe ſont conduits gauchement & impolitiquement ; le plus grand nombre a été guidé par la peur : le haut Tiers a été inſolent & ridicule dans ſes prétentions, le bas Tiers mené à la liſiere ſans s'en appercevoir, a cauſé des maux qui retomberont ſur lui-même, les Nobles poſſédans fiefs ne ſont pas repréſentés à l'Aſſemblée dite Nationale : tant mieux ; il eſt trop heureux que les noms connus de Provence, ne ſoient pas inſcrits ſur cette liſte fatale. Que de Députés voudront en vain pouvoir en effacer le leur !

Provinces. L'aveuglement, la nullité des Province, ſont à peine croyables pour nous qui en ſommes les témoins :

la postérité révoquera en doute une conduite aussi extraordinaire. Les Provinces se sont crues obligées d'imiter Paris, sans considérer que telle opération peut ne pas convenir également à une Ville immense & aux plus petites du Royaume. Paris leve une milice ; aussi-tôt la France est couverte de Citoyens armés : cependant les Soldats Parisiens sont payés en partie ; parmi les autres se trouvent beaucoup de gens aisés, & finalement cette invention militaire n'est onéreuse que pour la ville de Paris, & nullement pour chaque individu enrôlé. En Province tous ces nouveaux guerriers sont Marchands ou Artisans, nécessaires à leur famille qui meurt de faim, pendant que le Soldat National en veste, souvent en chemise, armé d'un fusil sans chien, ou d'une lame rouillée, décoré d'une cocarde qui lui tient lieu de pain, monte bravement la garde aux portes de la Ville, arrête les Voyageurs, visite leurs passe-ports, qu'il ne peut pas lire, & pour comble de ridicule, se persuade qu'il est à sa place, & que sans lui la révolution seroit manquée. Les Provinces au lieu de s'assembler malgré la défense des Etats-Généraux, dont la mauvaise foi est évidente, ont fait la sottise de consentir à être démembrées ; elles ont renoncé a des priviléges que la France ne pouvoit leur enlever, sans manquer aux engagemens les plus solemnels, & sans rompre les liens qui les attachent à la Métropole. Elles n'ont pas senti que la suppression des Monasteres, des Ordres Religieux, ne seroit avantageuse qu'aux Capitalistes dont Paris abonde, & qui ne veulent que des fonds, pour leur répondre de la dette de l'Etat. Cette destruction est un vrai fléau pour les Provinces, à qui elle enleve des ressources infinies. Les campagnes voisines des grandes propriétés Ecclésiastiques sont ruinées ; cependant, par une réclamation décidée, ce Peuple n'aguères si ardent, si forcené contre des Nobles qui lui donnoient du pain, contemple d'un œil tranquille sa ruine totale. Qu'est-ce donc que le Peuple ? qu'il est facile à tromper ! que ceux qui l'égarent sont coupables ! Les Provinces ne connoissent pas leurs forces ; elles ont beau voir que la crainte & le vil intérêt, dirigent seuls les démarches de l'Assemblée, rien ne peut les tirer de l'apathie où elles sont plongées. Le Décret en faveur des Colonies & de la traite des Nègres, contre les principes de la déclaration des droits de l'homme, prouve invinciblement que toutes les fois qu'une Province parlera haut, elle sera écoutée. L'Europe entière dit, écrit, que notre Monarque est captif dans sa Capitale ; les Provinces sont muettes, elles se déshonorent à plaisir, pendant qu'un seul mot en rendant au Roi sa liberté, rendroit à la France sa splendeur, la vengeroit de mille tyrans qui l'op-

priment, & qui n'ont pour appuis de leurs forfaits que leur audace & notre lâcheté. Enfin les Commettans ont souffert patiemment l'inconcevable Décret du 19 Avril, par lequel les mandataires prolongent eux mêmes les pouvoirs : après cela tout est dit.

Reine. Cette princesse a eu de grands torts, peut-être moins qu'on ne lui en donne ; mais au moins est-il certain que sa conduite n'a pas toujours été exempte de blâme : on peut lui reprocher ses liaisons, ses dépenses excessives, la protection ouverte dont elle a honoré bien des gens qui n'en étoient pas dignes ; on y ajoute des fautes plus graves, que je crois devoir passer sous silence, parce qu'elles n'ont pour fondement que des conjectures & la malignité du Public. Mais que de fautes sont réparées par sa conduite héroïque dans cette affreuse révolution ! capable d'en peser toute l'amertume ; avec quel courage elle a enduré les plus terribles revers ! l'exécrable nuit du 6 octobre, la couvre à jamais de gloire, comme elle flétrira d'un opprobre éternel, la Capitale, Versailles, l'Assemblée dite Nationale, qui refusa de se rendre auprès du Roi, & le monstre à qui est dûe l'idée de cet odieux refus. Je rends hommage à notre malheureuse Reine : je la plains d'autant plus que si son époux avoit eu une étincelle de sa résolution & de sa fermeté, il seroit encore Roi de France, & non l'aveugle exécuteur des volontés d'une troupe de brigands.

Religion. Tous les Peuples ont une Religion, & nos Législateurs sont les premiers qui ayent mis en doute, s'il falloit, dans un grand empire une Religion dominante. C'est, disent-ils, leur respect pour elle, qui les a empêché de s'en occuper ; plaisante raison ! c'étoit aussi le respect qui les engageoit à ne faire aucune mention de Dieu dans la base de leur constitution : Législateurs aveugles & stupides ! vous ignorez les premiers principes de toute constitution : vous faites des loix, & vous négligez ce qui en sera toujours le plus ferme appui. La Religion est un frein plus puissant que le supplice, & malheur au peuple que la crainte seule retient dans les bornes du devoir. L'Assemblée prétend qu'elle a voulu éviter les guerres de Religion si funestes à la France, elle a précisément trouvé le moyen de les rallumer ; son décret sur les Protestans, en les rendant habiles à posséder toutes les charges, les rendra plus puissans, leur donne a les moyens de se créer des partisans & de se venger de la France qu'ils abhorrent, (& il faut

convenir que leur haine est juste) ; ils étoient heureux avant le Décret : trois millions de Protestans répandus sur la surface du Royaume prouvoient invinciblement qu'il étoit inutile pour les y conserver : pourquoi ne pas les laisser dans l'état où sont les Catholiques dans les pays Protestans ? Pourquoi ? Faut-il le dire ? Parce qu'ils ont payé ? mais si l'Assemblé entière est coupable, que dire des Membres du Clergé qui ont contribué au renversement de la Religion ? car ils ont beau tromper le Peuple par les mensonges de leurs écrivains gagés, la Religion est totalement perdue : on ne peut se le dissimuler : comment y a-t-il encore un seul Ecclésiastique au manége des Thuilleries ?

Rennes. Berceau du trop célèbre *le Chapelier* : ville qui a été le théâtre de la honte de deux Régimens, des outrages multipliés faits à un Commandant de Province, presque de son assassinat. *Monthierry*, Chef de la Municipalité, a été l'auteur des désordres passés : il l'est encore de ceux qui arrivent journellement. Je ne vois à Rennes que la Noblesse & le Parlement, qu'on puisse louer sans scandale : aussi plusieurs Gentilshommes ont-ils été massacrés par le *brave*, l'*honnête* Tiers-Etat, environ cent fois plus nombreux.

Revolution. Ce mot présente une idée de renversement, de subversion, ce qui n'étoit assurément pas le vœu des Provinces, qui sont bien la *véritable* Nation. Les abus pouvoit être réformés sans une affreuse secousse, & l'édifice pouvoit être réparé sans être détruit. Il reste cependant à la classe honnête, un motif bien puissant de consolation dans cette révolution désastreuse, (car on ne peut l'appeller autrement), c'est qu'elle n'a pour moteurs & pour soutiens, que des gens tarés, des fanatiques dont la seule réponse est le mot *aristocrate*, qu'ils n'entendent pas, & qu'ils opposent à tous les raisonnemens, des êtres nuls, & des coquins que l'appât du gain a décidés ; voilà les Patriotes. Dans l'autre parti, je vois une multitude de personnes éclairées, sages & justes. Les ouvrages pour & contre la révolution démontrent clairement qu'elle est la bonne cause : d'un côté, des invectives, des atrocités non motivées, des calomnies abominables : de l'autre, de la logique, des raisons convaincantes, des principes sûrs. Mais néanmoins il faut avouer que la partie n'est pas égale : les honnêtes gens n'ont point d'assassins à leurs gages, & c'est-là le plus fort argument de leurs adversaires.

Roi. Voyez *Esclave*.

Sacrifices. Entre les plus ridicules, j'ai distingué celui des femmes d'Artistes, si mesquin & si prôné dans le temps, & celui des boucles d'argent des Membres de l'Assemblée. L'enthousiasme dont ce généreux sacrifice a été la suite, est une vraie comédie ; ces MM. auroient mieux fait de sacrifier une partie de leurs honoraires, ne fut-ce que six francs par jour : mais ces zélés patriotes sont trop bons calculateurs : ils ont mieux aimé les augmenter journellement de cette somme ; c'étoit en effet le moyen le plus sûr pour que la perte des boucles ne se fit pas sentir long-temps. *Risum teneatis*. L'Assemblée désespérant d'élever la canaille au niveau de la Noblesse, a mieux aimé faire descendre celle-ci, en supprimant les titres & les armoiries : ce Décret n'est que ridicule ; c'est comme si elle en eut rendu un pour décider que ses intentions sont pures, & ses Membres estimés, il eût été plus juste & aussi comique de titrer tous les gredins qui la composent ; le Duc *l'Anon*, le Marquis *Fricot*, le Comte *Bouche*, n'auroient-ils pas été aussi plaisans que *Vignerot*, *Bouchard*, *Frottier*, & les ci-devant nobles qui ne l'ont jamais été que de nom ?

Scrutin. Je ne voudrois pas d'autres preuves des perfides intentions de l'Assemblée, que la publicité des séances, & la manière d'y recueillir les voix. Rien de plus indécent que des galeries qui se permettent d'approuver ou de blâmer hautement les décisions de nos Députés. Rien de moins libre que les opinions, quand elles sont données à haute voix, & que les huées, les apostrophes, les proscriptions sont la récompense de ceux qui écoutent encore leur conscience. Le scrutin obvioit à tout inconvénient ; il permettoit à chaque Député de suivre l'impulsion de son cœur ; au moins devoit-on imiter les Communes d'Angleterre, qui font vuider les galeries quand on va aux opinions ; mais les scélérats se sont bien gardés d'admettre l'une de ces formes : ils ont prévu que la crainte améneroit à leur avis la plus grande partie de l'Assemblée, que les galeries composées d'émissaires du Palais-Royal, du rebut de la Capitale, effrayeroient nos lâches Représentans : leur attente n'a pas été trompée. Sans cette précaution, combien de Décrets n'auroient pas fait rejaillir sur le nom de François la honte due aux seuls forfaits de l'Assemblée dite Nationale ? C'étoit alors que toutes ses opérations devenoient légitimes, par la liberté des suffrages, & leur résultat eût-il été le même, le scrutin ne pouvoit donner lieu à aucune plainte, ce qui étoit beau-

coup. J'ose même aſſurer que cette manière de recueillir les voix auroit dû plaire à tous; car ſi, d'un côté, elle permettoit aux gens de bien d'écouter leur conſcience; de l'autre elle empêchoit les traîtres de ſe déshonorer publiquement : or cette claſſe l'emportant de beaucoup ſur la première, par quel étrange aveuglement n'a-t-elle pas adopté ce moyen ſi commode d'enſevelir ſa turpitude, ſans nuire à ſes coupables projets ?

SE'ANCE ROYALE. Celle du 23 Juin doit être gravée dans la mémoire de tous les bons François; ſi le Gouvernement avoit eu ce jour-là à Verſailles les forces militaires qu'il a ſi imprudemment déployées trois ſemaines plus tard, la déclaration du Roi auroit été reçue comme un bienfait ſignalé. Vingt-quatre millions de Citoyens jouiroient paiſiblement des bontés paternelles de leur Souverain; la France ſeroit heureuſe : mais l'Aſſemblée dite Nationale devenoit inutile, puiſque le Roi rempliſſoit ſeul le vœu de ſes Peuples; cette troupe perverſe ſe voyoit dans l'impoſſibilité de réaliſer ſes plans de deſtruction : il falloit donc s'oppoſer à toute eſpèce d'accord entre le Monarque & les Sujets : c'eſt ce qu'elle a exécuté avec un ſuccès bien funeſte pour nous, & qui le deviendra pour elle un jour, ſi le ciel eſt juſte.

SE'ANCES PERDUES. Si nos Repréſentans nous coûtent mille louis par jour, au moins devrions-nous exiger qu'ils s'occupaſſent toujours de nos affaires : cependant que de ſéances perdues depuis un an! la déclaration des droits de l'homme, qui a occupé trois ſemaines, eſt une folie. Les principes en ſont faux & inadmiſſibles; auſſi les faiſeurs reviennent-ils ſur leurs pas, quand il le faut, c'eſt-à-dire quand on les y force. La diſcuſſion ſur l'hérédité du trône, ſur le titre de Roi de France, ou des François, (qui fait qu'aujourd'hui le Roi d'Angleterre eſt le ſeul appelé Roi de France, ſur les affaires particulieres qui ont été innombrables, & qui n'intéreſſant qu'un coin du Royaume, ne devoient pas occuper l'Aſſemblée entière; les ridicules débats pour ſavoir ſi la France eſt une Monarchie, & ſur mille objets décidés de tout temps : ces retards continuels ont fatigué une partie du Royaume. Les Députés, ne veulent, diſent-ils, quitter la place que lorſque la conſtitution ſera achevée; qu'ils l'achèvent donc, ou qu'ils craignent que, laſſés enfin de payer ſi chèrement notre ruine, nous ne prenions un parti extrême. Ah! ſi les cruautés qu'a enfanté cette révolution euſſent été dirigées contre les plus grands coupables, nous ne conſerverions plus que le ſouvenir de l'Aſſemblée dite Nationale; peut-être même plaindrions-

nous quelques-unes des victimes. Aujourd'hui le mal est trop grand ; nos cœurs sont fermés à la pitié, nous attendons le moment de la vengeance : il arrivera : plus elle est tardive, plus elle sera terrible. Mais quel supplice pourra expier les crimes, les noirceurs de cette tourbe scélérate ? La mort n'est qu'un instant, la durée de nos maux est incalculable.

Serment. Jamais l'usage du serment n'a été aussi fréquent : ce lien terrible, (inutile pour les honnetes gens, & nul pour les coquins), est devenu une vaine cérémonie que l'on renouvelle sans cesse ; cette absurde répétition du plus saint des usages est une nouvelle preuve de l'impéritie de nos Législateurs. On a fait raisonner le serment aux troupes, au Peuple, à ceux enfin qu'il devoit le plus étroitement lier, mais qui ne le regardent à présent que comme un engagement ordinaire, dont ils se délieront sans scrupule, toutes les fois que leur intérêt sera en contradiction avec lui. Les troupes jurent d'être fidèles à la Nation, au Roi & à la Loi : si la volonté de la Nation, c'est-à dire d'un Hôtel de-Ville, se trouvent contraire à la volonté du Roi, que fera le Soldat ? Il optera suivant les circonstances, & l'avantage qu'il pourra retirer de son choix : il trouvera en lui-meme des prétextes plausibles pour désobéir. L'ancien serment qui portoit d'obéir uniquement au Roi, étoit le seul admissible : plus d'excuse pour le réfractaire, & puisque le Roi est déclaré Chef supréme de l'armée, (ce dont on ne doute pas), il n'y a nul inconvénient a ce que l'armée ne connoisse que lui. Il le faut même pour le bien de la chose publique. Le nouveau serment ne peut que renouveller les désordres, en empêchant la force exécutive de les réprimer. Ce seroit un attentat de plus de l'Assemblée dite Nationale, contre la sureté des Citoyens & la tranquillité du Royaume, si l'on comptoit encore les crimes de ces misérables.

Singes. Les Districts des Villes de Provinces sont les véritables singes des Districts de la Capitale. Ceux-ci ont voulu être permanens, ceux-là l'ont aussi voulu, sans songer que ces assemblées, composées aux trois quarts d'Artisans, leur apportoient un grand préjudice, par la perte du temps & la diminution du travail. Les Districts de Paris ont des canons sans savoir pourquoi, les Districts des Provinces en ont aussi par la même raison. Ceux de Marseille ont fait de leur artillerie un usage vraiment burlesque ; ils l'ont placée dans une rue large de deux toises, l'ont entourée de tonneaux pleins de *pierres* pour *amortir* les boulets enne-

mis; le tout pour défendre l'Hôtel-de-Vile, que personne n'a songé à attaquer, mais qu'une compagnie de Grenadiers auroit emporté, malgré les canons qui garnissoient le vestibule & jusqu'à l'escalier. Ces retranchemens, plus que comiques, ont eu pour but d'empêcher l'enlèvement d'un Colonel, qui, par une étourderie, grave à la vérité, mais qui n'est que cela, s'est trouvé compromis dans une affaire très-désagréable à tous égards. On ne peut rien gagner à se battre avec des scélérats. Il y a sur cet événement deux observations a faire : d'abord la Municipalité a employé toute l'astuce, la fausseté, la bassesse dont est capable le procureur de la commune : ceux dont il est connu sentiront la force de cette expression. On feroit un volume des sottises de tout genre qui ont été répandues dans le public, des ruses abominables, des subterfuges dont M. d'*Ambert* a été la dupe, ainsi que la Garnison & le Commandant lui-même : il a été conduit au Palais contre toute justice, puisque la Sénéchaussée ne le réclamoit pas; les officiers Municipaux ont couronné par-là leur turpitude & il faut avouer que toute la Ville a été bien surprise qu'ils y ait couché; son Régiment doit m'entendre. La seconde observation est qu'il y a des momens où un Colonel doit se repentir sincèrement de n'être pas aimé de son Régiment, quand il croit ne devoir pas oublier les torts de son Chef. Une singerie bien plaisante encore, est celle du Comtat : il sembleroit qu'un pays libre, où il n'y a pas d'impôts, où règne un calme perpétuel, enclavé dans un Royaume en proie aux horreurs de l'anarchie, devroit s'estimer heureux de n'être que spectateur de cet affreux désordre : point du tout : la nouvelle administration françoise, a séduit les sujets du Pape, & ils l'ont adoptée, avec un plaisir indicible. Nous verrons comment ils s'en trouveront; mais je crains qu'ils n'éprouvent le sort des grenouilles qui demandoient un Roi, & en vérité je ne les plaindrois pas. Ils commencent déja à ressentir les *heureux* effets de leurs merveilleuse spéculation, & des massacres affreux du 11 juin.

SOTTISES. Pour ne pas écrire un volume, je me bornerai à retracer seulement les sottises de la Cour ou du Gouvernement, celles de la Capitale, & celles de l'Assemblée : encore en omettrai-je un grand nombre, dans l'impossibilité où je suis de me les rappeler toutes. Sous le nom de sottises de Paris & de l'Assemblée, je comprends es crimes & les atrocités.

SOTTISES du *Gouvernement*. Elles remontent très-haut : les voici en partie --- *Le rappel des anciens Parlemens.* --- *Le*

guerre d'Amérique : Contre tous les principes de justice & de loyauté, nous avons protégé des sujets rebelles, qui pouvant à présent se passer de nous, s'en moqueront au premier moment favorable. Nous avons donné à nos Colonies un exemple funeste dont elles profiteront, & l'Angleterre ne manquera pas de leur en faciliter les moyens; elle nous prouve depuis quelque temps que les grandes occasions de vengeance ne lui échappent jamais. Je défie qu'aucune guerre puisse faire à la France autant de mal que lui en a fait l'or des Anglois dans la plus profonde paix. --- *Les Ordonnances militaires.* Le soldat françois étoit mécontent, & avoit lieu de l'être : les Officiers se plaignoient aussi du despotisme des Colonels, qui avoient réellement un pouvoir trop étendu. Plusieurs Colonels faisoient de leurs régimens une *Vache à lait*; ils puisoient dans la Caisse, vendoient les congés un prix exhorbitant, dont au moins la moitié s'arrêtoit dans leur poche; quelques-uns vendoient même les emplois d'Officiers; presque tous les les Colonels & Majors en second qui en sont la pépiniere, ignorent parfaitement leur métier, mais en revanche il y a parmi eux de grands talens dans tous les autres genres. Des joueurs intrépides, *Sa......l*, Comte *d'H.....t*, *Champ..s*, *Val....*, *dega.d*, *&c.* des fripons avérés : *Armand d'....u*, *Vicomte de Va.....l*, *la Voe....e*, *Alexandre de B....ce*, &c. &c. de beaux danseurs; *le Vidame de V....*, *Gi..c*, *Comte de Beau...nois*, *d'Ava..y*, &c. de parfaits imbécilles : *Prince de Tar..te*, *la Su.e*, *Roch..beau*, *Four.z*, *Cha...c*, de prétendus aimables, qui n'ont que de la fatuité. *Si..ty*, *Mu....n*, *d'Os..nd*, *Lam....t*, *Théodore Lameth*, si digne de son nom, *Vauban* deshonoré depuis son affaire à Douay avec un de ses Capitaines, *Balleroy*, basculé à Rennes en 1788, &c. Presque tous les Colonels sont durs; il faut, sans doute, punir le soldat, mais il ne faut ni le battre, ni l'insul-er. Le Maréchal de Broglie proscrit par la Nation; c'est-à-dire, par la canaille de Paris, a fait en trois jours de ministère, deux réformes, qui lui assureroient l'amour des troupes, s'il ne l'avoit eu de tout temps. Son fils s'est couvert de honte en ne quittant pas l'Assemblée. *La tenue des Etats généraux.* Ils étoient promis en 1791, pourquoi en avoir avancé l'époque? *La permission illimitée d'écrire sur cet objet.* Cette permission fatale a engendré une énorme quantité de brochures, qui lues avidement par toutes les classes de Citoyens, ont monté les têtes au point où nous les voyons. Joignons-y le trop long intervalle entre l'annonce des Etats-généraux & leur convocation : il falloit les assembler en deux mois ou plus, suivre la marche usitée, & s'ils se fussent trouvés mal organisés, ils étoient libres de se ré-

former. *La Convocation à Verſailles.* C'étoient bien peu connoître les hommes que de ne pas deviner l'aſcendant que produiroit ſur l'Aſſemblée une Capitale immenſe, qui peut en quatre heures, vomir cent mille bêtes féroces, & conſéquemment la mener à ſon gré. Nos Rois avoient (à l'exception d'une ſeule fois,) toujours convoqué les Etats-généraux à 30 ou 40 lieues de Paris, & dans un temps où cette ville étoient bien moins redoutables qu'aujourd'hui. L'expérience a levé tous les doutes ſur cette faute impardonnable. --- *L'abſence des troupes le 23 Juin.* Jamais l'autorité royale n'auroit été mieux employée qu'a faire accepter la Déclaration de ce jour. Elle contenoit tous ce que le peuple pouvoit raiſonablement eſpérer : c'étoit l'aurore du bonheur de la France; nous ſerons forcés d'y revenir, mais combien il nous en coûtera pour recouvrer un bien que nous pourrions poſſéder depuis ſi long-temps! que de crimes, que d'horreurs n'euſſent pas ſouillé notre hiſtoire! -- *La clémence envers les Gardes-Françoiſe, priſonniers à l'Abbaye & le régiment en entier au commencement de Juillet.* On ſouffre une inſubordination criminelle, on l'excuſe toujours par le faux principe, *qu'il faut céder beaucoup dans les momens orageux* : on ſait que la plus grande partie de ce régiment eſt ſéduite, que l'autre va l'être, & on le laiſſe à Paris. -- *Le renvoi de M. Necker dans l'inſtant où les factieux ne cherchoit qu'un prétexte pour éclater.* --- *La préſence des troupes quand elles étoient devenus inutiles par l'or des Pariſiens.* Si l'on eut voulu cerner Paris & le réduire par famine, car je ne crois pas qu'on ait eu la folle idée d'y entrer, il falloit ſe ſervir de l'armée douze heures après ſon arrivée, & ne pas lui laiſſer le temps d'écouter les offres des Pariſiens. Il falloit auſſi prendre des meſures pour que pluſieurs régimens ne manquaſſent pas de Pain. --- *La puſillanimité du Roi qui n'avoit d'autre reſſource que de ſe mettre à la tête de ſon armée, & qui ne l'a pas fait.* Si Louis XVI ne connoiſſoit pas ſes forces, ſon aſcendant ſur ſes troupes, & le parti qu'il en auroit tiré, dans les ſituations mêmes les plus critiques, ſes Conſeillers auroient dû les connoître pour lui : s'ils ont péché par ignorance, je les plains; mais je les abhorre s'ils ont péché volontairement. --- *L'ordre donné aux Gardes du Corps le cinq Octobre de ne pas ſe défendre, pendant qu'ils euſſent diſſipé ſeuls cette armée de brigands; ce qui valoit mieux que de ſe laiſſer égorger.* --- *Les actes réitérée de foibleſſe & de nullité de la part du Roi, ſoit à Paris, à Verſailles.* --- *La facilité du Roi à combler de graces les mêmes familles :* Les Rois oublient ſouvent cette grande vérité : *qu'on s'attache plus les hommes par l'eſpoir que par*

la reconnoiſſance : aſſurément elle a été démontré au nôtre de la maniere la moins équivoque.... Je m'arrête, car je ne finirois plus.

SOTTISES, de Paris. La férocité du Peuple, ſes cruautés réfléchies, les outrages que le Roi a eſſuyés au milieu de ſa Capitale : car on n'a pas prétendu que les diſcours de M. Bailly ſuffiroit pour nous perſuader que l'entrée du Roi à Paris le dix-ſept Juillet, ſa ſéance à l'Hôtel-de-Ville, étoient un triomphe, & le ſix Octobre le plus beau jour de ſa vie. Louis XVI a éprouvé ce qu'aucun Souverain n'avoit éprouvé juſqu'à lui : Charles premier a été décapité ; mais on ne lui a pas dit en l'aſſaſinant qu'il étoit l'amour de ſes peuples, le phénix des Monarques, le pere de tous ſes ſujets. Au contraire Paris dit à ſon Roi, qu'il eſt le reſtaurateur de la Liberté, que tous les Citoyens ſont prêts, s'il le faut, à mourir pour lui, qu'il eſt au milieu des ſes enfans, adoré par la Nation la plus ſenſible & la plus éclairée de l'univers. Or cette Nation éclairé & ſenſible va chercher ſon maître avec l'appareil le plus hideux & le plus formidable, porte le maſſacre juſques dans ſes appartemens, le force de ſe mettre en marche, précédé des têtes ſanglantes de ſes fidelles gardes, le conduit à Paris, l'y enferme aux Thuileries, d'où il ne peut même ſortir pour chaſſer ; le conſtitue huit mois priſonnier, veut cependant qu'il ſe diſe libre, & qu'on le croye ainſi, ou au moins qu'on en ait l'air. Paris a été de tout temps la ſangſue du royaume ; il en eſt aujourd'hui l'opprobre : on ne peut trop le répéter. Les Provinces dorment : garre le réveil.

SOTTISES de l'Aſſemblée. Je prie mes lecteurs de ſe rappeler ce que j'ai dit plus haut, que ſous le nom général de *Sottiſes*, je comprenois les crimes : en effet, les N.os 6, 9 & 15 ne peuvent être qualifiés autrement ; on voudra bien obſerver que le même article en contient ſouvent pluſieurs, & que je n'ai pas tout dit, à beaucoup près. J'entre en matière.

1.° *Le nom d'Aſſemblé Nationale, que nos Députés ont pris le* 17 *Juin*, pendant qu'ils ne repréſentoient qu'une partie de la Nation : la Nobleſſe & le Clergé n'euſſent-ils repréſenté que le centième de la France, leur adhéſion étoit indiſpenſable pour légitimer cette motion de l'Abbé *Sieyes*, dont le ſeul mérite a été de bien répéter une abſurdité qui ne lui appartenoit pas.

2.° *Déclaration des droits de l'homme.* l'Aſſemblée ramène

au jour de la Création, un peuple existant depuis 1400 ans : elle veut établir une égalité qu'on ne trouvera jamais, parce qu'elle est impossible. Elle est sans cesse en contradiction avec les principes de sa Déclaration des droits, qui sont eux-mêmes directement contraire à la raison. *Tout ce qui n'est pas defendu par la loi est permis.* L'escroquerie au jeu n'est pas défendu, *Ergò*. . . . . . . La poltronerie n'est pas défendu : *Ergo*. . . . Voyez *Saint-Hurnge, le Cte. de Vauban, Sillery.* & leur digne patron. La Sod.... n'est pas défendue, *Ergò*..., Voyez le patriote *Villette. Tout homme est libre d'aller, de venir comme il lui plaît.* Cependant on saisit les revenus des Ecclésiastiques absens, & on en viendra à saisir ceux des autres particuliers : quelle Liberté !

3.° *Suppression d'impôts sans remplacement.* Nous sommes étonnés de la profonde misère de l'Etat; elle est expliquée par ces Décrets.

4.° *Permanence des Etats-généraux.* J'en ai démontré plus haut les incovéniens.

5.° *Honoraires des Députés, trop considérables.* Ce qui le prouve, c'est que ces MM. bien persuadés qu'ils ne font & ne feront rien qui vaille, ne songent pas à s'en aller : quelle nécessité qu'un Député puisse économiser neuf ou douze livres par jour? De bons patriottes, de zélés soutiens de la liberté ne dévroient pas pouvoir être soupçonnés d'un vil intérêt. Mais à propos ils ont donné leurs boucles, je me tais.

6.° *Suppression des Droits féodaux.* Peu de ces droits étoient injustes : le plus grand nombre étoit consenti librement, puisque les Seigneurs & les paysans avoient acheté plus ou moins cher selon les redevances. Ces droits étoient une propriété aussi sacrée que les terres elles-mêmes. Les Décrets sur cet article sont si obscurs, si mal conçus, qu'ils deviendront une source intarisable de Procès. Mais encore une fois, comment se peut-il que les propriétés soient attaquées *légalement* par des gens qui n'en ont aucune; que les droits féodaux soient supprimés par ceux qui les supportent ?

7.° *Vente des biens Domaniaux.* Le Roi n'étant plus qu'un particulier à qui la Nation veut bien confier une partie de ses droits & *permettre une livrée*, pourquoi lui ôter ses propriétés? Si l'Etat les prend comme lui appartenantes, il faut donc statuer sur le sort du *Roi des François* : or cela n'est pas fait, & peut être la générosité de l'Assemblée n'ira-t-elle pas très-loin. La vente de ces biens

eſt non-ſeulement une injuſtice, mais une mauvaiſe opérations en Finance. Je ſouhaite aux acheteurs de ces biens & de ceux du Clergé, que le marché tienne.

8.° *Vente des biens du Clergé.* Opération auſſi juſte & auſſi lumineuſe que la précédente.

9°. *Pouvoirs des Commettans annullés.* Cela n'a beſoin de Commentaire.

11°. *Décret ſur la formation des Municipalités.* On voit comment elles ſont compoſées ainſi que les Aſſemblées de Citoyens actifs.

11°. *Indécence des ſéances.* Les halles ne ſont rien en comparaiſon, & les halles ne donnent pas des lois a l'Etat, *au moins directement.* Félicitons M. l'Abbé *Maury*, & le Vicomte de *Mirabeau*, ſi indigne de ſon nom, qui loin d'être effrayés par les cris, les hurlemens des ſcélérats, n'en ſont que plus fermes & plus acharnés au bien. Je voudrois pouvoir en dire autant de quelques Députés que j'ai eſtimé juſqu'au moment où leur coupable ſilence m'a fait changer d'avis. De ce nombre ſont quelques Députés de Marſeille, qui ont laiſſé débiter ſur leur Ville, les calomnies les plus atroces ſans les combattre ; toute leur éloquence s'étoit épuiſée pour ſe faire élire : depuis, ils ſont devenus muets ; que ce ſoit par défaut de moyens, que ce ſoit par crainte, on ne gagne pas ainſi l'argent de ſa Communauté : un honnête homme demande qu'on le remplace, & revient chez lui.

12°. *Morgue des Députés* On ne peut qu'en rire & hauſſer les épaules de pitié; ils veulent qu'on les *Monſeigneuriſe* & qui ſont donc ces perſonnages ſi dignes de reſpect ? *Mirabeau*, *le Chapelier*, *Rœderer*, *Populus*, *Chaſſeboeuf*, *Barnave*, ſon ami *Blacons*, *la Coſte*, *Robeſpierre*, *Caſtellanet*, *Dupor*, *Bouche*, *Lameth*, *Lameth*, *Mevouillon*, *Ricard*, *Duquenoy*, &c. la lie du Royaume, le rebut de tout les *bons* Citoyens.

13°. *Les diſcuſſions révoltantes ſur pluſieurs objets.* Sur le *veto*, ſur l'hérédité du Trône, ſur le nom du Roi des François, ſur les lettres du Roi à l'Aſſemblée, &c.

14°. *Jugement de l'affaire de Toulon.* La Municipalité & la Milice de cette Ville ont été approuvées pour leur conduite le premier Décembre ; déciſion qui honore également les Juges & les jugés.

15°. *Décret ſur les Maiſons de force & les Galériens pour contrebande & chaſſe.* L'Aſſemblée ne trouvant pas aſſez de bons patriotes pour la défendre contre les complots de l'Ariſtocratie, s'eſt vu forcée d'apeler les galériens & les détenus par lettres de cachet ; il n'eſt pas douteux que l'inſtinct, la réconnoiſſance, & plus encore la ſympathie, ne les attachent rendrement à leurs bienfaiteurs.

16°. *Refus de se rendre auprès du Roi le 5 Octobre.* Je ne dirai rien sur cette horrible refus, de peur d'en trop dire; la dignité du Corps législatif compromise en sauvant le Roi! bon Dieu quel langage! quelle atrocité! Je termine un trop long article, avec le regret de n'avoir qu'ébauché cet affreux tableau.

Spectacles. C'est où la stupidité Parisienne & Provinciale se montre dans tout son éclat. Les passages analogues aux circonstances, sont saisis avec une avidité inexprimable. Les amis du Peuple, c'est-à-dire ceux qui l'égarent, y sont applaudis à outrance; le parti de la raison y est insulté : que de pièces n'ont dû qu'à la révolution leur succès éphémère! tel Auteur d'un ouvrage enseveli dans les répertoires de la Province, n'a rien de plus pressé que de le faire jouer à Paris; s'il s'y trouve un vers, une phrase, contre le despotisme ou la Royauté, l'Auteur croit avoir prédit tout ce qui passe, & admire de bonne foi la philosophie répandue dans son misérable ouvrage. On chercheroit vainement des êtres plus ridicules que ces Auteurs dramatiques. Que dirai-je de ce Précepteur des Rois, (*Chenier*) qui, dans une préface presqu'aussi plate que la tragédie, veut nous prouver que *Charlez IX* est une pièce excellente, & sur-tout bien patriotique? Quant à la dernière qualité, je la lui accorde, d'autant que je n'ai vu jusqu'à présent, dans ceux qu'on appelle vraiment patriotes, que de parfaits imbécilles. J'attends M. Chenier, seulement à l'année prochaine; son indécente pièce tombera dans l'oubli qu'elle mérite, ou si on se la rappelle, ce sera pour en détester l'auteur. Au reste, il nous annonce encore quelques traits bien choisis de notre histoire, arrangés en vers aussi barbares que les pays que M. son père a habité si long-temps. Qu'il se dépeche, notre patience est à bout; si la victoire se déclare pour nous, il faudra que *ce petit Corneille*, chante la nuit du 6 Octobre, vrai pendant de la Saint Barthelemy, & à laquelle il n'a manqué uniquement que la bénédiction des poignards; on assure même que l'Evêque d'Autun est accouru, *clopin clopant*, pour remplir cet auguste emploi, mais que Mirabeau s'y est opposé, de peur de perdre un temps précieuxr

Stael. (Baronne de) Excessivement laide, encore plus coquine, paîtrie de ridicules & de prétentions à l'esprit, affectant un jargon inintelligible, en un mot, une créature insupportable. Elle s'humanise alternativement avec quatre ou cinq Membres de l'Assemblée; mais il faut lui rendre justice : quoique fille d'un Commis & d'une Maîtresse d'école, ses inclinations en amour

sont

sont fort relevées; elle s'est souvenue que l'épouse d'un Ambassadeur (qui voudroit bien que la chose fût à refaire) ne devoit pas être la *pâture* de députés roturiers ; aussi j'ose affirmer que depuis l'ouverture des états généraux, ses amans connus ont été tirés de l'ordre de la noblesse et du clergé. On sait qu'en pareil cas, la maison domestique ne compte jamais.

THÉROIGNE. Courtisane du second ordre, habitant en Hôtel garni, vivant conjugalement avec *Populus, Mirabeau*, et tous les faquins qui se présentent la bourse à la main. Cette héroine de boudoir fait des motions dans son district; elle trouve le roi trop bien logé, et l'assemblée trop mal, comme si *Cartouche* et sa troupe l'avoient été aussi bien. Mademoiselle Théroigne, par son courage mâle, son patriotisme, sa fougueuse éloquence, feroit oublier son sexe, et l'oublieroit peut-être elle-même, sans les fonctions augustes qui le lui rappellent journellement, et dont les amateurs de physique expérimentale ne lui permettent pas de se dispenser.

TIERS-ÉTATS. Mot qui est presque devenue un injure : le tiers-état est à présent *les Communes* : il n'y a que le nom de changé; la composition est toujours la même : les avocats les procureurs, le haut-tiers n'ont pas les mêmes intérêts que les artisans, les paysans, le véritable peuple, la classe indigente et utile : sur ces derniers seulement tombera le fardeau de la révolution. Ils commencent à le sentir : patience; je leur dirai comme à George Dandin, *tu l'as voulu*. Les idiots n'ont pas vu qu'ils étoient les instruments aveugles d'un renversement général, qui cependant ne frapperoit réellement que les plus foibles. Les riches seront moins riches; ils en seront quittes pour faire moins travailler. Si les pauvres travaillent peu, ils souffriront; s'ils ne travaillent point, ils mourront de faim ; ou bien ils voleront et seront pendus, ce qui revient au même.

TOULON. L'événement qui a lieu dans eette Ville, sera à jamais mémorable ; le chef et les officiers supérieurs du corps de la Marine, traînés au cachot par une populace furieuse ; les soldats laissant égorger leurs officiers à leur tête ; ces mêmes officiers gardés par la milice bourgeoise, auteur de tout ce désordre, les officiers municipaux refusant de faire proclamer la loi martial : voilà ce qui s'est passé à Toulon le premier décembre 1789.

Jusqu'à présent, il n'y a qu'une insurrection affreuse, un

délit très grave, qui ne peut être expié que par la punition des coupables : qu'en est-il résulté ? l'assemblée dite nationale a décidé qu'il n'y avoit lieu à inculper personne. Les officiers, traînés en prison et blessés; les soldats qui ont refusé d'obéir, la municipalité, la garde nationale, tout le monde, en un mot, s'est conduit à merveille, mais au moins convenons que MM. de *Lameth, Ricard, Robespierre*, ont bien soutenu dans cette affaire leur ancienne réputation. C'est ici le moment de féliciter M. de *Flotte*, qui auroit achevé de se déshonorer, s'il avoit eu encore quelque chose à perdre de ce côté-là depuis la prise d'un *certain convoi*. Beaucoup de gens ont trouvé tout simple le décret de l'assemblée, et voici pourquoi. Elle s'est bien gardée d'inculpar le peuple, qui est son seul appui. Elle ne peut exister que par la confiance qu'elle a su inspirer à la classe qui ne raisonne pas. Elle a agi d'après ses principes, et je puis dire à sa louange qu'elle ne s'en est jamais écartée. Toujours la même sévérité, la même injustice avec les premiers ordres, la même indulgence, la même foiblesse avec le troisieme. La même hypocrisie dans sa marche ; le même esprit de destruction et d'anarchie ; en un mot, elle est invariable dans sa criminelle conduite, comme tous les bons citoyens le sont dans leur profond mépris pour elle.

Traité de commerce. Avant de nous plonger dans l'abyme où nous sommes, les Anglois, ces novices en politique, avoient trouvé dans le traité de commerce, une source féconde de richesses. Le foible *Vergennes*, dont la gloire n'a pu s'étendre au-delà du tombeau, avoit mieux aimé consentir à ce traité honteux, que d'exposer la France à une guerre honteuse et moins ruineuse. Le roi devoit, au lieu d'assembler les états généraux, rompre ce traité : il liberoit l'état, et la guerre qui auroit suivi cette infraction, calmoit les divisions intestines, nécessitoit de nouveaux impôts et renvoyoit bien loin une convocation dont nous avons tant a gémir.

Tribune. Lieu merveilleux, où, plus on déraisonne, plus on est applaudi ; arene, où les athletes de l'assemblée dite nationale, viennent essayer leurs forces, et qui a été le théâtre de la turpitude du très grand nombre de ces messieurs.

Troupes du roi. Modele de lettre à écrire par tous les régiments à l'assemblée dite nationale : » Messieurs, vous avez décrété que la France étoit une monarchie ; nous le savions. Vous avez reconnu le roi pour chef suprême de

l'armée : nous le regardions comme tel avant votre décret, qui étoit au moins inutile. Nous voulons bien, pour notre compte, le croire libre à Paris, puisque vous nous l'assurez, et que des sénateurs, aussi intègres que vous l'êtes, ne voudroient pas couvrir un attentat par un mensonge ; mais il ne suffit pas, pour l'honneur de l'armée françoise, que son roi soit libre ; il faut encore qu'il le paroisse aux yeux de toute l'Europe : or, c'est ce que beaucoup de François, et tous les étrangers sans exception, révoquent en doute : ils disent que le roi n'est pas seulement libre de chasser, puisqu'il ne chasse pas, et que cette passion favorite ne peut avoir cessé tout à coup. Ils disent encore que la sanction du roi à tous les décrets est nulle, par la captivité de notre souverain, qui accorde ce qu'il ne peut refuser. Il est temps, messieurs, de faire cesser des bruits injurieux à la nation entiere, à vous en particulier, et à l'armée françoise. En conséquence, nous, officiers et soldats du régiment de. . . . demandons que Sa Majesté se retire sur le champ avec la reine et monseigneur le dauphin, dans une de ses villes de guerre à son choix, et que là, entourrée de cinquante mille hommes de ses troupes, elle accorde sa sanction aux décrets qui lui paroîtront la mériter, ou la refuser, selon le décret de l'assemblée qui lui en donne le pouvoir, qu'il avoit sans cela. Nous vous engageons, messieurs, à vous réunir auprès du roi, dont vous vous êtes déclarés inséparables ; mais comme l'appareil militaire paroît vous être peu familier, que vous préférerez sans doute l'inspection des halles et du Palais royal a la nôtre, nous vous verrons avec autant de satisfaction dans la capitale, y continuer vos sublimes travaux, et terminer la régénération de la France, déja si avancée. La proximité de Sa Majesté est inutile à l'assemblée : quelle nécessité y a-t-il de sanctionner tous les jours, et ne seroit-il pas beaucoup plus naturel que le plan de constitution fût présenté en masse, que sanctionné par morceaux ? Nous soumettons cette réflexion à vos lumieres. Nous espérons, messieurs, que vous approuverez notre délicatesse, et que Sa Majesté quittera Paris sous huit jours. Si, contre notre attente, son séjour y étoit prolongé au-delà de ce terme, nous avons l'honneur de prévenir le *Corps législatif*, que nous irons *tous* chercher *le pouvoir exécutif*, que nous ne quitterons plus. Dans ce cas, nous prévenons les municipalités que nous desirons (par l'embarras de porter nos provisions) d'être hébergés par les villes et bourgs de notre route ; nous attendons de l'urbanité françoise et de la justice municipale, que notre motion sera admise : il seroit bien douloureux pour nous de mettre à contribution des freres, des citoyens actifs. Nous présentons nos hommages respectueux à l'assemblée

dite nationale, et nous lui jurons, *sur notre honneur*, que tout ce que contient cette lettre sera exécuté ponctuellement ».

« *P.S.* Nous croyons inutile d'ajouter que si par un hasard fatal il mésarrivoit au roi, à la reine, ou à leur fils, vous, messieurs, la municipalité et la milice parisienne, en répondriez sur vos têtes ».

Si tous les régimens écrivoient cette lettre à l'assemblée dite nationale; et s'ils tenoient bon, je ne sais comment s'en tireroient nos augustes commis. Cette démarche, en rendant au roi sa liberté, sa puissance, couvriroit de gloire l'armée françoise, et jamais aucune guerre ne lui auroit fait autant d'honneur.

Troupes étrangeres. Elles sont plus redoutées que les autres, parce qu'elles sont mieux disciplinées, et qu'elles servent mieux. Je suis fâché que les Cantons Suisses n'ayent pas exigé qu'on leur rendît sur le champ. M. de Besenval; la détention de ce général est le comble de l'injustice, son jugement si tardif, il le doit à ses compatriotes, qui l'ont *sollicité* de maniere à ne pouvoir être refusés. Plusieurs villes doivent aux Suisses leur sureté, leur tranquillité: motif bien puissant pour que les mal-intentionnés demandent leur suppression, et que nos députés l'accordent. Ces braves gens sont demandés par l'Espagne et par Léopold. Dieu veuille qu'ils soient bientôt employés contre la France, qui les traitent si bien.

Versailles. Cette ville moins criminelle que Paris, mais aussi inconséquente, s'est vouée le 6 octobre à une destruction inévitable et à une indigence éternelle : personne ne la plaindra : son propre intérêt devoit la porter à défendre son maître, et par une lâcheté sans exemple, elle a permis qu'une horde de brigands enlevât celui qui étoit pour elle une source intarissable de prospérité. Puissent Versailles et Paris devenir ce qu'ils ont été jadis ! un marais infect, et un misérable village : que leur ruines donnent à la postérité un exemple frappant de la justice divine, et de la vengeance d'un monarque outragé : c'est le vœu de tous les bons patriotes que le fanatisme n'a pas égarés.

Vertus. Quel renversement d'opinions ! quelle subversion totale dans les idées ! les crimes les plus honteux, les plus abominables sont devenus des vertus. La délation est ennoblie ; la calomnie ne coûte plus rien. Bien plus l'ap-

pât du gain en fait une affaire de spéculation : le procès de l'infortuné *Favras* en a offert un affreux exemple dans la personne des scélérats *Morel* et *Turcati*. Un secrétaire qui trahit son maître, un ami, un fils qui dénoncent leur ami, ou leur pere, sont regardés comme d'excellens citoyens, pour qui la patrie est au-dessus de tout. L'aveuglement des peuples est si grand, qu'ils aiment mieux attribuer ces crimes à un motif à-peu-près incroyable, qu'à un motif bien naturel d'intérêt ou de vengeance, et l'homme qui dans un autre temps eut été l'horreur de la nature, est aujourd'hui porté aux nues. Quelle affreuse révolution que celle qui flétrit tout principe de morale, dénature toute idée de probité, transforme en vertu les actions les plus bassement criminelles : et rend légitime ce qui a toujours été la honte de l'humanité.

VETO. Ce *Veto* si débattu, que le Palais-Royal regardoit comme un aristocrate, la halle comme un impôt, a été accordé au Roi, *suspensif*; comme si la faculté d'empêcher pouvoit êtrre suspensive. Il est clair que l'assemblée a voulu avoir l'air de donner au roi quelque chose et ne lui rien donner, mais encore ne falloit-il pas employer dix séances, et coûter dix mille louis à la nation, pour une discussion de cette espece. Il étoit bien plus simple de n'accorder au roi aucun *Veto*, puisque par le fait, il ne peut s'opposer à rien, et qu'il a pensé être assasiné pour s'être permis quelques légeres observations.

VICTOIRES. Les Parisiens appellent des victoire les journées du 14, du 17 juillet, du 6 octobre. M. de la Fayette qui devroit s'y connoître un peu mieux, est de cet avis : il a répondu au moins dix fois verbalement et par écrit, à des chef de corps, qui lui redemandoient leur équipages pris au camp auprès de Paris : *Que l'armée du roi étant alors regardée comme ennemie, tous les équipages pris étoient de bonne prise* : et en effet, rien n'a été rendu. Voilà l'homme qui demandoit modestement deux gardes nationaux par municipalité, c'est-à-dire 88 mille hommes, équipés et soldés, pour former son escorte, et qui vise à être connétable. Il doit desirer que quelque insurrection lui fasse éprouver le sort de M. *Bertier*, car il vaut mieux être ainsi pendu, que de l'être légalement, et naturellement, ce doit être là sa fin.

VILLETTE. Espece d'écrivain qui se croit l'esprit de Voltaire, parce qu'il l'a l'a logé, qui affiche la popularité ; ce qu'il peut faire sans démentir son origine : Il enrichit la chronique de Paris de ses productions. Dans le grand nom-

bre de projets dont il nous régale, il a proposé d'éclairer les allées des Tuileries, et de réformer les jockeys : et l'on dira que tout le monde est égoïste aujourd'hui : je pense que voilà qui prouve clairement le contraire.

CONCLUSION.

Comme il est infiniment plus aisé dans ce moment de dénoncer les gens, que de leur répondre, je m'attends à être dénoncé et non à être combattu. Je méprise la dénonciation beaucoup moins cependant que les dénonciateurs ; mais pour leur éviter la peine de remettre cet ouvrage au comité des recherches, je prendrai des moyens pour lui en faire parvenir un exemplaire. J'en adresserai aussi un à MM. les député : je ne doute pas qu'il n'éprouve le sort de celui dont un des membre de l'assemblée lui fit part il y a quelque temps, et que l'horreur qu'en eurent ces MM. empêcha de continuer : ce sénat auguste frémissoit de ses propres crimes, et il ne s'en apperçut pas. Je n'ai rien écrit que je ne pense dans la sincérité de mon cœur, et si je garde l'anonyme, je crois en avoir donné des raisons assez plausibles. Lorsque *Maupeou* gouvernoit despotiquement le royaume, les auteurs de vingt ouvrages contre ce chef de la magistrature, et contre les autres ministres se sont-ils nommés ? Ils avoient pourtant raison : or je suis dans le même cas : pourquoi donc serois-je moins prudent et plus inconsidéré qu'eux ?

Il n'est que trop réel que la France a perdu au-dehors toute considération et toute prépondérance : qu'elle est regardée en Europe comme absolument nulle, que son assemblée dite nationale, y est réduite à sa juste valeur, que ses opérations tant vantée comble de joie nos ennemis, et excitent chez les Puissances indifférentes, le rire de la pitié. Il n'est que trop vrai que ce beau pays touche peut-être à sa ruine totale. Que sont devenus les empires de *Darius*, de *Crésus*, de *Sémiramis*, plus célébres que la France ne l'a jamais été ? Ils ont disparu, pour ainsi dire, de la surface de la terre, et l'on cherche vainement la place qu'ont occupée leurs capitales. Pourquoi la France seroit-elle exempte de ces révolutions affreuses, qui tant de fois ont bouleversé l'Univers ? Convenons que s'il existe une situation qui puisse faire présager un avenir aussi sinistre, il ne manque rien à la nôtre pour réaliser cette prédiction. Enfin, les François, passoient pour la nation la plus polie, la plus sensible de l'Europe : on se glorifioit d'être né en France : aujourd'hui, la défiance, la calomnie, la férocité, tous les crimes y ont établi leur empire, et on rougit d'être François.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Articles contenus dans ce Dictionnaire.

